ASSURANCES FEU, VIE et ACCIDENTS

Assurez-vous contre les Incendies
Assurez-vous contre les Accidents
Protégez-vous et votre Famille
JOS. C. HEBERT, Notaire,
MONTMAGNY.

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY

ASSURANCES FEU, VIE et ACCIDENTS

JOS. C. HEBERT, Notaire,
MONTMAGNY.
Représentants des meilleures compagnies Anglaises et Canadiennes.
DEMANDEZ LES TAUX

VOL. XIV. -- No 38 QUEBEC, VENDREDI 19 JUIN 1914 La Compagnie du PEUPLE, Editeur-Propriétaire.

"LE PEUPLE"

Est imprimé et publié à Québec par la Compagnie du " PEUPLE " de Montmagny, le vendredi de chaque semaine

ABONNEMENT

CANADA 1 an. $1 00
6 mois. 0 50
ETATS-UNIS 1 an. $1 50
6 mois 0 75

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

La date qui se trouve sur l'adresse des abonnés est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Ainsi janvier 15 signifie que l'abonnement a été payé jusqu'en janvier 1915 et qu'on est en règle. Si un mois après l'envoi de l'abonnement la date n'est pas changée nos abonnés nous rendraient service en nous signalant cet oubli.

Prière de faire remise par bons de poste ou mandats d'argent, (de poste ou d'express) à l'ordre de " La Cie du Peuple " Montmagny.

Prière de toujours donner l'ancienne adresse quand on demande de changer l'adresse du journal.

Annonces officielles : 1ère insertion 10 cts la ligne.

Insertions subséquentes 5 cts la ligne.

Echos de la session

Nous disions dans notre dernier numéro, que le parti libéral jouait la comédie au sujet de la mesure ministérielle relative au Canadien-Nord. L'attitude du Sénat a été une confirmation non équivoque de ce que nous avancions.

On sait que la majorité des membres de la Chambre Haute est libérale. On sait aussi que cette majorité n'est qu'un instrument entre les mains du chef de l'opposition, comme le démontre bien le rejet de plusieurs mesures ministérielles importantes.

Or, le Sénat a adopté le bill du Canadien-Nord, à une bonne majorité : le croirez-vous, le leader libéral à la chambre haute, suivi d'un grand nombre de ses partisans, ont appuyé la politique du gouvernement Borden touchant ce transcontinental.

N'est-ce pas la preuve que les libéraux de la Chambre des Communes n'étaient pas sérieux dans leur opposition à la garantie des quarante-cinq millions, comme l'indiquait assez d'ailleurs leur attitude incohérente ? Si M. Laurier et ses lieutenants avaient combattu sincèrement le gouvernement Borden dans cette affaire, croit-on que la majorité libérale du Sénat leur aurait fait de la sorte faux bond, habituée qu'elle est de jouer le rôle de servante de l'opposition dans la Chambre des Communes ?

Après cela, les journaux libéraux ne trouveront pas facilement un nombre appréciable de lecteurs assez naifs pour croire que l'opposition a voulu défendre l'intérêt public dans cette affaire du Canadien-Nord.

La nouvelle loi de naturalisation a été adoptée sans que M. Rodolphe Lemieux ait pu faire admettre que les teutons n'auraient pas besoin de posséder une connaisance suffisante d'une des deux langues officielles du pays pour devenir sujets britanniques.

C'est aussi bien pour lui d'ailleurs. Les Chinois auraient pu le harceler pour le forcer à prendre la défense de leur idiome. Et si les Doukhobors en avaient fait autant, nous nous demandons quel temps lui serait resté pour défendre les droits de la langue française.

Le remaniement des comtés fédéraux a démontré une fois de plus l'esprit de justice qui anime le gouvernement Borden. Une commission composée de conservateurs et de libéraux, mais en majorité conservatrice, cela va sans dire, avait été chargée de préparer ce remaniement. Son rapport a été soumis à la Chambre et adopté unanimement. Ce qui prouve que le gouvernement Borden a su rendre justice à ses adversaires. Il faut dire aussi qu'il n'avait pas besoin de prendre l'avantage dans ce remaniement de la carte électorale : sa politique lui assure d'avance l'appui de l'électorat.

New York, 16.—Le procès intenté à la White Star Line, par Mme Marcelle Navratil, dont le mari avait été une des victimes de la catastrophe du "Titanic" a commencé aujourd'hui. Mme Nevratil demande des dommages et intérêts s'élevant à 150,000 francs.

L'avocat de la compagnie a soulevé la question de compétence ; la cour fera donc connaître plus tard sa décision.

Pourquoi l'on doit souscrire au Centenaire Cartier

UN APPEL AUX CANADIENS

Il y aura cent ans le 6 septembre 1914 que naquit Georges-Etienne Cartier dans la vieille paroisse de Saint Antoine, comté de Verchères.

En 1814, notre pays, avec une population d'environ 900,000 âmes, subissait les attaques répétées de l'armée américaine et luttait sans relâche pour la conquête du gouvernement responsable. Notre commerce, mal organisé, en butte aux caprices de la métropole, périclitait.

Si l'on songe au chemin parcouru depuis cette époque, on voit quelle somme de progrès a été accomplie, et le nom de Cartier se rattache à toutes les œuvres durables qui ont scellé les destinées du peuple canadien.

La carrière de cet homme illustre s'étendant de 1844 à 1872, couvre vingt-huit années fécondes en actions éclatantes sur notre scène parlementaire.

Rien de plus naturel alors que la population du Canada veuille célébrer dignement le centenaire de ce patriote. Elle a résolu de lui ériger un monument qui fera honneur à la métropole et symbolisera l'acte pflir excellence de sa vie : la Confédération canadienne. Une convention nationale de tous les éléments de notre population, indépendamment des races et des croyances, marquera le côté pratique de cette célébration. On ne pourrait mieux rendre la pensée de Georges-Etienne Cartier qui fut le champion des droits égaux dans notre pays.

L'empreinte qu'il donna à notre législation eut une influence directe sur les progrès énormes du Canada. Son influence fut puissante dans l'adoption d'un grand nombre de propositions légales importantes, telle que la décentralisation judiciaire, l'abolition de la tenure seigneuriale, le choix de la capitale, la construction du chemin de fer Montréal et Portland, celle du Grand-Tronc et du pont Victoria, la codification des lois criminelles, l'acte des municipalités du Bas-Canada, la loi concernant les bureaux d'enregistrement, l'organisation de notre système d'éducation, la création d'une ligne océanique, l'amélioration et l'approfondissement du fleuve St-Laurent, le creusement des canaux, la Confédération, l'acquisition des territoires du Nord-Ouest, l'Intercolonial, l'établissement de la province du Manitoba, l'admission de la Colombie Britannique dans la Confédération, l'organisation de la milice et la construction du chemin de fer du Pacifique.

Législateur, fondateur de constitution, avocat, militaire et conquérant pacifique, il accomplit seul la tâche de plusieurs hommes et mourut à cinquante-huit ans épuisé par ses devoirs d'Etat

Dans l'éloge funèbre de Cartier, que Mgr Racine prononça à Québec, le 9 juin 1873, il dit entre autres choses :

"Oui, Sir Georges est au premier rang de nos gloires nationales. Ses œuvres subsisteront pour attester ses talents hors ligne, ses vues larges, sa grande habileté.

" Oui, il a aimé son pays d'un amour sincère et généreux; il lui a donné son cœur et son intelligence, son repos, sa fortune, sa santé, et quelle que soit l'opinion des partis politiques, tous ses compatriotes n'ont qu'une voix pour reconnaitre qu'il a servi son pays avec dévouement et fidélité.

" La patrie reconnaissante gardera chèrement la mémoire de cet illustre homme d'Etat, et l'histoire ne tarira pas sur les avantages qu'il a procurés à son pays, les services qu'il lui a rendus, les grandes œuvres accomplies pour son bonheur."

Le politique qui a surmonté tant d'obstacles et a toujours atteint son but dans un milieu tel que le parlement canadien, ne mérite-t-il pas la reconnaissance de la nation ?

Les anciens couvraient leurs villes de monuments aux gloires nationales et quelquefois ils mettaient celles-ci au rang des dieux. Ils réchauffaient ainsi le patriotisme des masses et stimulaient l'ambition de la jeunesse. Honorer la mémoire des héros est un devoir que le peuple ne saurait négliger.

La célébration du Centenaire Cartier nous rappellera à notre devoir, fera peut-être réparer quelques oublis regrettables et ranimera le patriotisme de tous les vrais Canadiens.

Que seraient aujourd'hui les Canadiens sans la Confédération ? Il n'y aurait dans l'Amérique Britannique du Nord que certains groupes se coyant sans se connaitre et se regardant avec méfiance. Or, Sir Charles Tupper le dernier survivant des pères de la Confédération, aime à dire que sans Cartier, qui en 1867, était le maître incontesté du Bas-Canada l'union des provinces n'aurait pas eu lieu. Cartier en fut l'un des fervents protoganistes. Il veilla attentivement sur la rédaction de la charte canadienne, en étudia pour ainsi dire chaque phrase et contribua à y placer les deux races sur un pied d'égalité. Ce fait seul suffirait à l'immortaliser et justifierait notre population entière, de Halifax à Vancouver, à se porter en foule aux fêtes de 1914.

Le comité en s'adressant aux corps publics, aurait facilement recueilli les cent cinquante mille dollars dont il a besoin, mais il a cru mieux rencontrer les vœux de tous en demandant à la masse de fournir son obole, si minime soit-elle, afin que le monument soit érigé surtout par le public.

Cartier, homme du terroir et démocrate, était fier de son origine qu'il a proclamée aussi hautement sous les lambris royaux du château Windsor que dans les modestes habitations de nos campagnes.

Son champ d'action durant les sept dernières années de sa vie fut tout le Dominion, et sa mémoire appartient aujourd'hui à tous les Canadiens quelle que soit la province qu'ils habitent.

UNE SOUSCRIPTION AU CENTENAIRE CARTIER EST UN ACTE DE PATRIOTISME.

Que le peuple canadien témoigne de sa reconnaissance envers l'un de ses grands patriotes.

Honorons la mémoire de celui qui a lutté pendant trente ans pour le bien du Canada.

Rendons hommage à la gloire de l'homme dont l'indomptable énergie a jeté les bases de notre prospérité.

Que chacun prenne à cœur le succès de cet important centenaire qui fera époque dans l'histoire du Canada.

Toutes souscriptions devront être adressées au Centenaire Cartier, Boite Postale 188, Montréal, Qué.

Il y aura demain (samedi) 41 ans qu'eurent lieu les funérailles de Cartier.

Avez-vous une vilaine plaie ?

Dans l'affirmative, n'oubliez pas le fait que Zam Buk est de beaucoup l'onguent le plus en usage au Canada. Pourquoi est-il devenu si populaire? Parce qu'il cicatrise les blessures, guérit les maladies de la peau et accomplit tout le bien qu'on lui attribue. Pourquoi ne vous en serviriez-vous pas pour guérir vos plaies?

Souvenez-vous que Zam-Buk est entièrement différent des onguents ordinaires. La plupart de ces onguents sont composés de graisse d'animal.—Zam Buk n'en contient aucune trace ni aucune matière minérale. Il est absolument végétal.

Rappelez-vous que Zam Buk est à la fois cicatrisant, adoucissant et antiseptique. Il tue en un moment le poison et tous les germes nuisibles. Il s'emploie également pour les blessures récentes et maladies, pour des plaies chroniques, ulcères, etc. Faites un essai de Zm-Buk et reconnaissez combien cet onguent est réellement différent des autres et bien supérieur aux autres. Chez tous les pharmaciens et marchands à 50 cents la boite. Employez aussi le savon Zam-Buk. Il adoucit les souffrances causées par les coups de soleil et empêche les rousselures. Le meilleur pour la toilette de bébé, 25 cts le morceau.

PAQUEBOT GEANT

Dans ce siècle de progrès maritime, au moment où les maîtres de l'architecture navale mettent à exécution leurs brillantes conceptions, il convient de saluer la dernière création de la ligne Cunard " l'Aquitania," qui est parti pour faire sa première traversée entre Liverpool et New-York.

Ce n'est pas seulement le plus gros paquebot de la ligne anglaise, mais c'est encore le plus beau et le plus moderne.

Il fera avec le " Mauretania ' et le " Lusitania " le service des malles entre Liverpool et New-York.

Il est plus gros de trois fois et demie que " l'Empress of Ireland " qui vient de sombrer dans l'océan.

Il peut accommoder 5,000 personnes.

Le passager peut dîner ou luncher à toute heure du jour dans le superbe restaurant Louis XVI ou dans la salle à dîner Jacobéenne.

Les amateurs de gymnase ont tout ce qu'ils peuvent désirer en pénétrant dans la vaste salle d'exercice. Le soir, il y a concert et danse dans les somptueux salons, et le jour amusements divers sur les ponts couverts, les jours de pluie et ouverts en d'autres temps.

Le restaurant a une superficie de 13,500 pieds carrés ; la salle à fumer de première classe 78 par 54 pieds ; le foyer mesure près de 4,500 pieds, des pieds immenses et que l'on ne peut trouver que sur un gros paquebot.

Les élévateurs montent les passagers aux six ponts.

Il y a environ 190,000 lampes électriques sur " l'Aquitania," un service téléphonique complet.

Le vaisseau a deux fonds espacés de 18 pieds, c'est-à-dire un vaisseau dans un autre. Ceci a été créé pour éviter les accidents.

Le service des pompes est si parfait qu'en moins d'une heure, celles-ci peuvent remplir les réservoirs contenant quatre millions de gallons d'eau.

On peut dire que des rivets et des plaques d'acier qui composent le navire, jusqu'aux moindres détails, on s'est servi de ce qui était de meilleur. " L'Aquitania " répond aux trois desiratta du voyageur : la stabilité, la rapidité et le confort.

A 23 noeuds à l'heure la traversée de l'océan se fera en moins de six jours.

Un Prêtre Torturé

Pendant plus de 12 ans, M. l'abbé J. Duval fut atteint de surdité grave avec bourdonnements d'oreilles désespérants. Après avoir tout essayé sans succès, il réussit enfin à se guérir, en 2 mois, par un procédé simple, rationnel et peu coûteux, qui sera indiqué, GRATUITEMENT dans un but charitable, par le Laboratoire Saison, Paris, France. Dépôt au Canada : Auralose Dépot, 104 A Busse Unity, Montréal.

PHARMACIE

Du Dr Jos. L. Gagnon

Nous continuons à vendre le seul remède qui guérit les cors, 25 cts la boite.

Nos onguents préparés pour les maladies de peau, spécialement pour les démangeaisons soulagent et Ouérissent après une seule application.

Nous faisons une spécialité des objets de caoutchouc seringues de toutes sortes, bandages pour l'hernie, etc.

Nous possèdons un grand assortiment de toniques fortifiants aux plus bas prix et préparés pour chaque cas de maladie.

Nous nous sommes procurés des remèdes capables de combattre la diarrhée des enfants, si dangereuse l'été, et aussi un remède pour les vers garanti, après une seule dosse prix 25 cts.

M. le Dr. Gagnon extrait les dents sans douleur et sans le moindre malaise après.

Rome, 17.—(Spéciale).—Les membres du parti catholique et monarchiste ont été élus aux élections municipales qui ont eu lieu samedi. Le résultat de ces élections n'a été connu qu'hier soir. Le prince Colonna est à la tête des élus avec 6,000 votes de plus que l'ex-maire Nathan, qui est à la tête du parti anti-clérical. Le signor Nathan arrive bon dernier, mais il demeure un des représentants de la minorité.

PHOTOGRAPHE

J. C. AUDET

ARTISTE-PHOTOGRAPHE

Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny
(Ancien atelier E. C. Dupuis)

Ouvrage général de la photographie.

SPECIALITE : Portraits au crayon, au pastel et peinture à l'eau le tout exécuté promptement et à des prix modérés.

Pose par tous les temps, même les plus sombres.

Développe les " films " et imprime pour amateurs. Liste de prix envoyée sur demande.

OUVERT LE DIMANCHE

Lozier

L'AUTOMOBILE

par excellence pour aller dans les - - - - - -

MAUVAIS CHEMINS

Représentant pour la ville de Lévis et les alentours

Achille Couillard,

No 20, rue St-Onésime,
LEVI S.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 P. M., lundi le 6 juillet 1914, des soumissions pour fournir le charbon nécessaire aux divers édifices publics appartenant au gouvernement fédéral, dans tout le Dominion, lesquelles devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour la fourniture du charbon aux édifices publics du gouvernement fédéral dans le Dominion."

On peut se procurer des imprimés comprenant le devis et la formule de soumissions en s'adressant à ce ministère et aux gardiens des édifices publics du gouvernement fédéral.

Les soumissions devront être libellées, sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par Ordre.
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 2 juin 1914.

N.-B.—Le ministère ne reconnaitra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lersqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—62372.

6-581B-8-13-20

LA BANQUE DE QUEBEC

FONDÉE EN 1818 INCORPORÉE EN 1822

BUREAU CHEF, QUEBEC

La deuxième banque du pays par ordre d'âge

Capital autorisé . $5,000,000.00
Capital payé . . . 2,500,000.00
Fonds de réserve . 1,250,000.00

UNE BONNE IDEE

C'est une bonne idée d'avoir de l'argent où vous pouvez vous le procurer, si vous en avez besoin.
Un Compte d'Epargne à

LA BANQUE DE QUEBEC

peut être retiré en tout temps quand on en a besoin. L'intérêt est calculé sur la balance journalière et payée de la date du dépôt au plus haut taux courant, le 30 juin et le 31 décembre.

Les affaires transigées par la malle le sont avec soin et exactitude.

Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.

SUCCURSALE MONTMAGNY.

J. H. BENDER, Gérant.

COLLECTIONS

Bureau de Collections

ISIDORE ASSELIN

RIMOUSKI. P. Q.

ASSURANCE VIE

S'occupe spécialement de collection de comptes, dettes provenant de faillites.

Règlement et compromis entre débiteurs et créanciers.

Achats de Créances

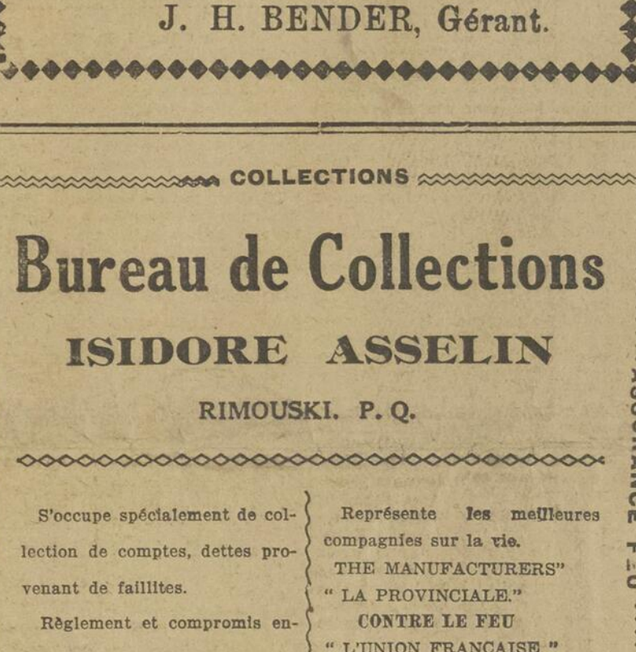
ASSURANCE FEU

Représente les meilleures compagnies sur la vie.

THE MANUFACTURERS"
" LA PROVINCIALE."
CONTRE LE FEU
" L'UNION FRANÇAISE "
" LA GUARDIAN."

Actif dépassant 30 millions.

IMMEUBLES



A VENDRE

PRIX D'OCCASION ! BIJOUX DE TOUTES SORTES

Montres d'Or, d'Argent, de Nickel. Chaines en Or et en Argent. Pendentifs, Pendants d'oreilles, Loquets, Bracelets, Bagues, Jones, Epinglettes, Diamants et Pierres Précieuses.

Occasions Spéciales pour les Marchands de la Campagne.

S'adresser au
COMPTOIR MOBILIER FRANCO-CANADIEN.
28 RUE ST-JACQUES. - MONTREAL

MAURICE ROUSSEAU
L.L.L. C.R.
AVOCAT
MONTMAGNY, P. Q.

A. J. BENDER, C. R
AVOCAT
MONTMAGNY

OMER BERUBE, L. L. B.
AVOCAT
Téléphone. Bloc Bérubé
MONTMAGNY

L. D. E. ROUSSEAU
L.L.B.
NOTAIRE
RUE DE LA STATION, MONTMAGNY.

JOS. C. HEBERT
NOTAIRE
Commissaire de la Cour Supérieure
Agent d'Assurance sur la Vie et contre le Feu,
—PRETS D'ARGENT—
Rue du Dépot, Montmagny.

J. G. LAVOIE
NOTAIRE
Agent d'assurance sur la vie et contre le feu, agent d'immeubles, prêts d'argent.
STE-PERPETUE
Bureaux mensuels : à St-Cyrille et S.-Marcel, S.-Aubert et S.-Damase.

Geo. W. PION, L.L.B.
—NOTAIRE—
MONTMAGNY, - P.Q.
Commissaire de la Cour Spérieure. Agent d'assurance contre le feu. Prêts d'argent en aucun temps. Règlements de successions, etc.

Dr Philippe Richard
MEDECIN-CHIRURGIEN
Ex-Elève des hôpitaux de Paris
CHIRURGIE GENERALE.—Maladies des femmes et des enfants.
Rue Saint-Jean-Baptiste.
MONTMAGNY
Tel. Bell et National No 81.

Docteur Jos. L. Gagnon
Médecin, Chirurgien, Pharmacien
Spécialité : Extraction des dents sans douleur et sans nul malaise après.
Tel. National et Tel. Bell No. 67
Bloc Bernatchez, Rue St-Jean-Baptiste
MONTMAGNY

D. E. BOLDUC M. D.
Bureau de Consultations Médicales ;
SPECIALITE : Maladie de la bouche des gencives et des dents.
Extraction des Dents sans douleur
Heures de Bureau : De 9 heures a. m. à 5 heures p. m. Bureau chez M. Théophile Beaumont, en face de l'Hôtel Central, rue de la Station, Montmagny.

JOS. ELZ. GUIMOND
AGENT D'ASSURANCES
Feu., Vie, Maladies et Accidents, Flate-Glass, Animaux, Automobiles, Garanties.
AGENT DU JOURNAL
" LE PEUPLE DE MONTMAGNY "
— ET DES —
Prévoyants du Canada, Cap St-Ignace
TELEPHONE NATIONAL

J. ARTHUR LECLERC
Commissaire C. S. Huissier C. S.
Agence Générale,
ASSURANCES VIE ET FEU
Collections, Prêts et Immeubles
ST-CAMILLE, Co BELLECHASSE

BOIS BRUT de toutes dimensions
EPINETTE CARREE : une spécialité.
Bardeaux et poteaux de cèdre.
Charbon, Ciment, Chaux et Briques Blanches.
Elz. Boulanger & Fils
MARCHANDS DE BOIS
EN GROS ET EN DETAIL



Nouvelles d

BUREAU CASAULT

Madame Michel Coulombe est allée à Québec assister aux funérailles de son neveu M. Joseph Lechasseur.

—Mlle Ernestine Casault était à Saint-Michel, la semaine dernière, en visite chez des amies.

—M. Fabien Guilmette après avoir passé l'hiver à Montral chez des parents, est revenu passer la belle saison d'été parmi nous.

—M. Bernard Casault, élève finissant du collège de Lévis, est maintenant sténographe à la maison Bélanger.

—Nous souhaitons un entier succès à Mme Joseph Turcotte, qui a ouvert un magasin dans la maison occupée autrefois par M. Jos. Ouellet.

—M. et Mme Fredy Cummins, qui étaient en visite chez M. Michel Coulombe, sont repartis pour Montral.

—Mlle Ernestine Lynch était à Montmagny la semaine dernière en visite chez des parents.

CAP SAINT-IGNACE

(Spécial)

Mme Georges Marois, de Rimouski, était, la semaine dernière, en visite chez son beau-frère, M. Edmond Ladurantaye et chez son amie Mme Eugène Gaudreau.

Mme Marois est allée, cette semaine, à Lévis, assister à la distribution des prix au collège, elle se rendra aussi à Québec, chez sa fille Mme Joseph Saint-Laurent.

VILLAGE DES AULNAIES

M. et Mme Joseph Lamarche font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph Albert Adrien. Parrain et marraine, M. et Mme Albert Jalbert, oncle et tante de l'enfant.

—M. Eustache Sirois était de passage dans notre village, la semaine dernière.

—M. et Mme Albert Jalbert, de Ste-Anne de la Pocatière, étaient en visite dimanche dernier, chez M. Joseph Gamache.

—Mme Edouard Pelletier est en visite chez sa fille, Mme Alphonse Caron.

—Mme Alfred Picard, qui était malade depuis quelque temps est maintenant en bonne voie de guérison.

SAINTE-PERPETUE

NAISSANCE.—Samedi le 6 juin, l'épouse de M. Emile Caron, un fils baptisé sous les noms de Joseph Emile Conrad.

Parrain et marraine M. et Mme Magloire Caron, grands-parents de l'enfant.

—Le 11, l'épouse de M. Georges Paradis, un fils, Louis Nazaire Edouard. Parrain, M. Adrien Paradis, marraine, Mlle Marie Laure Morin.

RIVIERE-DU-LOUP

La célébration des noces d'argent de l'hôpital a été fixée au 28 du cou. Le caractère de cette fête sera principalement religieux. Si le temps le permet il y aura une messe célébrée en plein air, et le soir il y aura une fête champêtre dans les jardins de l'hôpital.

—Dimanche, M. le curé de Saint-Patrice s'est fait l'écho des plaintes qui retentissent depuis longtemps contre ceux qui dévastent le cimetière et enlèvent des fleurs sur les tombes. On a confié à un gardien spécial le soin de surprendre les auteurs de ces déprédations pour, une fois connus, les soumettre à la rigueur de la loi.

—Notre compagnie d'artillerie est partie pour le camp à Lévis, lundi matin, sous le commandement du major Piuze. L'effectif de la compagnie était au complet, se composant de 103 hommes et de 124 chevaux.

—A l'assemblée de la Société Saint-JeanBaptiste tenue dimanche dernier, il a été décidé de célébrer cette fête à Saint-Patrice, cette année. Le jour choisi est le 1er juillet.

—Les réparations aux usines électriques avancent rapidement et on espère pouvoir reprendre le service de la lumière vers la fin de la semaine.

—Deux incendies, la semaine dernière. Dimanche, le feu consumait un hangar faisant partie des dépendances du moulin Lachance. Mardi matin, c'était la boulangerie Lacombe qui était la proie des flammes.

—Le pompier Lévesque qui conduisait une voiture à boyaux fut projeté sur le sol et s'infligea une douloureuse blessure au bras.

—Un individu de cette ville a été convaincu de vente de boissons sans licence et condamné à $500 et les frais. Cet homme en était à sa quatrième offense et à défaut de paiement, sa dernière condamnation le rend passible d'un an d'emprisonnement.

—Mardi le 9 juin, a eu lieu à l'église Saint-François-Xavier, le mariage de M. Alfred Legault, fils adoptif de M. Octave Laurier, à Mlle Marie Rose Rioux.

—M. Michaud, de Brunswick, Maine, était en visite la semaine dernière chez des parents et amis.

—En cette ville le 3 juin, l'épouse de J. H. Dionne, un fils. Parrain, M. Charles Couture, marraine, Mme H. Poiré, de Lévis.

SAINT-HONORE

Le 8 du courant ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable les funérailles de M. Adélard Marquis.

Nous offrons à la famille en deuil, nos sincères sympathies.

—M. et Mme Louis Ouellet, de Saint-Alexandre, étaient dans notre paroisse, dimanche.

SAINT-EPIPHANE

Les semailles sont en partie finies, souhaitons que le grain confié à la terre produira une moisson abondante pour la récompense des vaillants cultivateurs.

—Dimanche dernier avait lieu la procession solennelle ; le reposoir élevé chez M. F. Lévesque était magnifiquement décoré ; nos félicitations aux dames et messieurs qui ont travaillé à son ornementation.

—Prochainement, nos institutrices seront en vacances et prendront un repos bien mérité. Nous leur souhaitons bonheur durant ces deux mois de liberté.

SAINTE-FELICITE

Le 13 a été baptisé Joseph Lucien, enfant de M. Charles Savard. Parrain, M. Albert Otis, marraine, Mme Pierre Savard.

—Le 14, Marie Estelle, enfant de M. Antoine St-Gelais. Parrain et marraine, M. et Mme Cléophas Langlois.

—De ce temps-ci, la maladie n'épargne personne dans notre paroisse. Les enfants comme les adultes meurent. M. Jean Lefrançois vient de perdre une enfant bien-aimée, Yvonne, âgée de neuf ans. Consolez-vous parents, en pensant qu'elle n'aura pas à souffrir toutes les misères qui nous sont réservées. Nos sincères condoléances.

—Madame Siméon Turcot est atteinte de paralysie qui la retient sur un lit de souffrances. Nous prions Dieu bien fort pour son retour à la santé et souhaitons qu'elle se rétablisse bientôt.

—M. l'abbé J. H. Fréchette, curé de Ste-Claire, et Madame Blackburn, sont venus ces jours derniers rendre visite à Madame Turcotte.

—Mlles Anna et Odilde Harrison, institutrices de Saint-Romuald, étaient ces jours derniers en visite chez leur oncle M. Michel Tremblay.

—Ici, il n'arrive pas d'accidents d'automobile quoique plusieurs chevaux en aient bien peur, mais ce sont des accidents de bicycles. M. Jean Imbault a failli se tuer en descendant une côte dernièrement ; il ne put contrôler sa machine qui alla se briser sur une roche au côté du chemin. Il s'en tira avec d'assez graves blessures à la tête. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

—M. le curé vient de recevoir un magnifique carillon acheté à la célèbre fonderie d'Amédée Ballé, en France. La bénédiction doit avoir lieu, dit-on, au commencement de juillet. Nous avons bien hâte de les entendre jeter leurs notes harmonieuses du haut du clocher de notre coquette église.

SAINTE-EUPHEMIE

Le 1er juin courant, l'église revêtue de ses plus magnifiques tentures de deuil ouvraient ses portes pour recevoir dans son enceinte bénie, les restes mortels de M. Octave Pruneau, vénérable octogénaire, âgé de 77 ans.

Un grand nombre d'enfants lui survivent. Nous leur offrons nos sincères sympathies.

SAINT-DAMIEN

M. et Mme Paul Daigle nous ont quittés samedi dernier pour "Stoke," lieu de leur résidence.

—Mme Napoléon Bissonnette est allée passer quelques jours chez sa fille Mme Alphonse Laflamme, de Sainte-Claire.

—Dimanche dernier a eu lieu la procession du Très-Saint-Sacrement. Un magnifique reposoir a été installé chez M. Herménégilde Pelchat.

—Mardi le 9 du courant, M. Joseph Roy réunissait ses parents et amis à l'occasion du mariage de son frère, M. Louis Roy à Mlle Leblond, de Buckland.

—M. et Mme Adélard Asselin ont eu la douleur de perdre leur jeune bébé. Nos sympathies.

SANFORD, MAINE

Mlle Elisa Fortier est partie pour une promenade à Biddeford, chez des parents.

—M. et Mme Xavier Pelletier sont revenus d'une promenade de 15 jours à Dogville.

—M. l'abbé Desjardins, de l'Etat du Maine, était dimanche de passage dans notre ville.

—Plusieurs de nos Canadiens se proposent de partir, lundi, le 22 juin par une excursion du Grand-Tronc, en visie au pays natal.

—Mardi a eu lieu le mariage de M. Jos. Vallière à Mlle R. Dumont. Nos souhaits de bonheur.

—Le 14 du courant a eu lieu la procession du Saint-Sacrement. Elle s'est faite, comme les annes précédentes, avec la plus grande solennité. Comme Jésus a dû bénir sur son passage les fidèles adorateurs de son coeur.

SAINT-EUGENE

Samedi dernier, dans le tournant de l'endroit, appelée "Côte de l'E-

GILLETT'S PURE LYE CLEANS DISINFECTS

glise," une auto filant à toute vitesse vint, pour éviter la rencontre d'une voiture, frapper violemment un poteau. Le choc causa à quelques-uns des passagers de l'auto, des blessures assez graves.

—Mme Levasseur, du Nouveau-Brunswick, est en visite chez son père M. M. Papineau.

—Mardi le 16 du courant, M. Adrien Thibault unissait sa destinée à Mlle M.-Rose Leclerc. M. Pierre Thibault servait de témoin à son fils, et M. Leclerc, oncle de la mariée, l'accompagnait.

L'église avait revêtu ses plus jolies parures et durant la messe nuptiale, il y eût chant et musique des mieux rendus.

Un grand nombre de parents et amis des nouveaux époux les accompagnèrent à la résidence de M. Leclerc où l'on passa une journée des plus agréable. Puis le soir, on se réunit chez M. Thibault, où la soirée fut des mieux organisées.

Longtemps nous en garderons le souvenir. Nous offrons aux nouveaux époux nos meilleurs souhaits de bonheur.

—Mardi ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et amis, les funérailles de M. François Jean, fils de M. Thaddée Jean.

Nos sincères condoléances à la famille.

—M. Honoré Côté est revenu de la Baie Saint-Paul avec ces employés pour reprendre son travail.

KAMOURASKA

Une température superbe a répondu au travail des paroissiens pour permettre la procession solennelle ; beau reposoir, décorations, chant, tout fut en harmonie avec la fête du jour.

—MM. Jos. Dugal, E. E. M., et Alphonse Langlais, E. E. L., sont dans leur famille pour les vacances.

—Mlle Alphonsine Lapointe, qui enseignait à Bromptonville, est chez sa tante, Madame C. Sirois.

—Les touristes arrivent tous les jours, les cottages sont presque tous loués, nul doute que les pensions seront aussi favorisées et que Kamouraska gardera encore cette année son titre d'endroit idéal pour s'y reposer et respirer l'air pur et vivifiant de nos rives.

SAINT-FRANCOIS

La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée avec toute la pompe possible. La température était vraiment idéale ; toutes les maisons du village, partout où la procession devait défiler, étaient ornées de drapeaux et de belles inscriptions. Une foule nombreuse et pieuse faisait escorte à Jésus-Hostie.

Un magnifique reposoir avait été élevé chez M. T. S. Gendron.

L'ostensoir était porté par M. l'abbé Lamonde, professeur au collège de Sainte-Anne.

Les vêpres ont eu lieu à 2.30 heures et ont été suivies des exercices du mois du Sacré-Coeur. Le jour de la fête de ce Divin Coeur, le Saint-Sacrement resta exposé toute la journée à la vénération des fidèles. Les Dames de la paroisse se font un honneur de garder le Saint-Sacrement chacune une heure durant, elles sont accompagnées de deux jeunes fillettes.

Le soir, il y aura l'heure d'adoration de sept à huit heures.

—Notre pèlerinage à Sainte-Anne de Beaupré aura lieu le dimanche 12 juillet prochain. Le départ du qual de Berthier, à 6.15 heures le matin. Avis aux personnes qui désirent s'unir à nous pour aller prier dans son sanctuaire Notre Mère Ste-Anne.

—La sortie des élèves des Révérendes Soeurs de la Congrégation aura lieu le 20 du courant.

SAINTE-EUPHEMIE

Nos sympathies à M. et Mme Pierre Roy qui ont eu la douleur de perdre leur bébé.

—MM. Jos. Bouffard, T. Kirouac, Pierre Fortin, sont partis pour un voyage à Toursville.

—M. et Mme Jos. Martel ont perdu leur jeune bébé. Nos sympathies.

NAISSANCES.—Le 13, l'épouse de M. P. Kirouac, une fille, Marie-Leona-Amanda. Parrain et marraine M. et Mme Jos. Bouffard, oncle et tante de l'enfant.

—Le 12, l'épouse de M. Edouard Boulet, une fille, Marie-Anna-Eva. Parrain et marraine, M. et Mme Edmond Lapointe.

SAINT-PAUL DU BUTON

Le 10, l'épouse de M. Diogène Gagné, une fille. Parrain, M. Jos. Blais, marraine, Mlle Diana Gagné.

—Mme W. Bernier, de Montréal, est en visite chez M. Eusèbe Pelchat.

—Mlle E. Couture, modiste, est allée à Buckland, la semaine dernière, pour affaires.

—Mlle Anna Létourneau, de Québec, est chez son père M. F. X. Létourneau.

—La température idéale que nous avons eu dimanche nous a permis de faire la procession solennelle du Très Saint Sacrement.

Deux magnifiques reposoirs avaient été érigés, l'un chez M. Henri Boulanger, et l'autre chez M. Charles Côté.

—Durant le parcours, les chants religieux montaient vers le ciel portant au Dieu eucharistique les louanges de ses enfants de la terre. Aussi comme sur son passage, le divin Maître a dû répandre sur nous tous ses bénédictions les plus abondantes.

SAINT-PAUL EST

Nous offrons nos plus sincères sympathies à M. et Mme Octave Caron qui ont perdu un bébé de 14 mois.

—Mlles Mary Prévost, et Diana Gagné sont revenues de Québec.

—M. et Mme Pierre Talbot, sont partis, dimanche, pour un promenade à Saint-Pierre.

—M. Armand Morin est parti samedi, pour Québec.

—M. et Mme Ferdinand Goulet de Sainte-Apolline, étaient dimanche, en visite chez des parents.

—M. et Mme Napoléon Bernabé, des Etats-Unis sont les hôtes de M. Charles Proulx.

—M. et Mme Lapointe, de Québec sont les hôtes de M. Auguste Prévost.

BUCKLAND

Mardi, le 9 du courant, les cloches faisaient entendre leurs sons joyeux. Une enfant de Marie de la paroisse, Mlle Marie Lebiond unissait sa destinée à M. Louis Roy. L'église était bien parée pour la circonstance. A la grand'messe dite spécialement pour les nouveaux mariés des cantiques en l'honneur de Marie Immaculée se firent entendre. La mariée était ravissante dans sa jolie toilette. Dans l'après-midi, les époux partirent en voyage de noces. Nos meilleurs souhaits de bonheur,

—Le même jour M. Charles Provost terminait sa carrière. Le défunt était âgé de 62 ans et 10 mois. Il était du Tiers-Ordre, de l'Apostolat de la Prière, de la Ligue du Sacré-Coeur et de la société de Tempérance. M. Provost était un homme de bien, d'une grande piété, et d'une charité inlassable envers les pauvres. Maintenant il est allé recevoir la récompense qu'il a su si bien mériter durant son séjour sur cette terre. Il repose dans le nouveau cimetière. Son service et sa sépulture ont eu lieu vendredi à 8 hrs et demie, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis tant de cette paroisse que des paroisses avoisinantes.

Les porteurs étaient MM. François Dion, Alphonse Roy, Adélard Métivier et Télesphore Nolet. M. Georges Corriveau conduisait le corbillard.

A la famille en deuil, nous offrons nos plus sincères condoléances.

—Depuis quelque temps le démon de l'alcool s'est introduit dans certaines parties de la paroisse. Les dimanches, il n'est pas rare que l'on rencontre des jeunes gens pour lesquels le chemin n'est pas assez large.

Nous avons, grâce à Dieu, un prêtre dévoué qui travaille avec un zèle infatigable à faire disparaître ce vice infâme. Les chefs de groupe de la Ligue du Sacré-Coeur l'aident vaillamment. Puisse le Ciel bénir leur travail et couronner leurs efforts afin de faire de notre petite paroisse un village modèle.

—Dimanche dernier, la douleur s'est répandue dans tous les coeurs en apprenant la triste nouvelle qu'un jeune homme enclin, par malheur, à la boisson, était frappé de mort. Ce jeune homme s'était rendu chez un de ses amis, où il prit quelques verres de boisson, puis ensuite se mit à boire à même une bouteille de " brandy. "

A la première gorgée il s'affaissa sur le plancher en criant : Ah ! mon Dieu !.... Ce fut son dernier mot. La mort était venue le foudroyer sans lui laisser le temps de se reconnaître.

Quelle mort...Quelle douleur pour des parents de voir leur enfant mourir ainsi.

Une enquête fut tenue lundi et le Dr Perron rendit le verdict suivant : " Mort pour avoir trop pris de boissons enivrantes.'

En faut-il davantage pour nous faire rappeler que Dieu est le maître de tout, qu'Il nous a donné une vie afin que nous en usions pour le connaître, l'aimer et le faire servir, et non pas se servir de cette vie pour l'offenser ou encore se la détruire en sataisfaisant sa trop grande passion de boire.

Nous espérons, avec la grâce de Dieu, que pareils décordres ne se produiront pas de sitôt dans la paroisse. Tous tant que nous sommes, nous travaillerons à faire triompher la Tempérance et nous fermerons nos portes au démon de l'alcool.

—M. Eusèbe Chabot et sa famille sont de retour dans la paroisse ainsi que M. Alfred Chabot

—M. Joseph Morissette est revenu de Montréal, il est allé demeurer à Saint-Camille chez son frère, M. Léonard Morissette.

—MM. Wilfrid Nadeau et Catellier, sont de passage ici.

—M. et Mme Adélard Larochelle font part à leurs parents et amis de la naissance d'un enfant. Parrain et marraine, M. et Mme Jean Boutin, grands parents de l'enfant.

—Cette semaine il y a une soirée dramatique et musicale donnée par les jeunes filles de la paroisse au profit de la Congrégation des Soeurs de la Charité de Saint-Louis. Les billets sont de 0.35, sièges réservés, et 25 cts pour les autres places.

Tout le monde est cordialement invité d'assister à cette séance qui sera des plus intéressantes.

PRESQUE EN CONVULSIONS

Produites par l'indigestion. " Fruit-a-tives " me guérit.

Newbury, Ont., 29 mai 1913.

"Je ne fais pas grand usage de médicaments ou de remèdes brevetés, mais j'ai pris presque tout ce que l'on recommande en cas d'indigestion et de constipation.

"Ma santé était si mauvaise des suites d'indigestion aiguë que je tombais presque en convulsions et qu'il fallait me maintenir. J'ai employé "Fruit-a-tives", je n'ai pas eu d'autre attaque et n'ai aucunement souffert d'indigestion depuis cette époque.

"Fruit-a-tives" est le seul remède que j'aie jamais employé et qui m'ait fait du bien. J'ai de la reconnaissance pour "Fruit-a-tives" pour m'avoir si bien remise sur pied ; tout le monde s'accorde à dire que j'ai l'apparence d'une personne en très bonne santé.

"Mon mari aime beaucoup "Fruit-a-tives" et en prend chaque fois qu'il a besoin d'un remède pour la constipation."

Mme D. McRAE.

"Fruit-a-tives" est en vente chez tous les marchands à 50c la boîte, 6 pour $2.50, grandeur d'essai, 25c, ou bien ce remède sera envoyé à n'importe quelle adresse sur réception du prix, par "Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

SAINTE-CLAIRE

Mardi, a été célébré le mariage de M. Laurent Bouchard, à Mme Vve Antoine Dorval. L'église était parée de ses plus beaux ornements.

Les témoins des mariés étaient MM. Narcisse Bouchard, et Joseph Chabot.

—Le même jour, a été célébré le mariage de M. Joseph Béchard de Saint-Lazare à Mlle Maria Fleury. Servaient de témoins MM. J. B. Béchard, père du marié et Octave Fleury père de la mariée. Nos meilleurs souhaits.

—Le 15, est décédée Mme Vve Anselme Roy à l'âge de 87 ans. Nos sympathies à la famille en deuil.

—Dimanche, la procesion du Saint-Sacrement s'est faite avec une grande piété par la généralité des fidèles de la paroisse.

Portait la bannière de Sainte-Claire M. Joseph Renaud, maire, acompagné de Mmes Anselme Morin et Onésime Beaudoin, suivaient les Dames de la paroisse, venait ensuite la bannière du Sacré-Coeur de Marie portée par M. Georges Roy, accompagné de Mlles Claire Morin et M. Roy que suivaient les jeunes filles, puis la bannière de l'Ange-Gardien, portée par M. Alphonse Bilodeau accompagné de Mlles Noémi Morin et Marie Agnès Brown, puis les enfants de la paroisse que suivait le choeur et le clergé, le dais suivi par tous les hommes de la paroisse.

Tout s'est fait avec une grande piété nous sommes pesuadés que le Bon Dieu ne manquera pas de bénir les efforts que nous avons faits pour orner les reposoirs où il a été déposé ainsi que le chemin qu'il a parcouru.

GROSSE-ILE

LA FETE-DIEU

Comme les années précédentes, la fête du Saint-Sacrement a été célébrée ici le plus solennellement possible, et les diverses cérémonies religieuses ont été belles, pieuses et touchantes.

La procession eut lieu, comme à l'ordinaire ici, à 7½ heures, du soir, favorisée par une température idéale. La croix venait en premier lieu, suivie des jeunes filles vêtues de blanc, portant la statue de la Sainte Vierge sur un petit trône blanc, orné de rubans bleus et de guirlandes de fleurs. De gracieuses fillettes, portant à leur cou des corbeilles de fleurs et de verdure, y puisaient à pleines mains pour répandre cette jonchée multicolore sur le parcours que devait suivre le divin visiteur. La bannière de la Sainte-Vierge s'avançait ensuite, et tout ce blanc et original cortège se terminait par la plus gracieuse des apparitions : la Foi, l'Espérance et la Charité, personnifiées par trois jeunes filles vêtues respectivement de blanc, de vert et de rouge ; elles portaient sur leur front, un diadème où était inscrit leur nom, et dans leurs mains les symboles qu'on leur attribue, c'est-à-dire la croix, l'ancre et le coeur embrasé.

Les dames de la paroisse s'avançaient ensuite dans un ordre parfait, puis les hommes, que précédait la bannière du Sacré-Coeur, enfin le dais, entouré de ses porte-flambeaux et de ses thuriféraires, et suivi des chantres qui fermaient la marche.

Le cortège se rendit, comme d'habitude, à la demeure de M. le docteur Martineau, où s'élevait un magnifique reposoir. La façade toute entière de la vaste maison disparaissait sous la verdure et les fleurs et ruiselait de lumière. eDs palmes superbes d'une extraordinaire grandeur, entouraient les abords du trône eucharistique et deux gracieux angelots se tenaient en adoration à ses pieds.

Il y eut du beau chant, tant par des invités de M. le surintendant que par le choeur de la paroisse. Après la bénédiction solennelle, le cortège se remit en marche en chantant de tout coeur et à pleine voix le Magnificat.

Le chemin était bordé d'arbres, de drapeaux et de lanternes, et certaines maisons, sur le parcours, étaient pavoisées et ornées avec goût.

En rentrant dans notre modeste chapelle, décorée de sa plus brillante parure, et où Jésus Hostie nous attendait pour une dernière bénédiction, chacun de nous sans doute sentait intérieurement la vérité de cette parole :

Un seul moment qu'on passe dans ton [temple
Vaut mieux qu'un siècle au palais des [mortels.

—Vendredi, le 12 juin, M. L. J. A. Chevron, télégraphiste de la compagnie Marconi, en charge du bureau del a Quarantaine, a eu la douleur de perdre sa jeune enfant : Marie-Judith-Rita, décédée à l'âge de 4 mois.

Nos sincères condoléances à cette jeune famille qui, nous l'espérons, se consolera par la pensée qu'un ange au ciel veille maintenant sur ses destins et la protégera dans le cours de la vie.

CAP SAINT-IGNACE

(COMMUNIQUE)

Monsieur Ivanhoe Caron, marchand, de notre paroisse, dont le magasin a été incendié il y a quelque temps, est heureux de faire connaître la promptitude et la libéralité avec laquelle la Compagnie d'Assurance EQUITABLE qui portait $1,000.00 d'assurance contre le feu sur ses propriétés a réglé le plein montant de sa réclamation.

Grâce à la diligence de l'Inspecteur et agent général de cette compagnie, M. J. J. Guimont, M. Caron a reçu un chèque pour le plein montant de son assurance quelques jours après l'incendie.

HONNEUR AU MERITE.— Nous apprenons avec plaisir que Mlle Lucienne Bernier, fille de M. Pantaléon Bernier, vient de subir ses examens au "Dominion College of Music" et obtenu le diplôme "Lauréat". Elle était l'élève de la Révérende Mère Sainte-Amyse, des SS. de la Charité.

Nos félicitations à toutes deux.

AVIS AU PUBLIC

Mme J. Ouellet tiendra une salle de couture, sous le direction de Mlle E. Deschênes, dans la réisdence de Madame Vve J. Gamache (haut de l'église.) Une visite est respectueusement sollicitée.

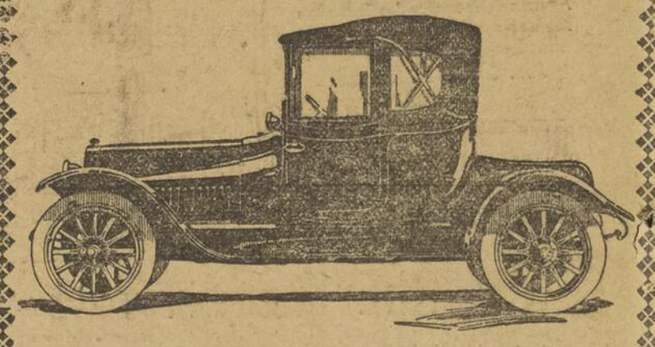
CAP SAINT-IGNACE, STATION

M. et Mme Joseph Fortin, M. et Mme Joseph Labbé, sont allés en promenade à Sainte-Apolline, dimanche, ils étaient les hôtes de M. l'abbé A. O. Guimont, curé.

—Mlle M. Anne Vézina, de Matane, est, pour quelque temps, chez sa grand'maman, Mme H. Talon.

—Mlle M. Ange Dubal, de Matane, est chez sa soeur, Mme Napoléon Fortin.

—M. Alfred Fournier, de la Grosse-Ile, était dans sa famille, ces jours derniers.



CE CHAR OFFERT A UN PRIX EXCEPTIONNEL

Nouveau style COUPE. Modèle qui ferait très bien pour le service d'un médecin. Cet auto a servi que pour quelques milles seulement. En parfait ordre sous tout rapport.

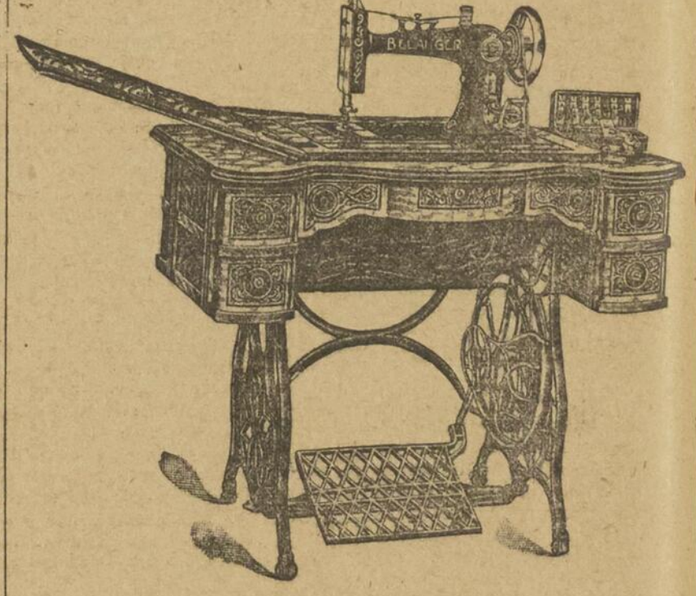
OFFERT A GRANDE REDUCTION

Le propriétaire a placé ce char à notre garage où tous les renseignements seront fournis.

GARAGE P. T. LEGARE, Ltée

61-71, Rue St-Valier, Québec.

Occasion Unique



Nous vous vendrons une MACHINE A COUDRE, GARANTIE POUR 10 ANS pour $25.00, et nous vous accorderons, jusqu'au mois de juillet prochain seulement, une REDUCTION SPECIALE de 5 pour cent.

Cette machine est de même valeur que celles vendues par n'importe quelle Manufacture, SANS EXCEPTION, et pour le double du prix souvent. PROFITEZ-EN.

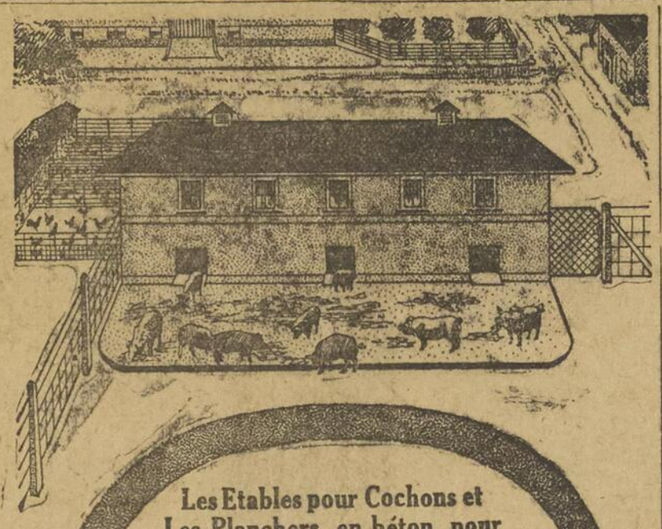
VENEZ VOIR NOTRE ASSORTIMENT

B A. Belanger Ltée. MONTMAGNY, QUE

SAVON COMFORT "SANS RIVAL"

LE PLUS POPULAIRE CHEZ LA PLUPART DES GENS, POUR LA PLUPART DES GENS, SAVON COMFORT.





Les Etables pour Cochons et Les Planchers, en béton, pour l'alimentation

FOURNISSENT le moyen d'élever, sans les nourrir plus abondamment, des cochons plus gras et des porcs meilleurs. Avec un plancher en béton, pour l'alimentation, les animaux ont l'avantage de manger toute leur portion de nourriture sans aucune perte, et vous leur enlevez toute possibilité de contracter des maladies. Ce qui signifie pour vous

Des Bénéfices Plus Considérables

Les étables en béton pour cochons, sont saines et peuvent être nettoyées facilement; elles maintiennent une température uniforme, donnent beaucoup de lumière et d'air, ce qui est certes de nature à améliorer la qualité du pore. Le béton ne rouille pas ni ne pourrit. Il ne nécessite aucune réparation ni repeinturage. Il dépasse en durée tout autre matériel employé dans les bâtiments sur les fermes.

Ecrivez-nous pour obtenir cette magnifique brochure illustrée, gratuite, "Ce que le Cultivateur peut faire avec le béton." Vous y apprendrez comment construire des étables pour cochons, des planchers pour l'alimentation et plusieurs autres choses dont le cultivateur a généralement besoin.

Bureau d'Informations pour le Cultivateur
Canada Cement Company Limited
520 Edifice Herald, Montreal

LES PELERINAGES AU SANCTUAIRE DE SAINTE-ANNE DE BEAUPRE

On en a organisé jusqu'ici 80 pour la présente saison et l'on va en organiser encore beaucoup d'autres

Les statistiques qu'on nous communique sur les pèlerinages à Ste-Anne de Beaupré indiquent que la dévotion à la grande thaumaturge est loin de diminuer dans notre pays et même à l'étranger. Il y en a eu jusqu'ici plus d'une dizaine.

Voici la liste des pèlerinages organisés à partir du 15 juin jusqu'à la fin de la saison.

JUIN			
15	Laval Beauport,	.....	200
16	Sherbrooke (1er)	G. T. R.	800
16	de	Q. C. R.	700
16	Témiscouata.	I. C. R.	1,000
16	Alexandria, Ont.	C. P. R.	600
16	Alexandria, Ont	G. T. R.	500
18	Témiskaming, Ont.,	C. P. R.	1,000
21	Paroisse St. Pierre, Montréal	C. P. R.	1,500
21	Immaculée Conception, Montréal	C. N. Q.	2,500
21	St. Jean Baptiste, Montréal	.....	1,000
22	Ste-Flavie, P. Q.	I. C. R.	600
23	Joliette,	C. P. R.	1,800
23	Joliette & Hawkesbury,	C. N. Q.	500
23	Waterville, Me, (1er)	Q. C. R.	500
24	Stanfold, P. Q.	G. T. R.	800
24	Stanfold, 2me section, P. Q.	G. T. P.	400
24	Pembroke, Ont.	C. P. R.	....
27	La Tuque, P. Q.	C. N. Q.	500
28	Hochelaga, Montréal,	C. N. Q.	500
28	St. Sacrement, Lachine,	C. P. R.	600
29	St. Evariste, Beauce	Q. C. R.	1,000
UILLET			
1	Ste Cécile, Beauce,	Q. C. R.	800
1	Chorale St. Louis de France, Montréal	.....	150
4	Château Richer,	.....	800
5	Paroisse St. Roch, Québec,	.....	2,000
5	Italiens de Montréal,	C. P. R.	500
7	Ottawa, Ont. (1er)	C. P. R.	2,000
7	Lewiston, Me (1er)	G. T. R.	350
8	Médecins Américains, Philadelphie	.....	150
11	Thetford Mines, Mégantic,	Q. C. R.	800
12	Union St. Joseph, Canada, Québec,	.....	500
12	Ste Fqmille, St. Sauveur, Québec.	.....	1,200
13	North Adams, Mass	C. P. R.	500
14	Trois-Rivières,	C. P. R.	1,200
15	Moncton, N. B.	I. C. R.	1,500
15	Sydney, N. E.	I. C. R.	600
18	Black Lake, Megantic,	Q. C. R.	800
19	St. Grégoire, Montmorency	.....	800
19	St. Jean-Baptiste, Montréal	C. P. R.	1,200
22	Kingston, Ont.	C. P. R.	1,500
22	Kingston, Ont.	G. T. R.	500
25	Valleyfield,	C. P. R.	600
26	Ste-Cunégonde, Montréal	C. P. R.	600
26	Union Palestrina, Québec	.....	500
26	Jacques-Cartier, Québec.	.....	2,000
27	Lévis (1er)	.....	400
28	Ottawa (anglais), Ont.	C. P. R.	1,000
28	Mont Laurier, Montréal,	C. P. R.	500
AOUT			
2	Union St. Joseph, St. Sauveur, Québec	.....	500
2	Diocèse St. Hyacinthe,	C. P. R.	500
2	Cleres St. Viateur, Montréal	C. P. R.	2,000
5	Association St. Dominique, Lewiston, Me	G. T. R.	300
3	Albany, N. Y.	C. P. R.	1,500
9	St. Pierre de Brougton, Beauce,	Q. C. R.	800
9	Union Palestrina, Québec,	.....	500
9	St. Sacrament, Montréal.	C. P. R.	3,000
11	Ottawa, Ont, (2ème)	C. P. R.	2,500
12	Reamy's Party, Baltimore	.....	125
15	Club Artisans, Lewiston, Me,	G. T. R.	300
16	C. M. B. A. (dames) Québec,	.....	800
30	Les Zouaves, Québec	.....	1,000
30	Lévis (2ème)	.....	500
SEPT.			
6	Artisans, J. C. Québec	.....	500
	Gov. Foot Guards Comm. O. S.	.....	120
9	Konomoch Hose Co. New London, Conn	G. T. R.	125
13	St. Sauveur, Québec	.....	
15	Grand Army, Boston	.....	100
20	Beauport, (2ème)	.....	1,000
27	Tiers-Ordre, Haute-ville, Québec	.....	1,500

Ceci n'est que la liste des pèlerinages pour lesquels des arrangements on t aits jusqu'ici à la "Québec Ry, L. H. & P. Co." Il en viendra certainement tres.

La femme canadi... boite de

PILULES ROUGES.





Les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, cette grande spécialité pour les maladies des femmes, ont, depuis des années, soulagé et guéri des milliers de femmes de tous les âges.

Que de jeunes filles elles ont fortifiées, aidées et poussées pour ainsi dire dans la vie que la fragilité de leur santé, la faiblesse de leur constitution leur préparaient bien triste. Tracassées par le travail de la croissance, elles avaient besoin de sang nouveau, de forces plus grandes; les Pilules Rouges les leur ont fournis et les ont prémunies contre les malaises sans nombre de l'anémie.

Que de femmes elles ont aussi secourues maintes et maintes fois dans leurs obligations croissantes et les épreuves répétées qu'avait à subir leur nature sensible et délicate; et, grâce à la vertu, à la puissance du remède, elles se sont relevées toujours promptement, ont conservé leur vigueur, leur courage et leur bonne mine.

Les Pilules Rouges ont encore été le remède des femmes sur le retour de l'âge, et parce que des centaines d'elles doivent à leurs bons effets d'avoir vieilli sans souffrance et sans danger, et d'avoir même vu renaître le bien-être de leur jeunesse, la confiance la plus complète de la femme sur le retour de l'âge est toujours dans les Pilules Rouges.

Donc, au cours de toute sa vie, la femme a, dans les Pilules Rouges, le moyen de se maintenir en bonne santé, d'assurer le fonctionnement régulier de tous ses organes, de se munir d'un sang pur, riche et abondant si quelques assauts viennent en diminuer la quantité et la qualité.

"L'anémie est un mal persistant dont j'ai souffert depuis mon plus bas âge. Avec les années, cette affection dont je ne pouvais triompher, me conduisait fatalement à une débilité générale. Je ne gardais pas le lit constamment, parce que je me faisais une raison, que je réagissais contre mon impuissance. J'avais peine à me tenir debout, ayant des palpitations cruelles et fréquentes et des maux de tête insupportables. Plusieurs médecins me donnèrent leurs soins sans me soulager. Je ne sentis une amélioration que le jour où, ayant consulté les médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je pris, sur leur avis, les Pilules Rouges. J'en fis usage régulièrement, et ce remède transforma ma constitution, me rendit presque un organisme nouveau. Après en avoir absorbé une douzaine de boîtes, je jouissais d'une santé superbe qui faisait l'admiration de tout mon voisinage. Depuis lors, j'en ai pris encore de temps en temps, lorsque je me sentais quelques petites indispositions. Les effets ont toujours été immédiats et excellents, ce qui me permet de les recommander sans crainte à toutes les femmes faibles et malades." — Dame NARCISSE ROBERGE, 848 rue Rivard, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES.—Les femmes qui sont trop éloignées pour venir voir nos médecins, peuvent les consulter par lettres; sur leur demande, nous leur enverrons un questionnaire qui les aidera à bien détailler leur état et à bien le faire connaitre. Après une étude sérieuse des symptômes décrits, nos médecins indiqueront les moyens à prendre pour combattre le mal.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boites de 50 pilules et portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Jamais elles ne sont vendues de porte en porte. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c. une boite, $2.50 six boites. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

L'EMBARGO AU MEXIQUE

LE SECRETAIRE D'ETAT DONNE DES ORDRES TRES SEVERES A TOUS LES COLLECTEURS DE DOUANES AU MEXIQUE

Washington, 12.—M. Bryan a déclaré que tous les collecteurs de douanes avaient reçu l'ordre de ne laisser partir aucun navire ayant à bord une cargaison d'armes destinées au Mexique.

Le navire "El-Sud" se trouvant à Galveston ne sera donc pas autorisé à transporter sa cargaison à Tampico, malgré les affirmations des constitutionnels disant que rien ne s'opposerait au débarquement de cette cargaison.

M. Bryan a dit :

—Les travaux des médiateurs marchent d'une façon satisfaisante.

Interviewé au sujet d'un prétendu désaccord entre les délégués à la conférence de Niagara Falls, M. Bryan a déclaré :

—Les journaux ont lancé cette nouvelle, mais nous savons mieux qu'eux ce qui s'y passe."

VOLONTAIRES IRLANDAIS

M. JOHN REDMOND, LE CHEF DES NATIONALISTES, DECLARE QU'IL NE REPRESENTE PAS L'IDEE DU PARTI IRLANDAIS.'

Londres, 12—(Spéciale)—M. John Redmond, le chef des Nationalistes irlandais, a déclaré aujourd'hui, la guerre au comité des volontaires nationalistes comme ne pouvant supporter le parti irlandais. M. Redmond prétend interpréter l'action des volontaires de cet enrôlement dans chaque comté comme un refus de la part du comité d'accepter la proposition qu'il a faite le 9 janvier dernier d'ajouter seulement 25 représentants du parti irlandais au comité de contrôle.

Une assemblée des Nationalistes Irlandais a discuté la question aujourd'hui à la Chambre des Communes et M. Redmond a réitéré sa déclaration que l'acte du comité des volontaires constituent un refus d'accepter sa proposition.

Un duel parisien

Paris, 15—M. Léon Daudet, le fils d'Aiphonse Daudet, a été blessé à l'avant-bras par M. Jacques Roujon, fils d'Henri Roujon, ancien secrétaire de l'académie des beaux-arts, dans un duel à l'épée à Neuilly.

C'est M. Roujon qui a provoqué M. Daudet en duel, pour défendre le nom de son père, qui, à son avis, avait été sali par certains articles parus dans le journal " l'Action française," organe royaliste, dont M. Léon Daudet est le directeur.

Le duel s'est déroulé dans le plus strict incognito. Seuls, les témoins y assistaient.

Un volcan en éruption

Redding, Cal., 15.—Le Mont Lassena a finalement fait éruption hier et on rapporte qu'un homme a été tué ou blessé et que deux autres ont été rendus fous par suite de cette terrible explosion.

Le volcan a projeté en l'air une masse énorme de roches, cendres et d'épaisses fumées.

Saint-Pierre et Miquelon

On sait qu'un récent décret a accordé à Saint-Pierre-et-Miquelon la réforme douanière que cette petite colonie réclamait avec insistance depuis publiés sur le commerce de la colonie en 1913 attestent que cette réforme était urgente.

Les importations n'ont en effet atteint que la somme de 4,356,745 francs en 1913. La diminution sur 1912 est de $22,667 francs. Il est vrai que les exportations sè sont un peu relevées ; elles ont atteint 6,201,798 francs, soit une augmentation de 198,816 francs sur 1912. Dans l'ensemble le mouvement commercial de 1913 est néanmoins inférieur de plus de 600,000 francs à celui de 1912.

Comment guérir le mal d'estomac

LA CAUSE COMMUNE EN EST LE MANQUE DE SANG.—ON DOIT DONC LE RECONSTITUER

Il existe les rapports les plus intimes entre l'état du sang et l'activité de l'estomac. Le sang dépend de l'estomac pour une grande partie de sa nutrition, tandis que chaque phase de la digestion, depuis le temps où la nourriture entre dans l'estomac et est assimilée par le sang, a besoin de beaucoup de sang pur et bien oxydé. Les muscles, les glandes et les nerfs de l'estomac ne fonctionnent bien qu'en autant que le sang est bon.

La cause la plus commune de l'indigestion est le manque de riche sang vermeil. Non seulement le sang impur affaiblit les muscles de l'estomac, qui fournissent les sucs digestifs, mais il amoindrit le produit des glandes des intestins et de l'estomac. Rien ne guérira plus promptement l'indigestion que beaucoup de sang pur. Les pilules Roses du Dr Williams, sont ce qu'il y a de plus sûr et de plus certain pour refaire le ne pouvais presque rien faire. Je n'avais pas bon sommeil la nuitet je ne me levais pas reposée du tout et avec une sensation de crainte. Quelques années avant, j'avais pris des pilules Roses du Dr Williams avec grand succès, de sorte que je décidai de les essayer. Ma confiance n'était pas mal placée, car je n'en avais pas encore pris six boîtes que je me sentais de nouveau tout à fait bien."

Les Pilules Roses du Dr Williams sont vendues par tous les marchands de remèdes ou seront envoyées par la poste à raison de 50 cents la boîte ou six boîtes pour $2.50 en s'adressant à The Dr Williams' Medecine Co., Brockville, Ont.

Echo du " Dominion College of Mus ic "

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Lucienne Langevin de Jacques-Cartier vient d'obtenir son LAUREAT AVEC DISTINCTION. Nos félicitations. Mlle L. Langevin était l'élève de Madame Albert Beaubien.

Perdus dans la tempete

Portland, 12. (Spéciale).— On entretient de grandes inquiétudes, au sujet de trois des gros ballons qui prennent part à la course nationale dans la région Nord-Ouest. Peu après le départ de ces géants, des airs, le vent tourna en véritable tempête accompagnée de tonnerre et de pluie. Le ballon "Oncle Sam", piloté par le capitaine Honeywell de S.-Louis, et ayant comme passager le Dr W. E. Stewart, a été jeté par terre près de la ville d'Oregon. Les deux hommes ont pu échapper au désastre sans une blessure.

Cet après-midi, un pigeon voyageur est arrivé aux quartiers généraux de l'Aero Club. Il tenait dans ses pattes un papier sur lequel était écrit : "Ballon frappé par la foudre. Berry blessé. Venez vite :— Morrison". Il s'agit d'un ballon de S.-Louis piloté par le capitaine Berry et dont George C. Morrison est passager. Le message ne fait pas mention du lieu où est atterri le ballon. On est d'avis qu'il est tombé dans une forêt des montagnes de la Cascade. Quelques heures plus tard arriva un autre pigeon. Le petit animal n'avait plus de plumes. On croit qu'il les a perdus dans le désastre d'un autre ballon. C'est le Kansas City III piloté par le capitaine Watts.

Tous les efforts sont faits de la part des autorités de l'Aero Club pour localiser les ballons perdus. On a organisé des partis de recherches dans toutes les forêts et dans les montagnes. Les propriétaires des pigeons qui sont arrivés sont d'opinion que les pigeons, d'après leur condition actuelle ont volé 130 à 170 milles.

—Les vers causent beaucoup de ravage dans l'organisme des enfants. Ces parasites nuisibes s'attaquent à l'intérieur de l'intestin, et si on leur permet de continuer leurs ravages, ils ne manqueront pas de le perforer, parce que ces vers sont de la variété qui s'attaquent aux parois intérieurse et s'en s'en nourrissent. Les poudres pour les vers de Miller ne détruiront pas seulement ces vers de toute variété, mais serviront aussi à réparer le tort qu'ils auront fait.

Les bandits internationaux

UN ALLEMAND EST CONDAMNE A TROIS ANS DE PRISON POUR VOL DE BIJOUX DANS LA RUE ROYALE

Paris, 12.—Un Allemand, se disant être le comte de Montgelas, a été condamné à trois ans de prison pour tentative de vol. Il fut arrêté le 16 avril dernier avec cinq complices, également sujets allemands, alors qu'ils essayaient de voler des bijoux pour une valeur de 600,000 francs à un bijoutier de la rue Royale.

La police opéra une perquisition au domicile du comte de Montgelas, rue Washington et y découvrit une volumineuse correspondance prouvant que la bande était en rapport avec des complices habitant New-York.

DUEL SERIEUX ENTRE PEINTRES

DEUX BALLES SONT ECHANGEES SANS RESULTAT, MAIS LE DUEL SE CONTINUE QUAND MEME AU SABRE

Paris, 12.—Pour des motifs d'ordre privé, un duel a eu lieu, ce matin, au Parc des Princes, entre deux peintres polonais, MM. Kissling et Gottlieb. Deux balles ont été échangées sans résultat. Le duel se continua au sabre de combat ; les adversaires se battirent avec acharnement et se portèrent de violents coups, se faisant des blessures assez graves.

M. Rouzier Dorcières qui dirigeait le combat fut lui-même blessé au genou en voulant séparer les deux adversaires pendant un corps à corps. Le combat fut arrêté à la cinquième reprise. Les adversaires, après avoir fait panser leurs blessures ont quitté le terrain sans se réconcilier.

Une chasse à l'homme

Regina, Sask., 15—On a capturé samedi après-midi, après une lutte furieuse, au cours de laquelle on a dû irer 30 cuops de revolver, an canonnier du nom de Burrard, qui a été surpris à voler dans une cour du G. T. P. On a aussi arrêté deux de ses complices.



SIROP DU Dr CODERRE
POUR LES ENFANTS.

Est offert aux mères de famille, tel que préparé par le Dr. J. Emery Coderre, et positivement le seul recommandé par tous les médecins de "l'Université et du Collège Victoria". Voici les noms :

Dr. A. P. Beaubien,	Dr. P. Munro,
Dr. O. Raymond,	Dr. L. B. Durocher,
Dr. A. P. Delvecchio,	Dr. D. W. Archambault,
Dr. HectorPeltier,	Dr. Ths. E. D'Odet D'Orsonnens,
Dr. A. B. Craig,	Dr. A. T. Brosseau,
Dr. G. O. Beaudry,	Dr. Alex. Germain,
Dr. Elzear Paquin,	Dr. J. A. Roy,
Dr. J. B. Bibaud,	Dr. E. H. Trudel,

Tous ces médecins ont certifié que le **Sirop du Dr. CODERRE pour les enfants** est préparé avec les médicaments propres au traitement des **maladies des enfants** telles que: **Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, Toux, Rhume, Etc.**

Insistez auprès de votre marchand pour qu'il vous donne le Sirop du Dr. CODERRE et n'en acceptez jamais d'autre. Evitez les imitations.

Vendu par tous les marchands de remèdes, à 25c la bouteille.

Légere collision

LE " PRETORIA " TOUCHE UN AUTRE PAQUEBOT, LE " NEW-YORK," QUI ETAIT ARRETE.—PAS DE DOMMAGES.

A bord du " New-York," par T. S. F., via Siasconset, Mass., 15—Le paquebot de la ligne Hambourg-America, " Pretoria," est entré en collision avec le paquebot de la ligne America, le " New-York," pendant un brouillard épais, à 2.26 hrs du matin samedi. Heureusement, le choc a été bénin et aucun des navires n'a subi de dommages sérieux.

Il ne s'est pas produit de panique. La plupart des voyageurs étaient dans leurs cabines et nombre d'entre eux ne se sont même pas aperçus de l'accident. Le " New-York " était arrêté au moment de l'accident ; plus tard, il a repris sa route vers New-York.

—Si quelqu'un souffre de cors et verrues, il trouvera dans le Holloway's Corn Cure une application qui soulagera entièrement sa douleur.

Condamné a 25 ans de pénitencier

Montréal, 15.—(De notre correspondant).—Dans la Cour du Banc du Roi, aujourd'hui, Joseph Cousineau, trouvé coupable d'avoir fait feu sur le constable Rotelle et de l'avoir blessé en avril dernier, a été condamné à 25 sans de pénitencier. Cousineau s'était réfugié dans un magasin de la rue Notre-Dame lorsqu'il fut découvert par le constable. Il fit feu sur ce dernier et le blessa à l'épaule.

—Elle chasse la douleur.

Quand la névralgie bouleverse les nerfs ou que le lumbago torture le dos, c'est l'heure d'éprouver la vertu de l'Huile Electrique du Dr Thomas. Si l'on s'en frictionne bien, elle calmera la douleur et produira une sensation soulageante et reposante. Il n'y a rien qui égale ce liniment, car ses propriétés curatives sont extraordinaires. Un essai vous donnera confiance pour toujours.

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 17 juillet, 1914 pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine Sur une route rurale qui sera connue sous le nom de "St. Prime No 3" à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus au Bureau de Poste de St. Prime et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumissi on

S. TANNER GREEN.
Inspecteur des Postes
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
Québec le 2 juin 1914. 3-500B-3-10-17

Contrat de la malle

Des soumissions cachetées adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 17 juillet, 1914 pour le transport des Malles de Sa Majesté sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 12 fois par semaine, aller et revenir, entre St. Prosper de Dorchester et St. Zacharie à commencer le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de St. Prosper de Dorchester et St. Zacharie et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN.
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
Québec le 6 juin 1914. 8-6129B-16-23juin



Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 10 juillet, 1914 pour le transport des Malles de Sa Majesté sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 18 fois par semaine sur une route rurale qui sera connue sous le nom de "Rivière Raquette No. 1" à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Rivière Raquette et Ste Rose de Watford et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN.
Inspecteur des Postes.
Bureau de l'Inspecteur des Postes.
Québec 30 mai, 1914 1er-449B-1-8-7



Contrat de la mal

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 10 juillet, 19 pour le transport des Malles de Sa Majest sous les Conditions d'un Contrat pour u terme de quatre années 6 fois par semain aller et revenir, entre Thetford Mines la Station du Québec Central à commen le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant des rense gnements plus détaillés au sujet des cond tions du Contrat projeté peuvent être v aux Bureaux de Poste de Thetford Min et au bureau de l'Inspecteur des Postes l'on pourra aussi se procurer des formul de soumission.

S. TANNER GREEN.
Inspecteur des Postes
Bureau de l'Inspecteur dds Postes.
Québec 30 mai, 1914. 1er 443B-1-3-1



On peint sa maison pour l'embellir et protéger des injures de l'air les matériaux dont elle est faite. C'est pourquoi la meilleure peinture que vous puissiez acheter est aussi la plus économique, pour la raison qu'elle dure plus longtemps et fait un plus beau travail que la peinture à bon marché.

Recouvrez vos constructions de peinture, pour les protéger contre les agents atmosphériques. La marque SWP qui se voit sur les boîtes de peinture signifie Peinture préparée de Sherwin-Williams. C'est une marque sûre. Elle vous indique un excellent produit.

C'est gaspiller son argent que d'acheter de la peinture de qualité inférieure. Une peinture de $2.50 le gallon, qui dure cinq ans ou plus, coûte beaucoup moins cher que celle de $1.50 le gallon, qui ne dure que deux ans. Dans le premier cas, cela vous coûte 50c. par an et, dans le second, 75c., sans compter les dépenses occasionnées par une nouvelle application de peinture, après deux ans. Demandez-nous nos catalogues des couleurs.

J. L. A. NORMAND
MARCHAND DE FER EN GENERAL, AUTOMOBILE
MONTMAGNY

1024



Ah! Les Crêpes! les belles crêpes dorées, appétissantes, savoureuses, que vous obtiendrez avec la NOUVELLE FARINE

"FLEUR DE LIS"

Essayez-la et jugez par vous-même !

Il n'y a pas de farine plus belle, plus riche en phosphate, contenant plus de principes utiles au soutien et au développement de l'organisme. Faites-en des gâteaux, des tartes, des pâtés ou du pain—vous serez émerveillées du résultat.

DEMANDEZ-LA À VOTRE FOURNISSEUR.

FABRIQUÉE PAR

The St. Lawrence Flour Mills Company, Limited,

Les Moulins les plus Modernes au Canada.

PHONE: MAIN 6741.

1110, RUE NOTRE-DAME OUEST, . MONTRÉAL.

La Farine St. Lawrence blanche et pure comme le Lis.

3 Marques Populaires :

"REGAL", "FLEUR DE LIS", "DAILY BREAD".

LE TRAITEMENT DU

Dr. JOHN M. MACKAY

Pour la guérison de l'Accoolisme

Hautement recommandé par le Clergé et adopté par le Gouvernement de la province de Québec.

Est maintenant en dépôt à la Maison J. E. Livernois Limitée, rue St-Jean, Québec.

Correspondances sollicitées des Messieurs du Clergé et des personnes intéressées.

Prix Spéciaux aux Pharmaciens

CAPITA, $500,000.00

LA PREVOYANCE

ASSURANCE :

RESPONSABILITE PATRONALE

Accidents, ... Bris de Glaces
Maladies. . . . . Contre le Vol

Garantie de Fidélité
Garantie de Contrats

BUREAU CHEF: 160 Rue St-Jacques, Montréal

J. C. GAGNE, Gérant Général

TEL. BELL MAIN 5027

HEBERT, N. P., Agent du dictrict de Montmagny

...ieuse session

Ottawa, 12.—(De notre correspondant).—La troisième session du douzième Parlement du Canada s'est terminée cet après-midi après avoir duré six mois. La cérémonie de la prorogation a été plus brillante que d'habitude à cause de la présence de S. A. R. le Duc de Connaught venu spécialement de Québec pour ces fonctions et parce que c'est aussi la dernière cérémonie du genre que préside Son Altesse. La Garde d'Honneur était fournie par les Dragons de la princesse Louise, tandis que le contingent militaire autour des édifices parlementaires était composé des détachements des gardes à pied du gouverneur et du 43ème régiment. Le salut royal tiré de la Pointe Nepean par la 23ème batterie de campagne a annoncé à la population de la capitale que la prorogation du Parlement était un fait accompli. De nombreux sénateurs et députés n'ont pas attendu la fin de la session pour quitter Ottawa, mais ceux présents étaient plus nombreux qu'on aurait pu s'y attendre par une température torride comme celle qui existe à Ottawa depuis quelques jours.

Le dernier travail de la Chambre des Communes a été l'adoption du bill de rédistribution, mais aln d'obtenir ce résultat, les députés ont dû siéger jusqu'à trois heures ce matin.

Les derniers actes du Sénat ont été d'approuver la rédistribution ainsi qu'un bill des subsides de $208,-118,672 pour les dépenses de l'année courante.

S. A. R. Royale était accompagnée du lt.-col. Farquhar et du capt. Buller, A. D. C. Le parti Royal pendant son court séjour à Ottawa a occupé ses chars spéciaux à la gare sans se rendre à Rideau Hall. Son Altesse Royale retournant aujourd'hui même à Québec.

Voici le texte du discours du Trône:

Honorables Messieurs du Sénat :

MM. de la Chambre des Communes

Je suis heureux de vous relever de vos devoirs parlementaires après une session qui a été marquée par une législation de grande importance.

La tâche de remanier la représentation du peuple à la Chambre des Communes, en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, sur une base à l'abri de toute juste critique s'est présentée entourée de difficultés, mais elle a été accomplie de façon, je l'espère, à satisfaire l'électorat. Ce remaniement va augmenter dans une forte proportion la représentation des quatre provinces occidentales.

Mes conseillers n'ont pas perdu de vue l'urgence de compléter dans le plus bref délai possible le réseau des grandes voies ferrées transcontinentales en construction et les lois qui ont été faites pour procurer à ces grandes entreprises l'assistance nécessaire vont assurer, je l'espère, non seulement leur parachèvement rapide mais produiront des résultats bienfaisants marqués dans toutes les parties du Canada.

La question difficile d'établir un système de naturalisation au moyen duquel le statut de citoyenneté britannique ainsi acquis sera reconnu légalement dans toutes les parties de l'Empire a retenu depuis longtemps l'attention des gouvernements de la mère-patrie et de ceux de toutes ses dépendances autonomes. La loi qui a été passée à cette fin par le Parlement du Canada et qui trouvera son complément dans une législation du Parlement Imuérial et des parlements des autres colonies de l'Empire produira un résultat au sujet duquel tout l'Empire devra être félicité.

Il a été jugé nécessaire de faire un remaniement partiel du tarif à certains points de vue importants et j'ai tout lieu de croire que ce remaniement sera profitable non seulement aux industries directement intéressées, mais aussi à toute la vie commerciale et industrielle du pays.

La législation qui a été passée pour donner suite aux résolutions adoptées par la conférence internationale de la sécurité de la vie sur mer pourvoit à des mesures plus efficaces pour assurer à l'avenir la sécurité des passagers et des équipages des paquebots au long cours.

La loi qui a été passée pour assurer une surveillance plus efficace des entrepôts frigorifiques aura, je l'espère, des résultats importants en réglementant dans l'intérêt public l'état et la vente des produits alimentaires qui y seront emmagasinés.

Il est permis d'espérer fortement que les modifications apportées aux lois actuelles concernant les compagnies de prêts et de fiduci seront d'un avantage marqué en garantissant au public plus d'unitormité dans la loi ainsi que des sauvegardes additionnelles.

La loi autorisant la création d'une commission spéciale pour faire des enquêtes sur les désastres maritimes d'une extrême gravité fournira les moyens de faire une enquête plus complète et plus à fond dans de tels cas et de procurer des recommandations d'experts compétents relativement aux précautions nécessaires à prendre pour prévenir de tels désastres à l'avenir.

Mes conseillers sont toujours frappés de la nécessité d'augmenter et d'améliorer l'outillage dans tous les ports nationaux du Canada et ils sont d'avis que la loi nécessaire concernant les cales-sèches essentielles à cette fin sera rendue plus efficace à raison de modifications qui ont été apportées à cette session.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je vous remercie des subsides considérables que vous avez votés en vue du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes,

La durée de mes fonctions touche à sa fin et l'occasion présente est la dernière où j'aurai l'honneur de vous adresser la parole comme gouverneur-général. Je regarde la présente occasion comme favorable pour vous exprimer mon ferme espoir dans les hautes destinées du Canada et dans la manière dont les Canadiens rempliront cette destinée.

Je désire vous assurer qu'après la cessation de mes relations officielles avec vous je continuerai toujours de porter la plus grande affection au peuple canadien et un intérêt perpétuel à tout ce qui regarde le progrès et la prospérité du pays.

Ottawa, 12—(De notre correspondant)—Lorsque le Sénat s'est réuni ce matin, l'hon. sénateur Bostock, leader libéral au Sénat, a proposé un amendement à l'adresse concernant l'augmentation du nombre des sénateurs. L'amendement demande que l'augmentation du nombre de sénateurs ne soit pas faite avant la prochaine session.

Après avoir discuté cet amendement, il y a eu une conférence avec le premier ministre, et comme on n'a pu s'entendre, le Sénat a été ajourné à 1 heure et quart cet après-midi.

On se demandait si le " Dead lock " allait durer assez longtemps pour retarder la prorogation aujourd'hui.

Il sera pendu le 30 juin

Halifax, 15.— Le juge Ritchie a refusé d'accorder l'application pour un sursis faite au nom de Edward Cook, condamné à mort pour le meurtre d'un Syrien en décembre dernier.

Cook sera pendu le 30 juin.



A propos d'un naufrage

Les navires modernes vont très vite. Mais ils font naufrage plus vite encore.

En quelques minutes, la ville flottante disparaît avec ses terrains de tennis, ses piscines, ses salles de boxe, son théâtre et même ses cloisons étanches...

Un choc : les lumières s'éteignent, les machines s'arrêtent, le navire sombre..Et voilà mille ou quinze cents personnes noyées !

Autrefois, les naufrages n'avaient pas ce caractère cinématographique. On pouvait lutter contre la mort..Les passagers s'accrochaient aux cages à poules ; les matelots improvisaient un radeau avec des débris de mâts et des cordages et finissaient par atteindre une île inconnue.

Mais à bord des grands navires d'aujourd'hui, il n'y a plus de cages à poules, de mâts, de cordages. Tout cela a été remplacé par des tziganes. Quant aux îles inconnues, on y vend des cartes postales.

Ces bons vieux naufrages du temps jadis ne faisaient d'ailleurs, que peu de victimes...De nos jours, c'est par centaines, par milliers qu'il faut compter les disparus. Cela n'empêche d'ailleurs pas les compagnies de construire des navires de plus en plus grands..Autant de villes d'Ys flottantes. Hélas ! la ville d'Ys est sous les flots...

Mais ne nous abandonnons pas à un fâcheux passimisme. La statistique prouve que la navigation est infiniment plus sûre qu'autrefois ; songez au nombre formidable des passagers qui traversent l'Atlantique et comparez-le aux totaux des victimes de ces catastrophes maritimes...Il est, à coup sûr, moins dangereux de passer la " mare aux harengs " que de franchir le carrefour Châteaudun à six heures du soir..

D'ailleurs, nul danger ne peut guérir nos contemporains de leur "bougeotte " ; ils vont aujourd'hui à New-York comme leurs grands-pères allaient à Saint-Germain. En sont-ils plus heureux ? Je crois que oui, car nous ne comprenons plus le bonheur que secoué dans un auto, bousculé dans un rapide ou ballotté sur un paquebot.—D'Antin.

Adolphe Rhéaume qui demeure dans le voisinage du lac St-Charles, a été traduit devant le Recorder suppléant Desrivières, pour avoir enterré un chien sur le bord d'un ruisseau qui se déverse dans ce lac, lequel est une des sources qui alimentent l'aqueduc de Québec.



Vers l'adolescence

A L'ÉPOQUE de la puberté, la jeune fille est exposée à des malaises, des troubles nerveux que la mère vigilante préviendra en ajoutant à son régime alimentaire l'usage d'un bon tonique comme le

VIN ST-MICHEL

qui combat la faiblesse, l'anémie, enrichit le sang, régularise les fonctions digestives, réconforte tout l'organisme, facilitant ainsi l'oeuvre de la nature.

LE VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE, *Seuls Agents*, 520 rue St-Paul, Montréal.

EASTERN DRUG CO., BOSTON, MASS., *Agents pour les Etats. Unis.*



Si le public connaissait les grands avantages des VERRES TORIQUES sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'acheterait plus que des VERRES TORIQUES. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes actuels prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne entière satisfaction.

AMÉDÉE CÔTÉ, Orfèvre et Opticien

MONTMAGNY

FEU ! FEU ! ! FEU

Que les dommages soient de $10.

Que les dommages dépassent $10,000

Votre intérêt vous commande deux choses :

1.—De vous assurer dans de bonnes Compagnies.
2.—De confier votre police à l'agent le plus proche

VOUS AUREZ LES DEUX AU

BUREAU D'ASSURANCE, FEU, VIE, ACCIDENT

De ROUSSEAU & HEBERT

NOTAIRES, MONTMAGNY

Ecrivez ou venez nous voir avant de vous assurer ailleurs.

ROSE QUESNEL

TABAC A FUMER DOUX A NATURE

ROCK CITY TOBACCO Co LTD QUEBEC

Nouvelles du District

(SUITE DE LA DEUXIEME PAGE)

SAINTE-APOLLINE

Voulez-vous acheter un magnifique emplacement près de l'église, de l'école et d'un moulin à scie. Cet emplacement comporte une maison d'une bonne grandeur. Condition facile. S'adresser à Monsieur Philippe Laprise.

—Maigré la mauvaise température qui a précédé le dimanche, nous avons pu célébrer d'une manière très solennelle, la fête-Dieu. Notre église était pieuse avec ses plus beaux décors et les cloches paraissaient heureuses d'accompagner de leurs notes pieuses et joyeuses, la marche triomphale du Dieu de l'Eucharistie. Aussi quelle piété et quel recueillement ontr égné pendant toute la procession !

Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur.

BAPTEMES.— Le 11, Joseph-Jean-Baptiste-Adrien, enfant de Monsieur et Madame Stanislas Boutin. Parrain, M. Emile Lapointe, oncle de l'enfant ; marraine, Mlle Marie Dion, petite cousine.

—Mardi, le 16, Marie-Germaine-Imelda, enfant de M. et Mme Louis Boivin. Parrain et Marraine : M. et Mme Eugène Pelchat, de Saint-Paul. On aurait dit que les voix de nos cloches avaient des notes plus joyeuses que d'habitude encore pour annoncer un 19ème et 20ème baptêmes. Nos félicitations.

—TRANSACTION.— M. Stanislas Boutin vient d'acheter de Monsieur Joseph Brochu, la magnifique terre que celui-ci possédait sur le 7ème rang Patton, dans le rang Saint-Saint-Jean. M. Achile Moisan, maçon, a acheté la propriété de M. Gaudiose Lapointe, près de l'église.

—En visite dimanche dans notre paroisse : M. et Mme Jos. T. Fortin, M. et Mme Jos. Labbé, du Cap Saint-Ignace, les hôtes de Monsieur le curé, leur beau-frère.

—M. et Mme Paul Gagnon, M. et Mme Jos. Morin, de Saint-Marcel étaient aussi en visite dimanche chez des parents.

—Les gens du BEDIT GOMMERCE ont, de nouveau, envahi nos chemins. Ils viennent ici pour grossir leur bort-feuilles. N'y aurait-il pas moyen d'arrêter cette gente qui vient vous tromper dans vos propres demeures ?

SAINT-JEAN-PORT-JOLI

NOTES PERSONNELLES.— M. et Mme Flavien Chouinard et M. Antoine Chouinard, de Saint-Pamphile, étaient de passage parmi nous la semaine dernière.

—M. et Mme Antoine Fournier étaient de retour de leur voyage de noces, le 12 du courant, ils sont partis le 14 juin, pour prendre possession de leur résidence à Québec.

—M. J.A.P. Jean, notaire de Saint-Pamphile, et Mme Jean, ont visité leurs parents le 10 du courant.

—M. et Mlle Fournier, de Saint-Roch des Aulnaies, ont rendu visite à Mme Gaumont, le 13 juin.

—M. Armand Fournier, de Québec, a passé le dimanche chez M. Pierre Fournier.

—Mlle Gabrielle Verreault est revenue le 16 juin, de Stanstead, où elle était allée terminer ses études au couvent des Ursulines.

NAISSANCE.—Le 11 juin, Mme Jules Bernier, un fils : Joseph-Paul-Laurent.

Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Belanger.

NOTE PERSONNELLE.— La famille Lamy, de Montréal, passe la belle saison à la villa des Erables.

SAINTE-LOUISE

M. Fernand Gauvin et sa soeur, Mlle Amélia sont revenus enchantés d'une promenade à Québec.

—M. et Mme Moïse Gauvin sont allés, dimanche, rendre visite à M. Calixte Chamard, de Saint-Jean-Port-Joli.

ELGIN ROAD STATION

Mlle Marie Bilodeau et Mme Auguste Saint-Pierre, sont allées, lundi en voyage d'affaires à Saint-Jean-Port-Joli.

—M. Ernest Michaud est revenu d'une promenade à Saint-Roch des Aulnaies chez des parents.

—M. Catellier, de la McCormick, était, cette semaine, de passage dans notre paroisse, chez des amis.

—M. Félix Saint-Pierre est allé à Saint-Aubert pour affaires.

—M. Sauveur Duval est allé à Québec pour affaires.

—Mlle Albertine Duval est revenue d'une promenade de quelques jours à Saint-Jean-Port-Joli.

—M. John Morin est revenu d'un voyage d'affaire à Québec.

—M. Ulric Jalbert et sa soeur, Mlle Rose-Anna sont revenus d'une promenade à Saint-Jean-Port-Joli.

—M. Joseph Galuchon, de l'Anse-à-Gilles, est venu, la semaine dernière, en voyage d'affaire dans notre paroisse.

SAINT-AUBERT

Le 15 du courant, M. Onésime Dubé unissait sa destinée à Mlle Emma Tremblay, et M. Omer Whessell, de Montréal, épousait Mlle Emma Lavallée. Les heureux époux sont partis en voyage de noces. Nous formons des voeux pour leur bonheur constant.

—M. et Mme Damase Deschênes sont allés passer un mois à Montréal chez des parents. Nous leur souhaitons un heureux voyage et un prompt retour.

—M. Dominique Saint-Pierre est en visite chez sa mère, Mme Vve Cyprien Saint-Pierre.

—M. l'inspecteur Dubeau a fait la visite de nos écoles. Il a paru satisfait du résultat des examens.

—Les exercices militaires à Lévis commenceront prochainement ; plusieurs des nôtres doivent s'y rendre comme les années précédentes.

SAINT-EUGENE

Le 16 du courant, l'épouse de M. Louis Amédée Fournier, un fils, Louis Joseph Georges Lorenzo.

Parrain et marraine, M. et Mme Georges Fournier, grand oncle et grand'tante de l'enfant.

—M. Honoré Côté nous a quittés pour aller demeurer à Saint-Fidèle, comté de Charlevoix.

SAINT-CYRILLE

M. l'abbé J. A. Kirouac, curé de Sainte-Justine, était la semaine dernière, l'hôte de M. le curé Mercier et de M. Anselme et Wilfrid Kirouac.

—Madame Emile Marier et ses deux fillettes, Marie Anna et Lucienne, sont revenues de Montréal où elles étaient en visite chez Mme Vve Constantin.

RESIDANT.—M. Sigefroid Côté et sa famille, autrefois de Sainte-Justine, sont résidants en notre paroisse. Nous leur souhaitons la plus cordiale bienvenue.

MARIAGES.—On annonce pour le 23 juin, les mariages de M. Léonce Fournier à Mlle Hallé Caron, et de M. Georges Caron à Mlle Rose de Lima Laurendeau.

PROCESSION.—Malgré que nous ayons de ce temps-ci une température peu agréable, Dieu a permis que le temps redevienne beau pour la journée de dimanche afin que nous puissions faire solennellement la procession du Saint Sacrement.

Lorsque dimanche matin, nous avons vu luire le soleil, nous nous sommes hâtés de faire des reposoirs et d'embellir nos maisons de drapeaux et de banderolles portant des écriteaux en l'honneur du Saint Sacrement.

La procession fut une des plus belles. Il fallait voir nos petits bambins jetant des fleurs et portant des oriflammes et des flambeaux.

Trois jolis reposoirs étaient dressés sur le chemin que nous devions suivre et de toutes petites filles vêtues comme des anges étaient en adoration devant la Sainte Hostie.

Tout s'est passé à merveille et nous remercions Dieu d'avoir permis un si beau temps pour que nous puissions recevoir dans cette procession les nombreuses bénédictions données par le divin Coeur dans l'Auguste Sacrement de nos autels.

—Nous avons maintenant un charron. M. Aimé Lagacé vient, d'ouvrir une boutique à cet effet.

Nous lui souhaitons bien du succès.

—Les travaux de construction de la nouvelle église sont commencés depuis la semaine dernière, sous l'habile direction de MM. J. S. Côté, contremaître, et Jos. St-Hilaire, entrepreneur. Nous espérons voir, avant longtemps s'élever les murailles de ce temple qui sera d'une architecture tout à fait moderne.

—Mme Ed. Constantin et sa fille Mlle Anna, de Montréal, sont en visite chez M. Emile Marier.

—M. et Mme Joseph Pelletier, de Saint-Eugène, étaient de passage ici dimanche dernier, chez leur beau-frère M. Joseph Carlies.

SAINTE-PERPETUE

La solennité de la Fête Dieu a été célébrée avec pompe et magnificence cette année. La procession du Très St-Sacrement se fit du côté nord de l'église, il y avait deux reposoirs dont l'un chez M. Omer Martin, et l'autre chez M. Saint-Pierre. Nous félicitons M. Germain et toutes les personnes qui ont aidé à l'ornementation de ces deux reposoirs car ils étaient vraiment bien décorés. M. l'abbé Houde remplaçant temporairement M. l'abbé Martin dit qu'il a rarement vu dans la campagne une si belle démonstration.

Nos remerciements aux braves gens qui ont si bien travaillé pour faire au Dieu qui bénit, un trône digne de sa gloire.

—Dans l'après-midi de dimanche, les fils de Mme Vve Henri Morneau conviaient à leur demeure plusieurs parents et amis pour une délicieuse fête à la tire. Parmi les invités on remarquait M. l'abbé Houde qui a bien voulu se rendre à l'invitation des MM. Morneau MM. N. Lavoie, Dr Houde, Jos Martin, A. Gagnon, F. Fortin, A. Pelletier, G. Thibault, A. Caron, F. Vaillancourt, J. Morneau, L. Saint-Pierre, A. Morneau, M. et Mme E. Pelletier, M. et Mme A. Pelletier, Mme Vve S. Pelletier, Mlles Yvonne, Alice, Alberta, Emelia, Delia Pelletier, Marie Gagnon, Leopoldine, Augustine, Alice Vaillancourt, Eugénie, Alice, Stella Fortin, M.-Claire Caron. Après avoir léché la palette nous chantâmes quelques joyeuses chansons puis nous partîmes après avoir remercié MM. Morneau, emportant avec nous un doux souvenir de notre belle fête.

—Les exercices du mois du Sacré-Coeur ont lieu tous les soirs à 7 heures ; ils sont suivis par un grand nombre de personnes. Il y a salut précédé d'un sermon.

—M. A. Jalbert est grièvement malade, nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

—M. et Mme Alfred Anctil et M. et Mme S. Tremblay étaient en visite dimanche chez des parents.

—M. Alfred Lagacé est revenu d'un voyage à Québec.

—L'épouse de M. Joseph Pelletier, un fils, baptisé sous les noms de Joseph-Isidore. Parrain et marraine, M. et Mme Alphonse Morneau.

—Mme Georges Paradis, un fils. Parrain M. J. Paradis, marraine, Mlle A. Morin.

—Mme Adélard Marier, une fille. Parrain et marraine M. et Mme Joseph Pelletier, oncle et tante de l'enfant.

—Mme Horace Robichaud, une fille. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Robichaud, oncle et tante de l'enfant.

—Samedi, le 20 juin sera chanté le service anniversaire de M.Pierre Toussaint.

—Les semences sont enfin terminées malgré la mauvaise température que nous avons depuis quelque temps. Espérons maintenant que le bon Dieu fera croître et mûrir nos moissons.

SAINT-HONORE

Le 16, a été célébré le mariage de M. Nazaire Chassé à Mlle M.-Anne Larendeau. Nous formons des souhaits de bonheur pour l'heureux couple.

—M. A. Labbé a le plaisir de faire part à ses parents et amis de la naissance d'une fille qui reçut au baptême les noms de Marie-Ange. Parrain et marraine, M. et Mme G. Roussel, grands parents de l'enfant.

—M. et Mme Georges Roussel, une fille. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Dubé, de Saint-Louis, oncle et tante de l'enfant.

—Le pèlerinage de Madawaska passait en gare mardi matin. On a remarqué parmi ceux qui se sont embarqués M. l'abbé April, curé de la paroisse, M. Jos. Lebel, M. et Mme Ignace Lebel et M. et Mme F. Rousseau.

SAINT-ANDRE

Le 3 juin, M. et Mme Théodore Marquis, une fille, baptisée sous les noms de Marie-Alma Madeleine. Parrain et marraine, M. et Mme Sylvio Proulx, oncle et tante de l'enfant.

Le 4 juin, M. et Mme Jean-Baptiste Paradis, un fils, Joseph-Honoré-Gilbert. Parrain et marraine M. et Mme Honoré Beaulieu de Kamouraska.

—Le 12 M. et Mme Wilfrid Duchênes, un fils, Joseph-Paul-Yvon. Parrain et marraine M. et Mme Ernest Beaulieu.

—Le 1er M. et Mme Odilon Sirois, un fils, Joseph-Roger-Lionel. Parrain M. George Morin, de Sainte-Hélène, marraine Mlle Alberta Sirois.

SEPULTURE.—Le 17 juin, est décédé, Charles Ludger Léandre, âgé de deux mois, enfant de M. Charles Dubé.

COMMUNION SOLENNELLE.—Dimanche, le 7 juin, trente-cinq enfants garçons et filles, étaient admis à faire leur comunion solennelle et dix tout petits faisaient leur première communion.

A cette occasion, M. l'abbé Dumais, de Saint-Alexandre, est venu prêter son concours à M. le curé. Il y eut chant magnifique par les jeunes filles du village, sous l'habile direction de Mlle Paradis, notre organiste.

—Dimanche a eu lieu la procession du Très Saint-Sacrement. Deux magnifiques reposoirs avaient été érigés l'un au couvent et l'autre chez M. Bérubé. La température qui semblait inspirer des craintes la veille s'était remis au beau. Malgré le temps relativement très court qu'on eut pour faire les préparatifs tout fut bien. Merci à toutes les personnes qui ont prêté leur concours à l'organisation, ils méritent des félicitations.

—Le 14, M. Georges Tremblay, employé de la maison Morgan, de Montréal, M. et Mme N. Bouchard, M. Joseph Tremblay, de Kamouraska, étaient en visite chez M. Jos. Roy.

SAINT-ELOI

Le 16 du courant, ont eu lieu au milieu d'une assistance considérable les funérailles de Mme Paul Ouellet (née Léda Dupuis) âgée de 26 ans. Elle laisse pour déplorer sa perte un époux et quatre jeunes enfants auxquels nous offrons nos vives sympathies.

—Mme Elie Pilon, de Rimouski, est en visite chez M. Cyrille Godbout.

MATANE

M. Laurent Rousseau, marchand de Sandy-Bay, était de passage dans notre ville pour affaires.

—M. Amédée Langelier, voyageur de la maison Julien, de Québec, était dans notre ville ces jours derniers, il a fait l'acquisition d'une jolie succursale sur la rue Obren.

—M. J. Frechet, curé de Sainte-Claire, était l'hôte du Dr J. A. Bergeron, ces jours derniers.

—MM. Paulin Lepage et Edouard Bernier ont fait l'acquisition d'une automobile.

—M. J. A. Marquis, de Québec, est venu visiter l'Ecole Ménagère de l'Académie du Bon Pasteur.

—Mlles Sylvia Vézina, Angéline Simoneau, Lumina Tremblay, Antoinette Dubé, Albertine Dubé, Martine Dugal, Jeanne Lizotte, Thérèse Chouinard, Léontine Desjardins, Blanche Ruel, sont allées en promenade à Petit Matane.

DIPLOMES DE MUSIQUE JUNIOR

Mlle Herméline Belley.

INTERMEDIAIRE

Mlle Thérèse Chouinard.

SENIOR

Mlles Berthe Bouchard, Laurence Lévesque, Valéda Lepage, Héléna Rioux, Rose-Emma Rioux, Estelle Desjardins.

SUPERIEUR (Lauréat)

Mlle Juliette Aubin. Nos félicitations.

SAINT-OCTAVE DE METIS

La Fête-Dieu a été célébrée avec un grand éclat dans notre paroisse. Le reposoir était décoré avec beaucoup de goût.

Les demoiselles de la Congrégation de Marie-Immaculée chantèrent le Salut du Saint-Sacrement, elles étaient accompagnées par Mlle O. Richard.

DE RETOUR.—Mlle Augustine Dubé, qui était allée passer quelque temps chez sa soeur, Madame A. Bélanger, d'Assametquaghan, est de retour parmi nous.

—Mlle Antoinette Belzile est revenue enchantée d'une promenade chez des parents, à Lévis et Québec.

—M. et Mme Damase Lévesque, de Fall River, Mass., sont les hôtes de leur fils, M. Eugène Lévesque.

—M. et Mme Germain Vignola font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils Parrain, M. Antonio Vignola, marraine, Mlle Ilda Vignola, frère et soeur de l'enfant.

—M. et Mme Elzéar Bérubé ont eu la douleur de perdre leur bébé. Nos sympathies.

SAINT-FABIEN DE PANET

Jeudi, le 11 juin dernier, avait lieu la communion solennelle des enfants de la paroisse. Au-delà de 85 enfants eurent le bonheur de prendre part au banquet divin.

Les parents avaient tenu à accompagner leurs enfants à la Table Sainte.

Le choeur des dames et des demoiselles de la paroisse réhaussa l'éclat de cette belle fête par des cantiques appropriés à la circonstance.

PROCESSION DU TRES SAINT SACREMENT.—La température idéale, le soleil radieux semblaient inviter Jésus Hostie à sortir du Tabernacle où Il se tient caché par amour pour l'humanité ; la procession se fit dans la partie sud-ouest du village. Sur tout le parcours, on avait planté des arbres et placé des drapeaux. Le reposoir, décoré par des mains pieuses et habiles était très joli et témoignait de la foi vive dont étaient animées les personnes qui travaillèrent à le décorer.

Jésus Hostie dût être content du zèle déployé pour orner son passage. Nul doute qu'Il répandra d'abondantes bénédictions sur tous les paroissiens surtout au cours de la retraite que nous aurons prochainement. Espérons que pas un paroissien ne se dispensera de suivre les exercices de cette mission.

—M. le curé est absent pour quelques jours.

—Mme Cloutier, mère de M. le curé, est partie pour Saint-Joseph de Beauce où elle va assister aux funérailles d'un de ses beaux-frères.

—Mme Poulin, de Saint-Ephrem, est en visite chez sa fille Mme J. C. Tanguay.

—M. P. Tanguay, de Saint-Ephrem, est venu prêter main-forte à son frère M. J. C. Tanguay, pour la construction de sa maison privée.

—M. Jos. Bilodeau, sr, est allé à Québec pour accompagner Mme Bilodeau qui est allée suivre un traitement à l'Hôtel-Dieu. Mme Bilodeau est en bonne voie de guérison, nous dit-on. Nous lui souhaitons de continuer à prendre du mieux.

—M. Jos. Bilodeau, barbier, est allé à Québec et Sainte-Anne de Beaupré, cette semaine.

BAPTEMES.—M. et Mme Alyre Chabot, un fils. Parrain et marraine, M. et Mme Achille Côt, oncle et tante de l'enfant.

—M. et Mme E. Nadeau, une fille. Parrain et marraine M. et Mme N. Bélanger, de Saint-Magloire, grands-parents de l'enfant.

—M et Mme J. H. Bélanger, un fils, baptisé sous les noms de Joseph Emmanuel Rolland. Parrain et marraine, M. et Mme J. C. Tanguay.

—M. et Mme N. Bo'duc, une fille. Parrain et marraine, M. et Mme P. Caron.

—M. et Mme F. Dion, un fils. Parrain et marraine, M. et Mme G. Nolet.

SAINTE-HENEDINE

Le 16 du courant, M. Laurent Evoy, fils de M. Philippe Evoy, conduisait à l'autel Mlle Béatrix Dumont, fille de M. Louis Dumont. M. Philippe Evoy servait de témoin à son fils, et M. Félix Blais rentier, accompagnait la mariée. Le mariage a été célébré avec pompe ; l'église avait revêtu ses ornements de fête et les trois cloches annoncèrent la grand'messe chantée spécialement pour les jeunes époux. Les mariés firent leur entrée à l'église aux sons harmonieux d'une marche nuptiale jouée par notre organiste Mme E. Vézina. Le "Veni Creator," si solennel en lui-même et toujours goûté, fut très bien rendu. De jolis cantiques de circonstance se firent entendre au choeur de l'orgue par les jeunes filles du village. Après la cérémonie, marche de sortie, puis notre beau carillon sonna de nouveau.

Un succulent déjeuner fut servi chez le père de la mariée et nos jeunes époux partirent pour un voyage de noces.

—Le jour précédent, 11 juin avait lieu le mariage de M. Patrick Kelly, de Saint-Léon de Stanton, à Mlle Angélina Bédard. M. Gosselin servait de témoin à M. Patrick Kelly, et M. Etienne Bédard à sa fille.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Après quarante ans d'absence

Mlle Philomène Bilodeau, fille de M. Louis Bilodeau, nous est revenue après quarante ans d'absence. Partie pour Michigan, comté de Marquet, elle demeura quelques années dans cette contrée. Ses qualités d'excellente ménagère lui donnèrent entrée chez M. l'abbé Jean H. Reynoert. La faible santé de ce digne prêtre lui fit chercher un climat plus doux, il se dirigea à la Floride où Mlle Bilodeau l'accompagna. Se voyant âgée cette demoiselle songea à revenir au sol natal, dans sa paroisse où elle a encore quelques parents. Elle s'embarqua mercredi, le dix courant, et n'arriva que samedi le treize. Elle vient finir ses jours au milieu de ses proches, lesquels lui firent le meilleur accueil. Elle est et sera l'hôte de son neveu, M. Damase Bilodeau, enfant de son bien-aimé frère, du même nom, que la mort lui a ravi il y a déjà longtemps. Si lointaine que soit cette contrée, la Floride, Mlle Bilo-

[illegible]IE

[illegible]IERE DECOUVERTE D'UN SAVANT FRANCAIS

UN LIVRE MAGISTRAL ENVOYE GRATUITEMENT.

Que tous les hernieux, **torturés par les anciens bandages à ressort** ou **trompés** par de soi-disants bandages élastiques à **boules plates et molles, incapables** de retenir correctement la moindre hernie, se hâtent de demander le magistral **"Traité sur la Hernie"** de M. A. CLAVERIE, le célèbre praticien de Paris, qui a tant fait pour le progrès de la cure palliative des hernies.

Cet ouvrage, extrêmement intéressant comprend 130 pages—imptimés en beaux caractères et ornées de plus de cent gravures.

Que les hernieux le **lisent attentivement :** ils y trouveront de nombreux renseignements sur les différents cas, bien expliqués et clairement décrits.

Ceux qui savent se rendre compte des choses comprendront qu'ils ont maintenant sous la main un moyen **sérieux** et **scientifique** de combattre et de vaincre leur infirmité, si grave et si ancienne qu'elle soit.

Le magistral **"Traité sur la Hernie' sera envoyé gratuitement,** sous enveloppe cachetée et sans aucune obligation à tous les hernieux qui le demanderont, en nommant ce journal à

M. A. CLAVERIE

28 Rue St. Louis, Québec, Qué.

N. B.—Ne manquez pas cette occasion. Ecrivez de suite.

SOUVENIR DE FAMILLE

Important Registre Familial

Prix : l'exemplaire, 10c.

Le cent : $8.00

S'adresser à l'auteur

Rev. E. P. Chouinard

St-Paul de la Croix

Comté Témiscouata P. Q

A Ferrare, les employés de chemin de fer ont refusé de retourner à leur poste. Plusieurs d'entre eux ont envahi la gare et incendié un grand nombre de wagons de marchandises.

La grève a cessé également à Salerne et à Avellino. L'ordre est rétabli.

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 31 juillet, 1914 pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, aller et revenir, entre Lake Mégantic et St-Ludger à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Postes de Lake Mégantic, St-Ludger et Audet, et au bureau de l'inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes,

Québec, 15 juin, 1914. 16-737B-17-24—1

DECOUPEZ CECI

RECETTE D'UN CELEBRE SPECIALISTE CONTRE LA SURDITE CATARRHALE ET LES BRUITS DANS LA TETE.

Si vous connaissez quelqu'un souffrant de bruits dans la tête ou de surdité catarrhale, découpez cette formule, et donnez-là lui, et vous aurez fourni le moyen de sauver un pauvre malade, peut-être d'une surdité complète. De récentes expériences ont prouvé parfaitement que la surdité catarrhale, les bruits dans la tête, etc., étaient causés directement par une constitution malade et que les remèdes, injections ou aspiratoires, etc., ne font seulement que retarder le mal, et rarement si jamais, effectuent une ugérison permanente. Pour cette raison, beaucoup de temps et d'argent ont été dépensés dernièrement par un spécialiste de renom, pour perfectionner un tonique pur, doux mais efficace qui enlèverait rapidement du système toutes traces de catarrhe. La prescription efficace qui a été ainsi formulée et qui a créé la certitude que la surdité pouvait être radicalement guérie, est donnée ci-dessous, sous une forme compréhensible de manière que n'importe qui peut se traiter chez soi et à bon marché.

Procurez-vous de votre pharmacien 1 oz. de Parmint, —Double Force — valant environ 75 cts. Apportez-le chez vous et ajoutez-y une requille —la moitié d'un demiard—d'eau très chaude et ¼ de livre de cassonade ou sucre granulé, brassez jusqu'à dissolution. Prenez-en une cuillerée à table 4 fois par jour.

La première dose met fin promptement aux plus douloureux, bruits dans la tête, maux de têtes, douleurs, engourdissements du cerveau, etc., pendant que l'ouie s'améliore, rapidement à mesure que le système est fortifié par l'action tonique du traitement. La perte de l'odorat et la chute du mucus dans le fond de la gorge sont d'autres symptômes qui démontrent la présence du poison cardiaque et qui sont promptement détruites par cet efficace traitement.

Près de 90 p. c., de tous les troubles de l'ouie, sont directement causés par le catarrhe, par conséquent il y a très peu de personnes dont l'ouie ne peut être rétablie par ce simple traitement chez soi. Quiconque souffre de bruits dans la tête, surdité catarrhle ou catarrhe sous toutes ses formes, devrait essayer cette prescription. Il n'y a rien de supérieur.

IMPORTANT.—En commandant du Parmint, spécifiez toujours que vous voulez avoir Double Force ; votre pharmacien l'a ou peut vous le procurer ; sinon envoyez 75 cts aux Laboratoires Internationaux, 74, rue St-Antoine, Montréal, P. Q., lesquels en font une spécialité.

L'unique chose que l'honnête homme doit regarder dans toutes ses démarches, c'est de voir si ce qu'il fait est juste ou injuste, si c'est l'action d'un homme de bien ou d'un méchant homme.



L'Agence Générale d'Affaires

DE MONTMAGNY

Assurance Vie.....Collections
Assurance Feu.....Informations Générales

A. BERNATCHEZ, Gérant
O. BERUBE, Avocat,
Procureur.

MOULIN A VENDRE

Un moulin à scie ayant coûté $6,000.00, dans un bon centre ; outillage moderne et complet comprenant scie ronde, double " butter, double " edger " planeur-embouveteur tour à bois, scie à ruban, mortoiseurs, " grément " complet de forges, filières, etc.

Engin et bouilloires de 65 forces..

Le propriétaire veut vendre pour s'occuper uniquement de comemrce de bois en gros. Payble en grande partie en sciage. A vendre pour $3,000 la moitié comptant et l'autre moitié en sciage.

Pour renseignements s'adresser à

JOS. C. HEBERT, Notaire

MONTMAGNY.

Le R. P. Lelievre, O. M. I., est [illegible] heros d'une brillante dém[illegible]

On lui présente une jolie bourse, hier soir, à [illegible] Saint-Pierre

Dans quelques jours le R. P. Lelièvre, O. M. I., partira pour l'Europe pour prendre part au Congrès Eucharistique de Lourdes et pour aller rené contrer ses nombreux parents et amis qu'il a quittés pour le Canada, il y a une dizaine d'années.

Les paroissiens n'ont pas voulu laisser passer outre cette circonstance de manifester au dévoué missionnaire Oblat leur profonde estime et leur sincère reconnaissance. Aussi, hier soir une immense assemblée a été convoquée pour les hommes et les jeunes gens, à la salle St-Pierre afin de rencontrer le R. P. Lelièvre.

La vaste salle de l'Oeuvre de Jeunesse était magnifiquement décorée et illuminée et plusieurs centaines de personnes l'avaient littéralement remplie.

Sur l'estrade on remarquait entre autres, le président de l'assemblée, M. l'échevin Louis Emond, ayant à ses côtés les RR. PP. H. Légault, O. M. I., Supérieur et curé, le R. P. V. Lelièvre, O. M. I., le héros de la fête, M. l'échevin T. Verret, les RR. PP. Desjardins, Valiquet, Duplessis, Leclerc, Chaput, les FF. FF. de l'école de St-Sauveur, M. Marsan, etc., etc.

M. L'ECHEVIN LS EMOND

M. l'échevin Louis Emond, au nom de tous les paroissiens,lut une adresse dans laquelle il fit l'éloge de l'apôtre du Sacré-Coeur et lui exprima les sentiments qui agitaient tous les coeurs à son égard.

R. P. LELIEVRE, O. M. I.

Dans une superbe allocution dont il a le secret, le R. P. Lelièvre, O. M. I. sut trouver de chaudes paroles pour prouver sa surprise et sa reconnaissance pour le geste significatif des braves paroissiens de St-Sauveur qu'il n'a cessé d'affectionner d'une manière toute particulière.

Il fit un court historique des années qu'il a passées au milieu de la population ouvrière et fit connaître toute la consolation qu'avait ressentie son coeur de prêtre et de missionnaire.

Il déclara ensuite qu'il aura toujours dans l'esprit et dans le coeur le souvenir si cher des paroissiens, et au pied de la grotte de Lourdes il demandera à la Vierge des Miracles de répandre sur la paroisse ses abondantes bénédictions ainsi que devant le St-Sacrement dans la Basilique de Montmartre.

Il dit aussi qu'il sera appelé à faire un grand nombre de conférences au cours desquelles il ne manquera pas de faire un tableau aussi frappant que possible de la foi si active et inébranlable des Canadiens. A plusieurs reprises le R. P. Lelièvre a été l'objet d'une ovation.

R. P. LEGAULT, O. M. I.

Comme toujours, le R. P. Sppérieur sut trouver des paroles éloquentes pour rehausser de sa parole agréable l'éclat de la démonstration. Il se dit heureux de constater combien est vivace la gratitude des paroissiens envers un prêtre aussi zélé que le R. P. Lelièvre qui est pour son curé un auxiliaire des plus précieux.

Il espère bien que le R. P. Lelièvre nous reviendra dans quelques mois, car il tient à le garder à St-Sauveur.

Le R. P. Legault ajoute en terminant qu'il se charge d'arrondir la somme déjà assez importante de $564.00 et de la compléter jusqu'à $600.00. Cette décision finale attire au R. P. Supérieur une salve d'applaudissements.

M. L'ECHEVIN VERRET

M. l'échevin Verret prit ensuite la parole et se fit l'interprète de tous les concitoyens pour offrir au R. P. Lelièvre, l'hommage respectueux d'une profonde amitié qui ne s'est jamais démentie et qui durera toujours, il peut en être convaincu.

Il demande aussi au missionnaire de prier tous les jours pour les paroissiens de St-Sauveur quand il sera à Lourdes, à Montmartre ou à Rome, s'il séjourne à ce dernier endroit.

La délicieuse improvisation de M. l'échevin Verret a été justement goûtée de l'auditoire qui l'a chaudement acclamé.

Pour terminer M. l'échevin Emond remercia en termes heureux tous ceux qui avaient contribué de près et de loin au succès de la fête soit en donnant de leurs deniers, soit en prenant part d'une manière active à l'organisation de la fête.

La fanfare Lambillotte a fait entendre de jolis morceaux suivis par le choeur St-Louis.

Les Chasseurs de Salabery étaient en grande tenue pour la circonstance.

Somme toute, la fête a été très brillante et digne du dévouement et du zèle du R. P. Lelièvre.

[illegible]SSES AGRICOLES

Initiative du Manitoba et de la Saskatchewan

Plusieurs nouvelles attractions seront introduites dans les trains agricoles spéciaux que les départements d'agriculture du Manitoba et de la Saskatchewan sont actuellement à organiser de concert avec le Pacifique Canadien pour faire des démonstrations aux agriculteurs de ces deux provinces au cours de l'été.

Le convoi du Manitoba comprendra spécialement un wagon où seront exhibés des spécimens des mauvaises herbes qui nuisent le plus aux cultivateurs de cette province; des conférenciers diront comment les reconnaître et les détruire. Un grand nombre d'oiseaux du Manitoba seront aussi soumis à l'inspection des visiteurs, qui pourront se documenter sur les lieux, de leurs habitudes, favorables ou non à l'agriculture . L'exhibit des insectes nuisibles et les moyens de s'en débarasser ne manqueront certainement pas d'intéresser les cultivateurs. Des projections lumineuses sur ces divers sujets seront aussi fournies à ceux qui suivront les cours pratiques.

Deux wagons où seront disposées des fermes modèles en miniature, seront employés pour démontrer aux fermiers les meilleures méthodes de disposer les drains ,pour la ventilation et l'éclairage des bâtisses, la construction des routes et l'emploi du ciment.

Dans la Saskatchewan, où un plus grand besoin de culture mixte se fait sentir, on fera une forte propagande en en faveur de ce mouvement. Le train affecté à cette province comprendra surtout deux wagons entiers dans lesquels seront exhibées les diverses catégories de bétail. Des dames feront des conférences aux femmes des fermiers sur l'économie domestique, leur apprendront les moyens pratiques de tenir une maison et d'accomplir les nombreux travaux d'intérieur. Le convoi spécial de la Saskatchewan se rendra surtout dans les districts colonisés récemment, où les fermiers n'ont pas encore eu le temps de se faire aux conditions nouvelles.

—Les vers sapent la force et affaiblissent la vitalité des enfants. Renforcissez-les en employant le Mother Grave'sWorm Exterminator pour chasser les parasites.

De nombreux messages de sympathies sont encore envoyés aux autorités du Pacifique Canadien et à ceux qui ont souffert dans le désastre de l'Empress of Ireland". Chaque jour on reçoit de telles communications de de toutes les parties du monde.

Après une assemblée du club des Cir cumnavigateurs, tenue à New-York, un message fut expédié à Sir Thomas Shaughnessy, lui exprimant les sincères condoléances des membres et l'assurant de la continuation de leur confiance dans les navires et les navigateurs de la compagnie.

Parmi les autres résolutions communiquées au C. P. R., nous voyons les suivantes: de la loge de Verdun des Fils d'Angleterre; de M. Henri Martin, consul général de la Suisse, de la part de son pays; du conseil de ville de Québec et de quelques autres organisations en vue.

—De l'espoir pour celui qui souffre de dyspepsie chronique.

Par manque d'attention aux besoins du corps, plusieurs personnes endurent le mauvais fonctionnement de leurs organes digestifs jusqu'à ce que ces dérangements deviennent des maladies chroniques, causant des jours et des nuits de grandes souffrances. A tous ceux-là un traitement aux Pilules Végétales de Parmelee est recommandé comme un moyen sûr et prompt de recouvrer la santé. Ces pilules sont spécialement préparées pour combattre la dyspepsie et les nombreux maux qui en découlent, et elles guérissent toujours.

Quantité de lait par acre

MINISTERE FEDERAL DE L'AGRICULTURE.—DIVISION DU COMMISSAIRE DE L'INDUSTRIE LAITIERE, OTTAWA.

Supposons que la ferme du patron ordinaire de la fabrique convienne assez bien pour l'industrie laitière, que le patron lui-même ait plus de goût pour cette industrie que pour les autres branches de l'agriculture, supposons également que ses vaches sont passablés. Voyons maintenant ce qu'il parvient à tirer de sa ferme dans ces conditions.

Il est bon nombre de fermes laitières qui ne rapportent que 250 livres de lait à l'acre de terre cultivée, paturage compris. D'autre part, nous connaissons de bons patrons qui obtiennent 750 et 800 livres de lait à l'âcre. Et ces chiffres n'ont rien d'exagéré car nous avons un bon nombre de relevés authentiques de production de 1100 à 2100 livres de lait à l'âcre. Et même il ne devrait pas être difficile de dépasser encore ce chiffre et de monter jusqu'à 2500 à 3000.

Nous voilà bien loin de 250 livres à l'acre que rapportent tant de fermes canadiennes, fermes qui osent s'appeler fermes laitières. Ces chiffres nous montrent quel progrès peut effectuer le patron de la fabrique qui désire vraiment arriver au premier rang.

Il est douteux que la production moyenne de lait à l'acre dans Ontario dépasse beaucoup 600 livres de lait. De combien de chiffres pourrait-il être élevé si nous consacrions tous nos efforts à développer notre industrie nationale de laiterie et d'encourager nos fabriques locales? Sur quels points doivent se porter ces efforts:—Principalement sur le contrôle de la production individuelle de chaque vache, car ce n'est pas la vache "moyenne", ce fléau des troupeaux,—qui aidera jamais le patron à tirer de sa ferme 3000 livres de lait par acre. Sachez d'abord ce que produisent vos vaches; où vous en êtes et alors vous pourrez graduellement vous acheminer vers un maximum de $30 à $40 par acre avec l'espoir de l'atteindre.

C. F. W.

—L'asthme peut-être guéri.—Les souffrances sont aussi inutiles que terribles à endurer. Après la guérison des cas les plus difficiles, opérée depuis nombre d'années par le remède pour l'Asthme du Dr Kellogg , nul ne peut douter de son efficacité complète. La sensation du bien-être et le calme de l'esprit reviennent avec son emploi et les insommies disparaissent à jamais. Demandez à votre pharmacien, il peut vous fournir ce remède.

EN FRANCE

ELLE CONTIENDRA LA PROMESSE D'APPLIQUER LA LOI DE TROIS ANS, MAIS AVEC DES RESTRICTIONS

Paris, 16.—M. Viviani a présenté ses collègues à M. Poincaré, et on annonce que le nouveau ministère se présentera aujourd'hui devant les chambres.

A un conseil tenu par les nouveaux ministres, il a été décidé que l'on demanderait à la chambre de voter l'emprunt immédiatement. Les détails du projet de loi à soumettre à cet effet seront arrêtés aujourd'hui ; cependant, on sait que le gouvernement demandera un emprunt de 900 millions. Le prix d'émission sera probablement 99 et le taux d'intérêt 4 p. c., au lieu de 92 et 3½ p. c. que proposait M. Ribot. Cet emprunt serait amortissable en 25 années.

M. Viviani a consenti à remanier la formule, relative à la loi militaire, que repoussèrent l'autre jour MM. Godart et Ponsot dans la déclaration ministérielle. La nouvelle formule affirmera la volonté du gouvernement d'appliquer loyalement la loi de trois ans, mais elle fera connaître l'intention de déposer prochainement des projets de loi sur la préparation militaire de la jeunesse et sur la réorganisation des réserves. Quand ces projets auront été adoptés et appliqués le gouvernement, tenant compte des résultats et des exigences de la défense nationale, pourra proposer l'allègement des charges militaires.

Les radicaux unifiés accueillent sans enthousiasme la combinaison Viviani. On assure que les adhérents au programme de Pau voteront contre le ministère ou bien s'abstiendront ; quant aux socialistes unifiés, ils voteront contre.

M. Augagneur, ministre de l'instruction publique, a prononcé aujourd'hui, à Lyon, un discours dans lequel il s'est déclaré partisan du retour à la loi de deux ans, lorsqu'on aura adopté les mesures nécessaires pour éviter toute perturbation dans la défense nationale.

En attendant, le gouvernement a émis hier pour 80 millions de bons du trésor 3¾ p. c., remboursables en 1916.

Une déclaration de M. Ribot

Paris, 16 —M. Poincaré a chaudement remercié M. Ribot, après qu'il eût donné sa démission, des efforts qu'il avait tentés pendant les soixante heures qu'a duré son cabinet, qui a eu l'existence la plus éphémère de tous ceux qui aient été constitués depuis 1870.

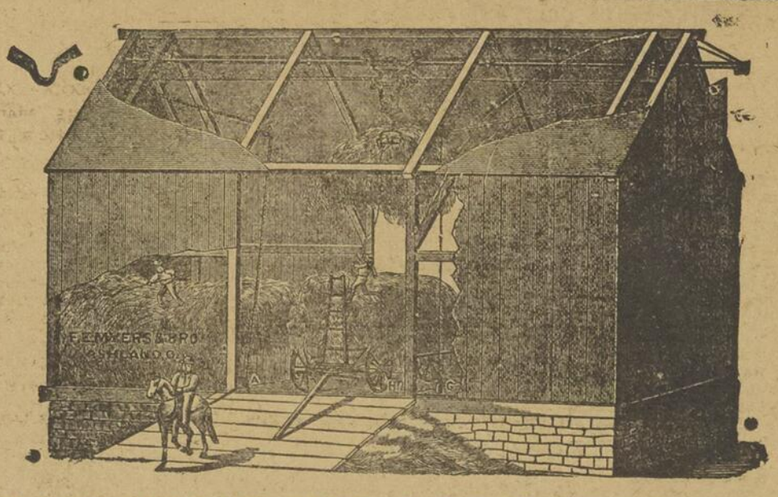
Mme Ribot assistait aux débats de la chambre au moment où son mari, se levant comme un lion aux abois, invectiva les socialistes et les radicaux rendus furieux par ses attaques.

M. Ribot fut acclamé par le public au moment où il regagnait son domicile, situé dans le quartier Latin, près du Luxembourg, et où, après avoir dîné en simple tête-à-tête avec sa femme, il a reçu quelques amis.

—Ah ! dit M. Ribot, ce qui m'a le plus étonné a été de voir des députés républicains refuser leur confiance à un cabinet ayant pour membres des républicains aussi zélés que MM. Bourgeois, Delcassé, Peytral et Clémentel et de voir aussi ces mêmes députés n'apporter la moindre attention à la crise financière, aggravée encore par ce fait que la limite d'émission des bons et obligations à court terme permise par la loi étant de 600 millions, des bons représentant une somme de 85 millions sont déjà en circulation, et on ne pourra pas en émettre davantage, car c'est avec la plus grande difficulté que les banques négocient les bons qui sont actuellement sur le marché.

" Maintenant, dit-il en finissant, je vais partir pour la campagne avec ma femme et mon fils le docteur Ribot, pour prendre quelque repos avant de reprendre mes occupations au sénat et à l'Académie française."

L'on voit que l'ancien homme d'Etat a été fort ému dont par les attaques des socialistes qu'il a eu à souffrir pendant la séance d'avant-hier.



COMMENCEZ MAINTENANT

A FAIRE L'INSTALLATION D'UNE

FOURCHE A FOIN DANS VOTRE GRANGE

Une fourche à foin est an appareil indispensable pour le cultivateur qui veut travailler rapidement. Vous en connaîtrez tous les avantages seulement lorsque vous en aurez fait l'essai. Cet appareil est TRES PEU DISPENDIEUX, il vous exemptera beaucoup de travail.

NOUS FOURNISSONS TOUS LES ACCESSOIRES

requis pour faire l'installation d'une fourche à foin.

Nos chariots, fourches, polies, lisses, etc., sont les plus améliorés et vous COUTERONT MEILLEUR MARCHE.

DEMANDEZ NOTRE CIRCULAIRE SPECIALE.

Succursale a Montmagny

P. T. LEGARÉ LIMITÉE

273-287 RUE ST PAUL
32-38 RUE ST VALIER } QUÉBEC

Ouragan a Paris

Paris, 16.—Un orage électrique d'une violence inouïe a passé hier soir sur Paris. Il a duré trois heures et il a causé de nombreuses pertes de vie et des dégâts matériels considérables.

La pluie a tombé par torrents et les inondations qui en ont résulté rappellent celles de la Seine, en 1910.

Dans la partie la plus fashionable de Paris, le pavé d'une rue s'est affaissé, engloutissant plusieurs piétons.

Le nombre des victimes n'est pas encore connu, vu qu'il est difficile d'approcher les immenses trous creusés dans les pavés.

La police croit que le nombre des pertes de vie est de sept.

Sur la place S.-Philippe du Roule, à l'angle des rues La Boétie et du Foubourg Saint-Honoré, une surface de cinq cents pieds carrés s'est affaissée, emportant un grand nombre de personnes qui avaient cherché refuge sous l'auvent d'un café.

L'eau se mit à sortir des tuyaux de l'aqueduc, s'ajoutant aux torrents qui tombaient du ciel. Tout ce district a maintenant l'apparence d'un immense lac.

Les tuyaux du gaz, les fils du téléphone et de l'éclairage électrique ont été brisés.

Le préfet de la scène a envoyé des détachements de police sur les lieux, mais on n'a pu faire grand'chose, l'obscurité étant complète. Le président Poincaré a aussi envoyé sur les lieux sa garde du corps. On a fait examiner un grand nombre de maisons, à cause du danger qu'il y avait pour les occupants.

Sur la place S.-Augustin, un affaissement semblable s'est produit. Un taxicab contenant une femme, en outre du chauffeur, qui passait alors a été englouti, puis un immense bloc de pierre tombé sur le véhicule.

Le feu s'est déclaré dans un tuyau de gaz brisé et a causé une véritable panique.

Le clocher de l'église roumaine, de la rue Jean de Beaunais a été frappé par la foudre et détruit.

Le testament de M. Lyman

Montréal, 16.—(Spécial).—Le testament de M. Henri Hubert Lyman, de Montréal qui a péri avec sa femme, dans le désastre de " l'Empress of Ireland " a été ouvert pour vérification. Il renferme un grand nombre de dons généreux dont les principaux sont :

Une somme de $20,000 à l'Université McGill pour la Collection Entomologique Lyman.

$125,000 pour l'établissement d'une bibliothèque publique à Montréal, sur le contrôle soit ecclésiastique, soit civil.

Le testament est évalué à $400,000.

DEUX AVOCATS DISTINGUES MONTENT SUR LE BANC

OTTAWA, 16 (DE NOTRE CORRESPONDANT)—A LA REUNION DU CABINET HIER APRES-MIDI, M. F. X. DROUIN, C. R., DE QUEBEC A ETE NOMME JUGE DE LA COUR SUPERIEURE A TROIS-RIVIERES, A LA PLACE DE L'HONORABLE S. R. COOKE, QUI A DONNE SA DEMISSION, ET M. NEREE DUPLESSIS DE TROIS-RIVIERES EST NOMME JUGE POUR LE DISTRICT DU SAGUENAY.

Encore la guerre

Londres, 16.—On attend encore avec anxiété la réponse de la Turquie à la note de la Grèce demandant la cessation des persécutions des Grecs en Turquie et la réparation des dommages qu'on leur a causés.

On s'attend généralement à ce que la Turquie refuse de faire apologie et encore plus de faire acte de réparation.

Les relations entre les deux pays sont fort tendues. Les diplomates des diverses puissances européennes s'efforcent d'éviter une nouvelle guerre, mais leurs efforts sont stériles comme ils le sont toujours chaque fois qu'il s'agit des Balkans.

Si l'on en croit l'opinion généralement exprimée à Athènes, la guerre avec la Turquie paraît inévitable et la Grèce s'y prépare depuis déjà longtemps.

On ne croit pas que l'attitude des Etats-Unis qui refusent de vendre des vaisseaux de guerre à une nation étrangère, ait une grande influence sur la situation.

Une dépêche de Constantinople rapporte qu'il y a eu des escarmouches à Menemen et à Phocée, non loin de Smyrne, et que quarante habitants de Menemen ont été tués en défendant cette ville.

Ste-Catherines, Ont., 16.—Le gros dragueur "Dalver", propriété de la Dominion Dredging Co., qui a le contrat pour la section No. 1 du canal Welland, s'est enfoncé hier soir dans le havre de Port Dalhousie. On a pu sauver l'équipage avec difficulté, mais cependant un homme, Walter Burt, s'est noyé. C'est une perte de $100,000.

La dentition chez les bébés

Le temps de la dentition est généralement un temps de fatigue pour les mères. Il est habituellement accompagné de nervosité, de mal d'estomac et d'extrême mauvaise humeur. La mère peut éviter tout cela : elle peut faire en sorte que son bébé passe l'époque de la dentition sans douleur ni maussaderie. Les Tablettes Baby's Own constituent alors le plus grand ami de la mère. Elles adoucissent l'estomac, règlent les intestins, chassent la fièvre qui généralement accompagne la venue de nouvelles dents et de toute façon rendent la dentition facile. Ces Tablettes sont en vente chez les marchands de remèdes, ou elles sont envoyées par la poste à raison de 25 cts la boite par The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

Echos télégraphiques

Montréal, 16. (De notre correspondant).— Un charretier du nom de John Murphy, âgé de 26 ans, demeurant 29 rue Smith, a été écrasé par une lourde voiture chargée de pierres hier après-midi vers 5 heures.

Une automobile qui passait là au moment de l'accident recueillit le blessé et le transporta à l'hôpital Notre-Dame. Les médecins ont constaté que le blessé souffre de lésions internes. Il a la clavicule gauche fracturée et plusieurs côtes brisées. Son état inspire des craintes.

S.-Jean, N. B., 16.—L'enquête au sujet des accusations portées par M. Dugal contre le premier-ministre Fleming commence aujourd'hui et l'on se demande si le principal témoin va venir comparaître. Il est dit dans les accusations que la collection de $10.000 provenant de la location des terres de la Couronne au profit du premier ministre a été faite par M. W. H. Berry, mesureur en chef de la province.

Or on rapporte que M. Berry est malade dans un hôtel à Boston, où on lui a servi un subpoena samedi.

L'audition des témoignages pour les accusations au sujet du paiement de certaines sommes d'argent à des membres du gouvernement par des entrepreneurs pour la construction du Valley Railway, a été fixée à une semaine plus tard, mardi, le 23 juin.

Londres, 16.—Sylvia Pankhurst, d'après une déclaration faite hier à une assemblée de suffragettes, a entrepris une grève de faim et de soif, qu'elle soit en prison ou non, jusqu'à ce que le premier ministre Asquith consente à recevoir une délégation de suffragettes.

A cette même assemblée, on a longuement acclamé une violente dénonciation du Roi par H. W. Nevinson, correspondant de guerre, qui a parlé de la "tragique erreur que le gouvernement avait commise en conseillant au Roi de ne pas recevoir Mme Pankhurst. Il dit : "Si j'étais roi, je ne me réfugierais pas derrière les murs de bois des têtes de bois de mes ministres. J'ai perdu mon respect pour le roi et je le considère comme un être piètre, sans initiative et sans imagination, qui ne mérite pas du tout l'honneur que nous lui faisons et qui ressemble trop à son parent, l'Empereur de Russie.

Montréal, 16.— Dans l'espace de quatre ans, depuis Février 1910 jusqu'au 6 avril dernier, la ville de Montréal, représentée par l'ancien Bureau de Contrôle, a dépensé environ $100,000,000, d'après une statistique fournie aux échevins hier matin par M. Pelletier, comptable de la ville.

Les tables compilées par le comptable de la ville montrent le montant d'argent dépensé provenant du revenu, des emprunts spéciaux ou ordinaires et des ventes de terrains depuis que le premier Bureau de Contrôle a été élu. Les échevins, quoique accoutumés aux gros chiffres, ont été quelque peu surpris du contenu de ce rapport.

Revolution en Italie

Rome, 16—La presse en général, passant en revue les soulèvements qui se sont produits à travers l'Italie, conclut qu'il ne sont pas dûs seulement à l'excitation du moment, mais constituent une révolution politique régulièrement organisée qui a duré 48 heures, d'une façon quelque peu grotesque, mais qui était suffisamment grave pour causer non seulement des dommages matériels, mais encore un tort moral considérable, vu qu'elle a eu comme résultat le renversement de l'autorité de l'Etat.

Le " Giornale d'Italia " conclut dans un éditorial, en condamnant le système tacitement accepté par lequel les différentes unions ouvrières, ligues, confédérations, syndicats, etc., ont usurpé le pouvoir exécutif et en déclarant que la restauration de l'autorité de l'Etat s'impose. Les chefs politiques, dit le journal, devraient voir à ce que la loi soit respectée comme il le faut au lieu de chercher leur popularité personnelle.

Ceux qui sont responsables de la révolution en Romagne, ce qui comprend les provinces de Bologne, Ferrare, de Ravenne et de Forli, déclarent maintenant que les événements des dernières semaines n'ont été qu'un simple exercice et que la première représentation du drame révolutionnaire sera donnée bientôt et " ira " mieux.

LE CALME SE RETABLIT PEU A PEU

Rome, 16.—Grâce aux troupes l'ordre a été rapidement rétabli dans les provinces où les désordres avaient été les plus sérieux et l'on pense que dans un jour ou deux, la Romagne qui comprend les provinces de Bologne, Ferrare, Ravenne et Forli sera entièrement pacifiée.

L'émeute continue de plus belle dans les nombreux villages du district de Lugo, où les troupes n'ont pas été envoyées. Quelques bagarres se sont produites à Ancône où les anarchistes continuent leur propagande.

En somme la grève générale touche à sa fin, et le petit nombre d'employés de chemin de fer qui s'étaient mis en grève ont repris leur travail. La réparation des lignes téléphoniques et télégraphiques est poussée avec activité.

Les villes de Ravenne et Rimini sont de nouveau reliées télégraphiquement.

Cette ligne avait été coupée cinq fois et chaque fois avait été réparée avec beaucoup de difficultés ; elle est toujours gardée par la troupe.

La voie ferrée a également été réparée ; on y est parvenu en y faisant circuler un train militaire avec wagons blindés de l'intérieur desquels la troupe pouvait tirer sur les assaillants. Des soldats avaient pris place dans le premier train qui circule entre les deux villes ; ils pouvaient ainsi surveiller de près les révolutionnaires qui détruisaient tout ce qui se trouvait autour d'eux.

Beaucoup de villes qui, pour le moment, ne peuvent employer pour leur éclairage ni l'électricité ni le gaz sont éclairées par les projecteurs de l'armée.

L'amiral Cagni qui commandait l'infanterie de marine italienne dans la guerre de Tripolitaine a été chargé de rétablir l'ordre à Ancône.

Un détachement de soldats d'infanterie de marine de sa division est venu renforcer la garnison. Avant de débarquer l'amiral a rappelé à ses hommes qu'ils étaient marins italiens et n'avaient jamais souffert aucune insulte soit à l'étranger soit dans leur patrie, espérant que dans cette occasion ils se conduiraient de même.

Peu après, les émeutiers attaquaient la gare, qui était gardée par les marins ; ces derniers, avec baïonnette au canon, ont chargé les révolutionnaires, qui ont pris la fuite.

Un jeune déserteur

ON FAIT DES RECHERCHES POUR RETROUVER UN COLLEGIEN QUI A PRIS LA CLEF DES CHAMPS

S.-Jean, Que. 15.— M. Honoré Courville, de St-Luc, est dans une grande inquiétude depuis samedi dernier. Son fils Georges, âgé de 14 ans, s'est enfui du collège, jeudi soir, au lieu de retourner à la maison paternelle, et il a pris une direction inconnue.

On a fait partout des recherches chez ses parents à S.-Jean, S.-Luc, L'Acadie, mais on n'a pas pu le trouver. Toutefois, samedi, à midi, Mme Depelteau et Mme Lefebvre, qui demeurent aux extrêmes limites sud-ouest de la ville, ont vu passer un jeune homme vêtu en bleu et portant une casquette d'écolier. Il se dirigeait vers le rang Grand Beenier, et il a disparu dans le bois de M. Rosario Richard.

Le jeune homme a déserté le collège jeudi soir vers 7 heures après une sortie en ville. Le directeur du collège a fait informer ses parents dès vendredi à midi.

Il croyait d'ailleurs que l'enfant serait ramené au collège vendredi car ce jeune écolier avait déjà déserté il y a moins d'un mois, et son père l'avait reconduit au collège le lendemain.

Montréal, 16.— Aujourd'hui seront présentés au maire Martin, les six derniers constables qui ont été choisis par le chef de police Campeau sur les deux cents qu'il a obtenu le pouvoir d'engager.

Ceci portera l'effectif du corps de police de Montréal à mille quinze constables et cent soixante-seize officiers.

Un audacieux tire-laine

Sherbrooke, 16.—Un vol des plus audacieux, un vrai coup de lupin, a été commis à l'Hôtel " Montreal House,' propriété de M. H.. J. Weyland, de Sherbrooke, samedi.

Le rusé voleur, " vrai gentleman," en apparence, venait de se payer une consommation au bar quand il passa au comptoir du bureau où tout en causant avec M. Weyland, il trouva le moyen de soulager le coffre-fort d'une somme de $45 et ce en plein après-midi, et à la barbe même du propriétaire par trop confiant qui ne comprit qu'il était volé que lorsqu'il l'eut vu s'esquiver en empochant un rouleau de billets de banque.

Ahuri de ce coup d'audace inédit, M. Weyland commença aussitôt une chasse à l'homme qu'il dût abandonner bientôt après sans avoir pu rejoindre son voleur.

Incendie

Montréal, 16.—Vers dix heures et demie, hier soir un sérieux incendie a éclaté en arrière des Nos. 59, 61, 63 de la rue Marquette, dans des remises et hangars appartenant à M. Philipe Dimario commerçant de pétrole et d'essences. A la première alarme sonnée à l'avertisseur 791, le chef Dagenais arriva avec ses hommes. Pour lors, le feu avait pris des proportions considérables et menaçait les maisons voisines portant les numéros 55, 57, 59, 61 d'où les familles s'empressèrent de déménager. Une deuxième alarme fut sonnée qui amena le chef Tremblay, les chefs adjoints St-Pierre et Mann, ainsi que les sous-chefs Marin et Giroux. Six pompes furent mises en batterie par le chef mécanicien Chevalier, et la lutte continua.

Un ramassis de hangars, écuries, flambait, proie facile, le feu fut vite réduit grâce aux puissants jets d'eau, maniés par les pompiers ; malheureusement, le feu prit une si rapide extension, que deux chevaux n'ont pu être retirés en temps de l'écurie où ils étaient enfermés ; ils ont été carbonisés. Le danger résidait dans l'explosion probables de réservoirs contenant le pétrole. Grâce aux précautions prises le danger fut écart. Les familles suivantes ont dû abandonner leurs logements devant la marche des flammes : No. 57 Bernardo, 59 Paparno, 61 Dalette, 67A Toni, tous Italiens.

Ces quatre familles ne pourront réintégrer leurs logements, tant ils sont endommagés.

On ne connait pas les causes de l'incendie ; les pertes sont assez élevées, on les évalue à dix mille piastres.

Tous les hôpitaux de la ville avaient répondu à la deuxième alarme ; le capitaine Tourangeau et le lieutenant Turner, du poste No. 14, faisaient le service d'ordre.

Nouvelles du District

(SUITE DE LA CINQUIEME PAGE)

LA DURANTAYE

FETE-DIEU.—La solennité de la Fête-Dieu a été célébrée avec éclat dans notre petite paroisse ; notre église avait été admirablement décorée et le parcours de la procession avait été aussi bien pavoisé ; le reposoir dressé chez Son Honneur le maire M. François Lacroix, dans une magnifique érablière, à quelques pas de sa résidence, a fait l'admiration d'un grand nombre de citoyens qui l'ont visité durant toute la journée ; partout les décorations étaient magnifiques. Immédiatement après la procession, suivirent les Quarante-Heures, doubles faveurs que le Très-Haut se plaît à répandre sur nous ; l'assistance était nombreuse aux exercices, et MM. les curés voisins ont bien voulu prêter main-forte à notre digne pasteur en cette circonstance.

—M. Alphonse Roy, ingénieur agronome, est venu passer quelques jours chez son père M. Gédéon Roy.

—Le 10 juin dernier, M. et Mme Ernest Bélanger, une fille, baptisée sous les noms de Marie Rose Aimée. Parrain et marraine, M. et Mme Alfred Bélanger, grands-parents de l'enfant.

SAINT-CHARLES

BAPTEME.—Le 11 juin a été baptisée Léonie Rose Aimée Marie, enfant de M. Alexandre Marquis. Parrain, M. Jean Charles Marquis, marraine, Mlle Léonie Ruel.

MARIAGE.—Le 15 juin, M. J. Emile Lamontagne, de Québec, épousait Mlle Julia Bouchard. M. Joseph Lamontagne servait de témoin à son fils, et la mariée était accompagnée de son père M. Xavier Bouchard.

Nos meilleurs souhaits.

DECES.—Madame Napoléon Bernier est morte le 13 juin à l'âge de cinquante ans. Une foule nombreuse de parents et d'amis assistaient à ses funérailles qui eurent lieu lundi le 15.

VISITEURS.—Bienvenue à Madame Hogan qui vient passer la belle saison chez Madame N. Cloutier.

—M. l'abbé J. B. Ruel, curé du Sault Montmorency, a passé deux jours en visite chez son frère M. P. J. Ruel, notaire.

SAINT-NEREE

DECES.—Vendredi le 12 du courant, est décédée Mme Aurélie Lacasse, épouse de M. Ferdinand Lantagne, à l'âge de 44 ans. Son service et sa sépulture ont eu lieu lundi le 15, à 8 heures, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Portaient le cercueil : MM. Joseph Aubé, Jean Bisson, Damase Comeau, Etienne Lamontagne. M. Joseph Bisson portait la croix.

Nos sympathies à la famille en deuil.

PROCESSION.—La température de dimanche a été un stimulant, si l'on peut dire au zèle des paroissiens. Rien n'a été épargné par eux pour célébrer avec éclat la Fête-Dieu, et la procession qui a eu lieu a été grandiose.

Qu'ils étaient jolis les deux reposoirs érigés chez MM. Louis Bouffard, ferblantier, et Alphonse Audet, marchand.

SAINTE-SABINE

Juin nous est arrivé coquet et parfumé. Sous son règne bienfaisant vont, tour-à-tour, s'ouvrir les fleurs et paraître les fruits. L'air tout imprégné des senteurs des lilas est bon à respirer ; chacun se sent à l'aise en respirant à profusion, après la longue séquestration de l'hiver.

Si nous avons déploré l'envol du joli mois de mai, nous avons aussi salué avec joie juin, ce mois consacré au Coeur de Jésus. Nous le supplierons d'avoir pitié de toutes nos misères et avec cette grande dévotion au Sacré-Coeur nous préviendrons bien des maux. Ayons soin de placer dans nos maisons une image de ce bon Jésus.

—Les enfants qui se préparent à la communion solennelle depuis quatre semaines auront le grand bonheur d'être admis, dimanche, au banquet sacré des "grands." Ne négligeons rien, parents chrétiens pour rendre les coeurs de nos petits dignes du Divin Visiteur. Faisons-leur comprendre la grande faveur de recevoir Jésus-Hostie. Et puisque c'est de cette action que dépend le bonheur de toute une vie, combien ils doivent se préparer sérieusement par la prière, la mortification à cette importante et sainte action.

—Dimanche le 14, M. et Mme Edmond Mercier, une fille baptisée sous les noms de Marie Reine. Parrain et marraine, M. et Madame Joseph Mercier.

—Mme Anatole Mercier, de Sainte-Sabine Station, était en visite cette semaine, avec ses enfants, en visite chez Madame Joseph Nadeau.

—Mercredi, M. le curé Boyd a fait l'examen final de la classe du rang Saint-Charles, tenue par Mlle Labrecque de Saint-Camille.

—M. et Mme Albert Tanguay ont la douleur de perdre leur enfant Joseph Emilien Rosario.

Nos sympathies.

SAINT-PIERRE

MARIAGE A L'HORIZON.—On annonce pour la semaine prochaine, le mariage de M. Ernest Blanchet à Mlle Azilie Blais.

EN VISITE.—M. Omer Poitras, de Saint-Eugène, était au commencement de la semaine, en visite chez M. A. Dubé.

—Mme Amédée Dubé est partie lundi pour Saint-Eugène où elle passera quelque temps avec sa mère Madame Poitras.

—Mme R. Mathurin, de Montmagny, est venue la semaine dernière, visiter son amie Mlle Welhelmine Lavergne.

—M. et Mme Narcisse Proulx sont revenus, lundi, d'une promenade à Ottawa et Montréal.

SAINT-PAUL DU BUTON

A VENDRE

Magnifique terre, renfermant plusieurs arpents pouvant être utilisés pour la culture, à vendre, avec tout le roulant. Aussi terre à bois.

Le tout à des conditions faciles.

S'adresser à

ERNEST SAMSON,
Saint-Paul du Buton,
Comté de Montmagny.

5fs 5, 12, 19, 26, 3 juil.

SAINTE-APOLLINE

A VENDRE

Le lot 49 du 5e rang Patton, dont 80 acres en culture, bonnes bâtisses, avec un lot bien boisé No 46 du 6e rang.

A vendre avec ou sans roulant. Pour prix et conditions s'adresser sur les lieux au propriétaire.

M. AMABLE GODREAU,
Sainte Apolline.

5 juin—3ms.

L'ISLET

AUTOMOBILE A VENDRE

Automobile de 30 forces, en bon ordre, à vendre à bon marché et conditions faciles.

S'adresser à

PAUL CARON,
L'Islet.

3fs, 12, 19, 26 juin

SAINT-MAROEL

La température idéale de dimanche a fait que nous avons été favorisé d'une très belle procession. En face de l'église un bel arc abritait quatre heaux anges placés là pour adorer Jésus-Hostie à son passage. Un magnifique reposoir avait été préparé chez M. Maxime Mercier. La bannière de la Sainte-Vierge était portée par M. Napoléon Morin. Nos remerciements à ceux qui ont bien voulu prêter leur aide afin de rendre plus grandiose cette grande procession en l'honneur de Jésus-Hostie.

—MM. Emile Leclerc et Amédée Bélanger sont à réparer notre ligne téléphonique.

—MM. Joseph Labbé et Joseph Fortin, du Cap Saint-Ignace étaient en visite chez M. Joseph Poitras cette semaine.

SAINT-ADALBERT

Le 22 juillet aura lieu une grande cérémonie : bénédiction de trois cloches et confirmation des enfants. Son Eminence le cardinal Bégin présidera à cette cérémonie qui promet être très belle, il y a déjà longtemps que M. le curé la prépare. Il y a, dans notre village, plusieurs maisons très confortables pouvant recevoir plusieurs visiteurs, il y a aussi maison de pension, tenue par M. Michel Duval, pouvant loger plusieurs personnes pendant ces fêtes.

NAISSANCE.—L'épouse de M. Georges Lord, un fils, baptisé sous le nom de Joseph. Parrain, M. l'abbé Caron, curé de Saint-Adalbert, marraine, Mme Salluste Dubé.

—M. et Mme Alphonse Dubé étaient dimanche, en visite chez MM. Alfred et Servule Blanchet.

—M. Joseph Dubé, de Brunswick, était dimanche, l'hôte de ses oncles : MM. Saluste et Joseph Dubé.

—De passage dans notre paroisse, dimanche : Mme Joseph Chouinard, M. et Mme Michel Pelletier, de Sainte-Perpétue, M. J. B. Bourgault, M. et Mme Napoléon Pelletier, de Saint Pamphile.

—Nous avons eu dimanche, une magnifique procession du Saint-Sacrement. Tout était bien préparé pour la circonstance. Deux reposoirs avaient été érigés chez MM. Horace Duval et Alfred Gauvin. Douze petites filles vêtues de blanc, entouraient le Saint-Sacrement, jetant des fleurs sur le passage de Jésus-Hostie. Ce bon Sauveur, sortant de son Tabernacle, pour passer dans nos rues a dû répandre sur la population de Saint-Adalbert ses plus abondantes bénédictions.

—Vendredi, fête du Sacré-Coeur, il y aura communion générale de tous les enfants de la paroisse et aussi de tous les jeunes gens de la Ligue du Sacré-Coeur. Après la messe il y aura assemblée de tous les jeunes gens de la Ligue présidée par M. le curé.

OZANAM

M. Georges Moreau, du collège de l'Islet, était en visite chez son oncle, M. Magloire Fournier, la semaine dernière.

—M. J. Gallichan, commerçant de bois, était le 12 juin, en voyage d'affaires parmi nous.

—M. et Mme Edgar Caron sont allés en promenade à Saint-Jean Port-Joli.

—Le 13 juin, M. et Mme Antoine Fournier, de Saint-Jean Port-Joli, de retour de leur voyage de noces, étaient les hôtes de leur père, M. Magloire Fournier.

—Dimanche, M. Emile Pelletier, était de passage chez des parents.

—M. Horace Pelletier nous a quittés, samedi dernier, pour une promenade de quelques jours au Saguenay où il visitera des parents.

SAINTE-ANNE DE LAPOCATIERE

M. François Dionne est allé dimanche dernier à Saint-Onésime, pour affaires.

—Le 14 du courant, l'épouse de M. Louis Lévesque, un fils baptisé sous les noms de Joseph-Armand, Adrien. Parrain et marraine, M. et Mme François Lizotte, oncle et tante de l'enfant.

SAINT-ONESIME

M. Léon Sirois était mardi dernier chez des parents.

—Mlle Yvonne Sirois, de Fraserville, est en visite chez son père M. Edouard Sirois.

—M. Philéas Grondin, de Détroit, est l'hôte de son frère M. Joseph Grondin.

—La procession du Saint-Sacrement a été très solennelle. Les reposoirs érigés en l'honneur de Jésus-Hostie étaient vraiment magnifiques, et le parcours de la procession était très bien décoré.

—Les exercices des Quarante-Heures ont eu lieu cette semaine. Les fidèles en ont profité pour s'approcher nombreux de la Table Sainte.

SAINT-PACOME

Il y a eu de nouveau joute de balle au mur, dimanche, cette fois entre notre club local et celui de Sainte-Anne de la Pocatière. Le club de Saint-Pacôme est sorti victorieux. Les membres de ce club ont élu leurs officiers : Gérant, J. H. Rousseau, agent de l'I. C. R. ; capitaine et secrétaire, A. S. Michaud, télégraphiste.

DIACRE.—M. l'abbé Armand Michaud, dont la famille demeure ici, vient d'être nommé diacre à East View, Ontario.

NAISSANCES.—M. et Mme Joseph Plante, un fils, qui a reçu au baptême les noms de Joseph Robert Albert. Parrain, M. Charles Jean, de Saint-Roch des Aulnaies, marraine, Mme Vve Jules Lévesque ; une fille, Marie Hélène Gratia. Parrain et marraine, M. et Mme Alexis Lévesque. C'est le quatrième couple de jumeaux que le ciel envoie à cette famille et leurs 17e et 18e enfants. Nos plus sincères félicitations.

DE PASSAGE.—Etaient de passage dans notre paroisse, la semaine dernière : M. Henri Jalbert, industriel et marchand de bois, à Chicoutimi ; M. Boulet, de la Rivière-du-Loup, chez son oncle M. Jos. Chamberland ; M. A. D. Michaud et famille, des Eboulements.

EN PROMENADE.—Mlle Joséphine Chamberland à Fraserville.

SAINT-ELEUTHERE

Une bien belle cérémonie avait lieu dans notre église jeudi le 11 juin. 28 de nos enfants avaient le bonheur de faire leur première communion solennelle. La blancheur de leurs vêtements nous laissaient entrevoir, en quelque sorte, celle de leur âme purifiée et sanctifiée sous l'égide de notre pasteur. La messe commença à 7 heures ; il y eut musique et de beaux cantiques furent rendus par le choeur de l'orgue. Avant la communion, il y eut sermon. Après la messe M. le curé fit encore une jolie exhortation suivie du renouvellement des promesses du baptême et de la consécration à la Sainte Vierge.

Espérons que le souvenir de cette belle journée restera gravé dans les coeurs de ces chers enfants et sera pour eux un gage de persévérance dans le bien.

—Les travaux du chemin du village sont commencés lundi.

—Nous avons eu une magnifique procession du Saint-Sacrement, dimanche.

—M. J. B. Chamberland, agent d'assurance, était de passage ici, cette semaine, avec sa fille Mlle Juliette, chez M. J. T. Théberge.

—Etaient de passage ici, cette semaine : MM. D. E. Morin, de Fraserville, et R. Létourneau.

—M. H. Ouellet, des Etats-Unis, est arrivé avec sa famille pour demeurer parmi nous.

—Mme M. Parent est en visite chez sa fille Mme R. Nadeau.

—M. et Mme Jean Théberge sont allés à la Rivière Bleue, dimanche dernier.

—Mme F. X. Boucher, des Etats-Unis, est en visite dans sa famille.

—Mlle Emma Bergeron nous a quittés cette semaine, pour retourner à Montréal.

—Mme Johnny Côté, de Auburn, Me., était de passage ici, la semaine dernière.

SAINT-ANTONIN

M. et Mme Alphée Bourgouin font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé sous les noms de Joseph Hector. Parrain et marraine, M. et Mme Napoléon Marchand, grands-parents de l'enfant.

—Une grande soirée, organisée par les membres de la Société des Artisans, a eu lieu dimanche, chez M. Joseph Dubé, en l'honneur de Mlle Yvonne Dubé, à l'occasion de son dix-septième anniversaire et aussi de son prochain mariage. De nombreux cadeaux lui ont été présentés.

—Mardi dernier, M. Joachim André Ouellet, conduisait à l'autel Mlle Marie Eugénie Chouinard. M. Joachim Ouellet servait de témoin à son fils, et M. Pierre Chouinard à sa fille. Nos meilleurs voeux de bonheur à l'heureux couple.

CABANO

"J'ai été consolé dans mes longues souffrances."

Ps-125 VI.

La mort vient de frapper un de ses terribles coups en choisissant pour victime au sein d'une de nos meilleures familles, une épouse tendrement aimée, une mère remplie de tendresse une femme modèle et une chrétienne accomplie dans la personne de Madame Henriette Bérubé, épouse de M. Camille Pelletier, décédée le 8, de ce mois à l'âge de 29 ans et 11 mois, entourée de sa famille éplorée.

La regrettée défunte laisse pour pleurer sa perte son époux inconsolable et 3 jeunes enfants : Léda, Georges-Ephrem et Louis-Philippe. Les funérailles eurent lieu jeudi le 11, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis qui voulait rendre un dernier hommage à la défunte et exprimer leurs sympathies à la famille Bérubé, cruellement éprouvée depuis deux mois.

A peine le tertre glacé avait-il recouvert le cercueil de leur chère et regrettée petite Rolande que l'ange de la mort, choisissait une seconde victime dans leurs rangs aimés.

Dans notre modeste église tout était sombre. Les dernières cérémonies avant que la dépouille mortelle fut confiée à tout jamais à la terre ont été faites avec grande solennité.

Le corps était porté par MM. Louis Bouchard, Cyrille Michaud, Adélard Bérubé, Georges Sleight, M. Edouard Brochu portait la croix. Les coins du poêle étaient tenus par Mmes W. Morrison, D. Morisset, A. Latulippe, et E. Latulippe. Consolez-vous, époux et parents désolés, votre douleur est grande, mais là-haut, vos chères disparues ne cesseront de veiller sur vous. Vous ne les avez pas perdues pour toujours, regardez vers le ciel où elles vous attendent et où il n'y aura plus de séparation, car rappelez-vous bien leurs suprêmes adieux. "Au revoir au Ciel".

Nos plus vives sympathies aux familles en deuil.

—M. l'inspecteur H. Nansot était de passage dans notre paroisse, la semaine dernière, pour faire l'examen des écoles.

—M. l'abbé Pérusse, de Saint-Flavien, était, mardi dernier, chez son neveu, M. Louis Bouchard. Il était accompagné de sa soeur, Mme J. L. Gagné.

—Lundi, le 15, M. X. Clavet conduisait à l'autel Mlle M. A. Lavoie. Le mariage fut célébré en l'église de Cabano. Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux !

SAINT-LOUIS DU HA ! HA !

M. et Mme Isidore Roy, de Lévis, sont en voyage de noces dans notre paroisse ; ils visiteront aussi leurs parents à Rimouski. Nous offrons à ces jeunes époux, nos meilleurs voeux de bonheur.

—Le 15, ont eu lieu les funérailles de Mlle Blanche, fille de M. Samuel Harrisson, décédée à l'âge de 17 ans. Elle faisait partie de la Congrégation des Enfants de Marie et était la nièce de M. le chanoine Ross, Principal de l'Ecole Normale de Rimouski. Nous offrons aux parents en deuil nos vives sympathies.

PRICE

M. et Mme Emile Saint-Onge, de Sainte-Flavie sont partis, enchantés d'un séjour de trois semaines chez leur mère, Mme J. B. Saint-Onge. Ils demeureront désormais à Thetford Mines.

—Dimanche, le 7, est décédé M. T. Harper, à l'âge avancé de 96 ans. Son service et sa sépulture ont eu lieu, mardi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. P. Dubé, H. Jalbert, A. Poirier, P. Lantagne, M. A. Bérubé portait la croix.

Nos sympathies à la famille.

NAISSANCES.— Mme Philadelphe Beaulieu, une fille. Marie-Rose Yvette. Parrain et marraine, M. et Mme J. Beaulieu, de Sainte-Flavie, grands parents de l'enfant.

—Mme Charles Gosse, un fils : Philippe-Auguste.

Parrain et marraine : M. et Mme Joseph Deschênes, oncle et tante de l'enfant.

SAINTE-HELENE

Dimanche dernier, avait lieu la procession du T. S. Sacrement. Le temps était très beau et les reposoirs étaient magnifiques. Les personnes qui ont travaillé ont fait preuve de courage et de bonne volonté pour embellir les deux reposoirs.

—Lundi dernier avait lieu la communion solennelle des enfants. Une quarantaine d'enfants très bien préparés par nos dévoués curé et vicaire se sont approchés de la Table Sainte.

—L'année scolaire va bientôt être terminée, c'est avec plaisir que les enfants accueillent la vacance qui leur donnera à tous le temps de s'amuser et de courir selon leur bon plaisir. Aussi ne manquons pas de dire que les institutrices seront très joyeuses de retourner dans leurs familles.

—Dimanche dernier, M. W. Lebel est allé à St-Paschal en auto.

—Mme Pierre Lizotte est en promenade par ici pour trois semaines.

—M. Lazarre Morin, de Lewiston, Me., est revenu pour résider désormais par ici. Il tiendra un atelier de photographe. Nous lui souhaitons un bon succès.

—M. J.-Bte Gagnon, qui était employé chez M. F. Soucy, d'Old Lake Road, est chez son beau frère, M. Ls Déchesne depuis trois semaines, souffrant des suites d'une ruade reçue dans la poitrine.

—M. le curé Paradis, autrefois de Saint-Brun[illegible]nant à sa retraite pour [illegible]té et il réside chez M. Da[illegible]uel.

AVIS AUX ACHETEURS DE CHEVAUX

M. J. Art. Ouellet a à vendre un bon jeune cheval de 5 ans, sous poil brun, pesanteur 1200 lbs et bien sain. Une visite est sollicitée.

J. ART. OUELLET.

UN ANGE ENVOLE

(A M. et Mme A. Chevron, Gosse-Ile)

Sous les lumineux rayons d'un beau soleil de juin, dans l'avenue plantée de vers sapins, où, peu d'heures auparavant, le divin Roi Jésus a passé, bénissant la foule, un char funèbre, tout blanc, s'achemine et tandis que, de leur tour argentée, les cloches chantent, d'une voix mélancolique, l'envol d'une petite âme, le prêtre aspergeant d'eau bénite la tombe tout immaculée, demande à Celui qui guérit les blessures des coeurs de consoler ceux qui pleurent au pied de son autel.....

" Oui, chers amis affligés, vous l'aimiez votre petite Rita, mais Jésus aussi l'aimait, et plus heureuse que ses jeunes soeurs de la terre, qui, aujourd'hui ont formé la garde d'honneur de l'adorable Hostie, elle a, avec les anges du ciel, pris part, là-haut, à cette fête du Saint-Sacrement qui doit y être si belle, puisque celles de la terre sont si solnnelles...Ne pleurez pas....soeur des anges, votre Rita vous sera une protectrice auprès de Dieu...en attendant l'heure du grand " revoir."

UNE AMIE.

19 juin 1914.

AMICAL CONSEIL

Louis.—Comme je voudrais, mon cher Henri, avoir eu comme toi, l'avantage de suivre un cours de langue anglaise.

Henri.—Mais, mon cher Louis, tu peux facilement sans l'aide d'un maître, apprendre aussi parfaitement l'anglais, si, comme je l'ai fait, tu te procures le petit livre : "L'ANGLAIS DANS UN COUP D'OEIL." Il coûte 25c aux bureaux du "PEUPLE".

UN AMI VRAI

Le plus fidèle des amis n'est-il pas un bon et beau livre ? Et quand ce volume nous aide à converser avec ceux que l'on aime, qu'il nous facilite la correspondance en affaires, n'est-il pas bien précieux ?

C'est ainsi que "LE SECRETAIRE UNIVERSEL" sera pour ceux qui auront la bonne idée de se le procurer, un auxiliaire des plus utiles ?

Vous pouvez l'acquérir aux bureaux du "PEUPLE" pour la modique somme de 30 cts.

ROUSSEURS

Ne les cachez pas sous un voile. Faites-les disparaître avec la prescription Othine.

Cette prescription pour enlever les rousseurs a été écrite par un médecin et réussit ordinairement si bien à les faire disparaître et à donner un beau teint clair, qu'elle est vendue chez n'importe quels pharmaciens, avec la garantie de remettre l'argent, si elle ne fait pas disparaître les rousseurs.

Ne cachez pas vos rousseurs sous un voile ; achetez une onze d'othine et faites-les disparaître. Dès les premières aplications, vous remarquerez qu'il y a un mieux notable, les plus petites rouseurs étant déjà disparues.

Demandez bien au pharmacien l'othine à double force, vu que c'est celle-là qu'on vend avec la garantie de remettre l'argent si on n'est pas satisfait.

Cette affaire de la Longue-Pointe

Montréal, 17—(De notre correspondant)—Nous comprenons le silence imposé du bureau des détectives dans l'affaire qui s'est déroulée hier soir, à la Longue Pointe. Malgré ce mutisme voulu, nous avons percé le mystère qui entoure cette affaire.

Joseph Rousseau, et non Pruneau, comme il a été enregistré à l'hôpital Notre-Dame a été arrêté dans la cour de l'hôtel Duperré, par le commis de cet hôtel. Rousseau était blessé d'un coup de fusil tiré, dit-on, par une personne chez qui il s'était rendu pour demander de l'argent. Rousseau qui s'était échappé des mains des détectives, il y a une semaine, voulait à tout prix se procurer de l'argent pour fuir. On dit même que la personne qui a tiré sur Rousseau, ne l'a fait qu'à son corps défendant.

Joseph Rousseau est le même individu qui fut arrêté le dix de ce mois par les détectives Beauchamp et Pigeon, pour agression sur M. Honoré Bonami de la Place Bernard à la Longue Pointe. Comme il avait un complice, il fut reconduit à la manufacture où il travaillait lors de son arrestation pour indiquer son ocmplice et c'est au cours de ce voyage qu'il brûla la politesse aux agents. Recherché depuis lors il a été pris, hier soir, vers 7 heures comme nous le disons plus haut, blessé, dans la cour de l'hôtel Duperré.

Conduit au poste No. 26, il fut de là transporté à l'hôpital Notre-Dame où les médecins soignent ses blessures plus douloureuses que graves, causées par la décharge du gros plomb d'un fusil de chasse.

Le blessé a les traces de cinq plombs dans une jambe. Il est gardé par un détective.

LA BANQUE NATIONALE

CAPITAL. $2,000,000.00
RESERVE : 1,550,000.00

DEPOT DE $1.00 ou plus accepté ; l'intérêt comptant du jour au dépôt.

125 BUREAUX AU CANADA

UNE SUCCURSALE EST OUVERTE à Paris, France, 14 rue Auber, pour l'accommodation des voyageurs.

Nous portons une attention spéciale aux affaires qui nous viennent par la malle.

Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.

Souvenez-vous qn'un dollar épargné est un dollar gagné

Les médiateurs restent fermes

Niagara Falls, 16.—Les médiateurs ont répondu aujourd'hui à la dernière note de Carranza, dans laquelle celui-ci manifestent le désir d'envoyer trois délégués à la conférence de médiation.

Les médiateurs, dans leur réponse, rappellent à Carranza qu'ils sont prêts à recevoir ses délégués dans les conditions déjà déterminées, c'est-à-dire si Carranza consent à un armistice.

LE VANDALISME

Bologne, 16.—Les grévistes ont mis le feu à la cathédrale de Sinigalia et à l'église de la Sainte-Croix, après avoir jeté sur les portes du pétrole, qu'ils avaient volé dans un magasin.

La troupe arriva à temps pour empêcher que la cathédrale ne soit réduite en cendres, mais l'intérieur des autres églises a été dévasté et, de l'église de la Sainte-Croix il ne reste plus que les murs.

Un détachement de 200 carabiniers est arrivé à Sinigaglia, sur un torpilleur pour maintenir l'ordre. Les grévistes ont enlevé les rails de la ligne Modène-Mantoue, sur une longueur de cent mètres ; ils les ont jetés dans les champs voisins. Les poteaux téléphoniques ont été sabotés près de Mirandola ; des soldats sont arrivés pour les réparer.

Naples, 16.—L'agitation continue parmi les employés de chemins de fer de l'Etat, les grévistes voulant à toute force qu'ils se joignent à eux pour qu'ainsi il soit plus difficile pour le gouvernement de punir ceux d'entre eux qui auront quitté leur travail.

Des employés en nombre suffisant sont restés à leur poste, ce qui a permis aux trains de circuler presque comme à l'ordinaire.

Rome, 16.—Les propriétés de l'Eglise ont subi de grands dégâts durant ces derniers troubles, si l'on en croit le rapport présenté au pape aujourd'hui.

Quatorze églises auraient été brûlées, 39 fortement endommagées et 23 dévastées entièrement.

Les ouvriers ont repris leur travail à Ravenne, Forli, Cesana, Rimini, Lugo, Faenza et Farma. Dans les autres districts, les autorités sont arrivées à rétablir l'ordre.

Le roi Victor-Emmanuel a signé aujourd'hui un décret mettant à la retraite le général Agliardi, qui fut Edouard Ier.. Elle a été placée dans la chapelle dite Edouard le Confesseur où elle est encore. Il est spécialement spécifié dans l'Acte d'Union entre l'Ecosse et l'Angleterre qu'aucun roi d'Angleterre ne pourra régner s'il n'a été couronné sur la pierre sacrée qui supporte la chaise. Cette pierre a également été avariée par l'explosion de la bombe des suffragettes.

C'est un monument très précieux et très antique que les suffragettes ont tenté de faire sauter à la dynamite, jeudi. L'explosion en a considérablement abîmé le dossier. C'est une des plus précieuses reliques des premiers jours de l'empire britannique. Pendant des siècles, elle a servi au couronnement des rois d'Ecosse. Elle fut saisie et amenée en Angleterre par

Villes et villages en danger

Ottawa, 17. (Spéciale).— La digue Lumsden, la plus considérable et la plus importante de la Rivière Ottawa entre le Lac Temiscaming et Ottawa s'est brisée et l'eau s'engouffre dans une brèche de soixante pieds d'étendue.

Cette digue est située au pied du lac Temiscaming qui a une entendue de cent milles carrés et l'épaisseur de l'eau retenue par cette digue est de quinze pieds.

La digue de Témiscamingue a été construite il y a une dizaine d'années ; elle est partie en bois et partie en ciment et a coûté environ un quart de million au gouvernement fédéral.

Le résultat de cet accident paraît devoir être que d'ici à une huitaine de jours, toutes les villes et les villages qui sont bâtis sur les rives de l'Ottawa auront à subir des pertes par l'inondation qui va se produire.

Grecs en Turquie

TERRIBLE MASSACRE DANS UNE VILLE DE L'ASIE MINEURE.— CENT SUJETS GRECS MIS A MORT.

Athènes, 17—Les Grecs arrivant d'Asie-Mineure ont raconté que les Turcs avaient massacré, à Phokia, près de Smyrne, cent sujets grecs, y compris des prêtres, des vieillards et des enfants.

D'après le rapport officiel, la ville aurait été envahie par une horde de Turcs sérieusement armés qui, après avoir tout pillé, mirent le feu à toutes les maisons. La police turque leur aurait même, dit-on, prêté main forte.

Les habitants, qui, presque tous, étaient Grecs, se sont enfuis, abandonnant tous leurs biens, 3,700 d'entre eux sont arrivés à Salonique. Ils ont déclaré que les corps des victimes avaient été jetés dans des puits.

La plupart des malheureux Grecs qui sont arrivés à Salonique, souffraient des suites de leurs blessures, et étaient dans un état d'épuisement complet, n'ayant pas pris de nourriture depuis plusieurs jours.

On transportera a Limoilou le marché aux bestiaux

Le comité des marchés a siégé hier soir sous la présidence du Dr Martin.

Sur proposition de l'échevin Verret, le comité a décidé d'accepter la proposition de la Compagnie des Abattoirs de Québec de transférer du Palais à Limoilou le marché aux bestiaux. On sait que la Compagnie des Abattoirs de Québec donne gratuitement le terrain où sera établi ce marché, près de ses abattoirs, pourvu que la cité lui en laisse le revenu.

Le nouveau marché aux bestiaux couvrira une superficie de 98,000 pieds et devra être prêt le premier mai 1915.

L'élargissement du chemin de Charlesbourg, à partir du pont Drouin jusqu'aux limites de la cité, a été la plus importante question discutée hier soir, à une réunion du comité des chemins, ainsi que l'élargissement du chemin de Beauport à partir de la voie ferrée du Québec et Lac S.-Jean jusqu'à Mastaï, aux limites de la cité.

Le comité a décidé d'accepter le principe de cet élargissement. Pour le moment, la largeur du chemin de Charlesbourg sera portée à cinquante pieds par l'achat de langues de terre à l'est et à l'ouest. On se propose de paver ce chemin dès que le tramway y passera. L'élargissement de ce chemin coûtera environ $3,800.

On aura besoin d'environ 60,000 pieds de terrain pour l'élargissement du chemin de Beauport. Ce a coûtera environ $20,000.

Le maire Drouin a déclaré que son intention est de faire mettre le chemin S.-Louis dans le même état que le chemin Ste-Foy.

L'échevin Lockwell fait remarquer qu'il serait préférable de s'occuper d'abord des rues nouvellement ouvertes.

On a accordé à M. J. H. Gignac un contrat pour la construction des approches du pont Dorchester, du côté de Québec. Le montant du contrat est de $9 000.

Sur proposition de l'échevin Garant, le comité a décidé d'offrir à M. P. Furois une somme de $600 pour un terrain qui permettra d'élargir la côte Dambourges. L'intention des autorités civiques est d'élargir cette côte à partir de la rue S.-Paul jusqu'à la côte Ste-Famille.

L'échevin Lockwell a de nouveau soulevé la question de l'éclairage des rues de Québec par la Compagnie Electrique Dorchester, éclairage qui est très peu satisfaisant.

M. Lockwell a informé le comité que cette compagnie doit à la cité une somme de $5,000 pour eau fournie. Il demande que l'on se réveille et que l'on donne à Québec un bon service d'éclairage.

L'échevin Cannon proteste contre les avancés de l'échevin Lockwell qu'il dit exagérés. Il dit que la cité paie beaucoup moins pour l'éclairage de ses rues qu'elle ne le faisait lorsqu'elle se servait de la Q. R. L. H. & P. Co.

Les Canadiens-Francais aux Etats-Unis

On compte aux Etats-Unis environ 1,700.000 habitants d'origine française dont près de la moitié sont des Canadiens-français qui ont conservé fidèlement l'usage de notre langue. Ce fait ethnographique, où notre pays est si fortement intéressé, semble n'être point assez connu chez nous, mais nous le trouvons pleinement mis en lumière dans un remarquable ouvrage, "Histoire de la race française aux Etats-Unis," dont l'auteur, un prêtre du diocèse de Québec, M. l'abbé D. M. A. Magnan est l'un des hommes qui luttent avec le plus d'énergie au Canada pour y défendre notre culture, sans cesse battue par le flot grossissant d'une anglicisation méthodiquement conduite.

Ces Canadiens-français ou leurs parents ont, pour la plupart émigré après la guerre de Sécession, dont la fin fut marquée, spécialement dans les Etats du Nord-Est, par une prodigieuse recrudescence de l'activité industrielle et commerciale. "Les émigrants canadiens, nous apprend M. l'abbé Magnan, furent tous, ou presque tous, de fort honnêtes gens, qui vinrent alors aux Etat-Unis demander au travail l'aisance ou la fortune.... On vit surgir, aux alentours des villes, le long des rivières, dans les vallons jusque-là solitaires, des usines et des manufactures. Les capitaux affluèrent de toutes parts et les millions américains, décuplés, centuplés par les trusts, commencèrent cette danse fantastique qui devait transformer l'aride patrie des puritains de la Nouvelle-Angleterre en un vaste atelier de toutes les branches de l'industrie.... Les Canadiens-français ne tardèrent pas à être appréciés, grâce à leur habileté, leur bon esprit et leur amour du travail.... Issus d'une race forte, endurcis aux rudes travaux de la terre, accoutumés aux rigueurs d'un climat glacial, ces fils de défricheurs furent de précieuses recrues pour la grande armée des travailleurs américains.... Leur arrivée aux Etat-Unis fut un immense bienfait dans l'ordre économique: les fortunes que ces immigrants ont édifiées par leur travail, depuis cinquante ans sont incalculables. Aussi, l'Amérique qui sait mieux que qui que ce soit apprécier les choses par leur coté pratique n'a cessé, pendant plusieurs années, de favoriser le courant de l'émigration canadiennevers son pays, et d'en accélérer le mouvement par la réclame et le concours d'agents spéciaux".

Il y a partout aux Etat-Unis, des émigrés ou des fils des émigrés canadiens, notamment dans la Louisiane, le Michigan, l'Illinois, le Wisconsin et le Minnesota, mais c'est principalement dans les six Etats de l'Est qui composent la Nouvelle-Angleterre — Vermont, New-Hampshire, Maine, Massachusetts, Rhode Island et Connecticut — et dans le nord-est de l'Etat de New-York que l'émigration canadienne est puissante par le nombre. "Ainsi, écrit M. l'abbé Magnan, la Nouvelle-France de l'Amérique, actuellement protégée par deux drapeaux, occupe le nord-est du continent. La province française de Québec s'est dilatée, voilà tout ! Circonstance heureuse, car les Franco-Américains se trouvent alors dans le voisingae de leur pays d'origine, tout près du chateau-fort de leur nationalité. Aussi il est facile de comprendre tout l'avantage qu'ils retirent d'un tel rapprochement. Québec, en effet, la vieille province, le Canada pour nous, ne cesse, par ses journaux, les relations amicales qu'elle entretient avec ses fils expatriés, les liens de parenté qui la rattachent à la plupart d'entre eux ses prêtres surtout, de raviver dans dans le cœur des Canadiens émigrés l'amour des traditions nationales, de favoriser ce que nous appelons l'épanouissement de la race et de rester, pour tout dire en un mot, son foyer d'alimentation."

On peut évaluer à près de 800,000 le nombre des Canadiens-français établis dans les six Etats de la Nouvelle-Angleterre et l'Etat de New-York. Il n'est guère de ville, dans cette région industrielle, où n'existe un quartier français, un "petit Canada", comme on l'appelle là-bas, habité aujourd'hui encore par ces émigrés ou par leurs fils, restés, eux aussi, profondément attachés au souvenir de la vieille mère-patrie, à sa langue dont ils ont conservé l'usage, et à sa religion.

Aux Etats-Unis, comme au Canada, c'est la religion qui a maintenu l'union entre ces Canadiens-français et en les groupant étroitement en paroisses ou, pour employer le mot local, en "congrégations", leur a permis de résister victorieusement aux entreprises d'assimilation des Américains de langue anglaise au milieu desquels ils étaient en quelque sorte, perdus. Si l'œuvre de l'anglicisation s'est brisée contre leur résistance, c'est parce que les prêtres canadiens, passant la frontière, sont allés leur donner l'occasion d'entendre de nouveau parler leur langue. A la voix de ces prêtres si profondément patriotes, les Canadiens se sont levés et associés pour construire à leur frais des églises, des écoles, des hôpitaux et des orphelinats. "Le Canadien, écrit M. l'abbé Magnan, est peut-être, de tous les catholiques américains, celui qui contribue le plus généreusement, au moins d'une manière permanente aux œuvres paroissiales? C'est que ce fils de Français tient autant à sa paroisse nationale qu'à son propre foyer. Elevé dans un pays où flotte un drapeau étranger sur un sol défriché par ses pères, mais conquis depuis un siècle et demi par une puissance jadis ennemie de sa race, il a reporté vers le clocher de son église l'amour que tout homme a pour sa patrie. Il faut avoir exercé le ministère sacerdotal durant quelques années au milieu d'eux pour savoir avec quel empressement nos Canadiens de là-bas répondent à tous les appels de leurs prêtres quand il s'agit de construire une église ou une école."

Ces Canadiens-français des Etats-Unis, de même encore que ceux du Canada ne séparent pas dans leurs affections leur religion et leur patrie. S'ils cessent d'être catholiques, ils s'américanisent ou plutôt s'anglicisent, s'ils abandonnent l'usage du français ils se laissent peu à peu aller à se désintéresser de leur religion en même temps que de leur pays d'origine et ils perdent, à la fois, le sens de leur nationalité et leurs croyances. Ainsi le clergé canadien-français, qui est encore peu nombreux aux Etats-Unis, doit-il, comme il est contraint de le faire au Canada où le clergé irlandais, tout à fait anglicisé, le combat vivement multiplier ses efforts pour lutter contre cette propagande hostile. Il faut que son action soit double, qu'il maintienne l'attachement au catholicisme par la conservation la langue française et qu'il assure la place à celle-ci en gardant celui-là contre les atteintes des confessions rivales. La langue est la sauvegarde de la foi et la foi assure la persistance de la langue. Mgr. Latulippe., vicaire apostolique de Témiscamingue, écrivait dans une lettre pastorale: "Sans doute, nous voulons que nos enfants apprennent l'anglais; cette langue leur est nécessaire pour qu'ils puissent réussir plus parfaitement dans leurs affaires, mais nous voulons aussi, afin qu'ils n'échouent pas dans la seule affaire véritablement importante, que nos élèves canadiens-français conservent leur mentalité, et qu'ils n'oublient pas la langue dans laquelle ils ont appris à prier, car l'expérience l'a démontré partout, la langue est l'une des plus fidèles gardiennes de la foi." Et Mgr. Langevin, archevêque de Saint Boniface, disait aux Canadiens-français de Central Falls, Etats-Unis : "il ne fait aucun doute, et l'expérience est là pour le prouver, que de la conservation de votre langue dépend en grande partie la conservation de votre foi."

La réciproque n'est pas moins vraie, comme le constate M. l'abbé Magnan, Canadien qui ne veut pas oublier qu'il est Français pas ses aïeux, et qui parle notre langue, la sienne, avec une pureté que nous avions, l'un de ces derniers jours, le plaisir d'admirer. "Le foyer du patriotisme? écrit-il. Mais nous l'avons aux Etats-Unis tout aussi bien qu'au Canada, dans nos paroisses nationales. Depuis l'époque de la conquête, qu'on le sache bien, l'âme de la nationalité française au Canada s'est réfugiée sous les voûtes de nos temples, à l'ombre de la croix de nos clochers. L'église, voilà la source mystérieuse de cette vitalité extraordinaire qui circule dans nos veines et se manifeste par un invincible amour de nos traditions. Aussi, comme ils connaissent bien notre histoire et le secret de notre force, ceux qui, pour nous anéantir, veulent dénationaliser nos paroisses ! Tout est là, en effet."

ETIENNE CHARLES
"La Liberté," de Paris.

Commerce des cheveux chinois

DECOUVERTE D'UNE EXPLOITATION BIEN COMPRISE

Les dames chinoises de Hong-Kong sont dans un état d'agitation déplorable, dit la " Gazette de Francfort," car l'on vient de découvrir l'existence d'un complot qui a des ramifications un peu partout et qui a pour objet de les priver de leur parure naturelle, les cheveux.

On assure, en effet, que les coiffeuses de ces dames versent sur les cheveux de leurs clientes, sans que celles-ci s'en aperçoivent, différentes essences qui ont la vertu de les faire tomber si vite que les têtes sont bientôt chauves. Ces cheveux, récoltés et assortis, sont alors vendus en Amérique et en Europe, où la demande est très grande pour la fabrication des perruques.

Le fait digne d'être signalé dans cette affaire est que les mixtures et essences dont sont secrètement arrosées les clientes des coiffeuses chinoises viennent principalement, d'Amérique et d'Europe et sont expédiées à Hong-Kong par les fabricants de perruques, qui fournissent ainsi le moyen de récolter la matière première.

Un fort mouvement se dessine en Chine pour mettre fin à ce commerce.

Un enlevement en aéroplane

MAIS LE PERE DE LA JEUNE FILLE ARRIVE QUELQUES MOMENTS AVANT LE DEPART DE LA MACHINE

Berlin, 11.—Une jeune fille de dix-sept ans, fille d'un riche berlinois, avait décidé de fuir avec un aviateur qu'elle aimait, ses parents ne voyant pas d'un bon oeil les assiduités d'un aviateur. Ils lui avaient même interdit de le revoir.

Cette interdiction ne fut pas, comme on pense, du goût des jeunes gens ; aussi décidèrent-ils de s'envoler ce matin de l'aérodrome de Johannistal pour une destination inconnue. Une voiture s'arrêtait ce matin devant la porte de la jeune fille et conduisait les deux jeunes gens à l'aérodrome.

L'appareil était sorti du hangar ; tout était prêt pour le départ. La jeune fille s'apprêtait à monter dans l'appareil quand arrivèrent dans un automobile, le père de la jeune fille et un agent de police qui arrêta l'aviateur.

S.-E le Cardinal

Rome, 12—Le " Corriere d'Italia " annonce :

Par un communiqué officiel de la Secrétairerie d'Etat, le Saint-Père Pie X a bien voulu assigner à l'Eminentissime et Révérendissime Seigneur Cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, les Sacrées Congrégations des " Religieux " et de la " Propagande."

Paris, 12.—(Spéciale).—M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, est mort, hier.

Ottawa, 12. (De notre correspondant).— Sir Charles Fitzpatrick, recevra, le 18 courant, le degré de L. L. D. de l'Université Harvard. Cet honneur est accordé au juge en chef de la Cour Suprême du Canada pour services rendus dans les tribunaux internationaux.

Contre la [illegible]ution

Ottawa 12—(De notre correspondant)—L'étude du bill de rédistribution a été le dernier travail de la session, sujet qui a prolongé la séance tard dans la nuit.

Maintenant tout est prêt pour la prorogation qui aura lieu à trois heures. Les députés qui perdent leurs sièges dans ce remaniement ont quelque peu protesté surtout MM. Lachance, Seguin et Lafortune.

Les deux premiers se plaignent de la disparition de leurs divisions et M. Lafortune trouve qu'avec l'Assomption il aura un comté trop grand.

M. Lemieux dont le comté, Rouville, devient partie de St-Hyacinthe, ne se plaint pas, déclarant que Rouville n'a pas la population voulue pour rester seul et l'unique solution satisfaisante était de la réunir à St-Hyacinthe. C'est ce qui a été fait.

Au Sénat sur l'adresse concernant l'augmentation du nombre des sénateurs, l'hon. M. Lougheed dit que l'augmentation de la population dans l'Ouest a été tellement rapide qu'aujourd'hui cette partie du pays a droit à une augmentation de représentations au Sénat et à la Chambre des Communes. Le gouvernement a cru qu'il avait le droit d'augmenter cette représentation au Sénat en ce qui concerne la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie Britannique. On lui a contesté ce droit pour la Manitoba et comme il désirait augmenter le nombre des sénateurs pour la Colombie Britannique, il a décidé de demander au gouvernement Britannique l'autorisation de nommer neuf sénateurs additionnels dans l'Ouest de façon à ce que le groupe de l'Ouest soit de 24 sénateurs comme pour Ontario, Québec et les provinces maritimes. Il désire aussi que le Parlement anglais passe une loi décrétant que la représentation aux Communes pour une province donnée ne soit jamais moins que celle du Sénat. Cela veut dire que l'Ile du Prince-Edouard aura quatre représentants à la Chambre des Communes. Le sénateur Bostock regrette qu'un changement aussi important de la constituion soit proposé si tard. Il a déjà été question de ce droit de changer la représentation de l'Ile du Prince-Edouard, et l'on n'a pu en venir à une entente à la récente conférence des premier ministres des provinces qui ont étudié cette question.

Le sénateur Murphy trouve que le bill ne va pas assez loin.

Le sénateur David dit que c'est là une infraction au terme de la Confédération arrêté entre les autres provinces et la province de Québec.

Il prétend que le bill doit être soigneusement étudié avant son adoption. L'étude du bill est ensuite commencée en comité puis ajourné à ce matin.

Un message est reçu de la Chambre, des Communes demandant au Sénat de concourir dans une adresse à Son Altesse Royale et Leurs Altesses Royale la Duchesse de Connaught et la Princesse Patricia à l'occasion de leur départ du Canada.

L'hon. M. Lougheed dit que ce message est une preuve que la vie se compose de bienvenue et d'adieu. Il semble que c'est qu'hier que le Canada souhaitait la bienvenue à Son Altesse Royale lorsqu'elle est entrée en office. Lorsqu'elle a été nommée le Canada s'est félicité de cette haute marque d'attention de la part du Roi.

La loyauté du Canada à l'Empire n'est pas seulement basée sur le patriotisme, l'amour des institutions britanniques, mais aussi sur l'affection et le respect pour la famille royale. Le Canada a su apprécier la nomination de Son Altesse Royale, le duc de Connaght non seulement à cause des traditions de la maison royale, mais pour lui en personne et pour les qualités qui l'ont rendu cher au peuple du Canada. Parmi les gouverneurs généraux qui sont venus au Canada aucun possédait autant d'expérience et de jugement sain que celui qui caractérise Son Altesse Royale. Durant son court séjour au Canada il a visité toutes les parties du pays, il est venu en contact avec notre peuple dont il remportera sans doute une bonne impression.

Le sénateur Bostock en secondant l'adresse dit que le Canada plus que toutes les autres possesions britanniques a été honoré par la famille royale. dont il a eu un des membres comme gouverneur.

Depuis son arrivée, il s'est identifié avec la vie canadienne et son départ provoque des regrets sincères.

Il s'est intéressé à la littérature, aux arts canadiens, et la coopération que lui a donnée S. A. R. la Duchesse de Connaught, tant que sa santé le lui a permis, a été fort appréciée. La princesse Patricia qui a été souvent appelée à remplacer la duchesse a été fort admirée de tous.

L'adresse est unanimement adoptée.

Cause interessante

La cause de M. J. B. E. Letellier contre le Montreal Star a été appelée ce matin devant M. le juge-en-chef. Les avocats des parties sont M. Rivard, pour le demandeur, et M. Maréchal, pour la compagnie défenderesse. M. Letellier a été le seul témoin entendu jusqu'ici. Il a expliqué ses transactions avec M. Luc Marin, Fleming, Odell et la Commission du Port. Il nie avoir acheté du bois d'aucun d'eux à un certain prix pour le revendre plus cher à la Commission du Port dont il fait partie. L'enquête se continuera cette après-midi.

Montréal, 11.—(Spéciale).—Le charbonnier norvégien, le " Storstad," l'abordeur de " l'Empress of Ireland," est encore sous arrêts par ordre de la Cour d'Amirauté dans le port de Montréal. On ne sait pas encore quand il pourra partir. " Nous devrions être prêts à partir un jour ou l'autre," a dit Mtre Duclos procureur des propriétaires du charbonnier.

Dernier exploit des suffragettes

Londres, 11. (Spéciale).—Les suffragettes ont commis aujourd'hui l'acte peut-être le plus dramatique de leur carrière de désordres, alors qu'elles ont fait éclater une bombe dans l'Abbaye de Westminster précisément au moment où le Très Hon. Reginald McKenna, secrétaire d'Etat était à faire aux communes un discours dans lequel il expliquait au gouvernement les méthodes qu'il fallait prendre pour museler les "femmes sauvages".

La bombe a été placée au-dessous de la fameuse chaise du couronnement dans la chapelle d'Edouard le confesseur. Les dommages causés par l'explosion ne sont pas aussi considérables que l'on croyait. Le bruit fut entendu des Communes et interrompit les applaudissements au discours de Sir Reginald. Un grand nombre de membres de la Chambre sortirent pour s'enquérir de la cause du bruit. Comme la détonation fut très forte et entendue de tout le quartier, une foule immense ne tarda pas à s'amasser autour de Westminster.

Scotland Yard a publié aussitôt après un bulletin donnant sous forme concise le résumé des faits. On y fait constater que la partie en bois du dossier du trône est très endommagée.

Au moment de l'explosion une centaine de personnes divisées par petits groupes, visitaient l'Abbaye. Il y a eu panique parmi ces visiteurs qui se ruèrent vers les portes. Pendant ce temps, la fumée envahissait la chapelle.

La police arrêta deux femmes que l'on avait vues près du trône, mais elles prouvèrent qu'elles étaient étrangères. Cependant la police ne perd pas courage et elle est à la recherche d'une femme de grande taille qui a été vue dans les alentours du trône avant l'explosion.

Les autorités de l'Abbaye ont maintenant décidé d'examiner toute personne qui entrera dans l'édifice.

Le gouvernement n'a encore pris aucune nouvelle mesure contre ces énergumènes qui font maintenant peser sur Londres un véritable règne de terreur. La seule chose qu'il a



Photographie montrant la scène de la récente et dernière arrestation de la suffragette Emmeline Pankhurst.

faite, c'est une tentative de rendre responsables des attentats des suffragettes les souscripteurs au fonds du Club Social et Politique des Femmes.

M. McKenna, dans le discours qu'il faisait précisément au moment de l'explosion de Westminster, a déclaré que la déportation des suffragettes était absolument impraticable.

Londres, 10.— La nouvelle que Mme Pankhurst n'est pas dans la maison de Grosvenor Square que surveillait la police comme étant celle où s'était retirée la célèbre suffragette depuis sa mise en liberté, a causé une profonde stupéfaction.

Mme Pankhurst, a dû, dit-on, s'échapper de la maison au nez des détectives de Scotland Yard, chargés spécialement de surveiller ses allées et venues.

Seuls les chefs du mouvement féministe doivent savoir à quoi s'en tenir sur la retraite de Mme Pankhurst. A Scotland Yard, on craint que la disparition de Madame Pankhurst ne soit un présage de nouveaux désordres.

"Nous combattrons jusqu'à la mort plutôt que d'abandonner la lutte pour le suffrage des femmes. Beaucoup d'entre nous sont prêtes à sacrifier leur vie plutôt que de renoncer à leur cause."

C'est ainsi que s'exprimaient aujourd'hui plusieurs militantes après les perquisitions de la police dans les bureaux de la Women's Social and Political Union".

A la suite de ces perquisitions les suffragettes ont décidé de diriger les opérations de chez elles, plutôt que du quartier général, pour rendre la tâche de la police plus difficile.

VIE ECONOMIQUE

LE PETROLE EN ALBERTA

(De la revue "France-Canada")

L'exploration méthodique du territoire canadien permet au "Geological Survey" de préciser de mieux en mieux la formation géologique du sous-sol et de faciliter les recherches des prospecteurs. Nous avons signalé dans une étude géographique sur l'Alberta les remarquables travaux accomplis par les géologues canadiens pour déterminer la situation et l'importance des gisements de houille au pied des Montagnes Rocheuses. L'exploitation industrielle en est depuis longtemps commencée par de puissantes compagnies. Il semble maintenant que la découverte de sources de gaz naturel et de nappes de pétrole va donner à l'industrie minière une nouvelle activité. Le gaz naturel est depuis plusieurs années déjà exploité à Calgary, à Lethbridge et surtout à Medecine-Hat où 12 puits en service fournissent 3 millions de pieds cubes par jour pour l'éclairage, le chauffage et la force motrice.

D'autre part, des suintements de pétrole ont été signalés sur divers points de l'Alberta et le gouvernement a fait procéder à des recherches qui n'ont pas encore été absolument concluantes. Pourtant, en octobre dernier, des prospecteurs travaillant au Fort Mac Murray trouvèrent un large flot d'huile minérale lourde à 300 pieds de profondeur. Enfin, d'après un récent article paru dans le "Financial Post" de Toronto, le puits Dingman à Calgary produisait une huile lourde de qualité supérieure.

Ces nouvelles n'ont rien qui puisse surprendre quand on étudie la structure des Montagnes Rocheuses, et quand on songe que la Californie, au pied des mêmes montagnes est la partie du monde qui produit le plus de naphte (12,903,500 tonnes en 1913 tandis que le district de Bakou, le plus important en Russie, n'en a produit que 7,583,998 tonnes).

La production mondiale du pétrole en 1913 a été la suivante, d'après le "Financial Post" :

Etats-Unis	32,314,440
Russie	9,246,942
Mexique	3,000,000
Roumanie	1,885,384
Indes Néerlandaises.	1,534,223
Galicie	1,037,286
Indes Anglaises	1,000,000
Japon	250,000
Allemagne	130,000
Autres pays	350,000
Total	50,798,275

Comme la consommation des huiles minérales s'accroît de jour en jour et que la marine en fera bientôt un emploi considérable, la découverte de nouveaux gisements aurait la plus grande importance.

Un savant anglais, M. E. H. Cunningham Craig, a fait sur cette question en janvier dernier devant l'Institut Royal colonial une conférence très intéressante et très documentée qui a été reproduite par la revue "United Empire" dans son numéro de mars dernier. Nous résumerons ici cette conférence.

Les études personnelles faites en différents séjours par l'auteur sur la géologie des Montagnes Rocheuses lui ont permis de contrôler les admirables travaux du Geological Survey. Pour contenir du pétrole, un territoire doit, par sa formation géologique, receler les matières organiques qui sont les éléments constitutifs de l'huile minérale, en particulier le carbone et l'hydrogène. En second lieu, les strates doivent contenir des roches poreuses capables de constituer les réservoirs des hydrocarbones liquides, par exemple des grès poreux alternant avec des couches imperméables de schistes et d'argiles. Enfin, il faut que la disposition des strates en dôme ou en structure anticlinale permette l'accumulation des dépôts d'huile. Les formations du groupe Kootanie dans les Rocheuses dans la Cascade Valley et la Crow's Nest Pass, celles de l'Athabasca River près de Fort Mac Murray, sont très favorables aux dépôts d'huile minérale.

D'après M. Cunningham Craig, les gisements du pétrole sont contemporains de la formation crétacée et l'huile a été produite par les couches de végétation les plus anciennes connues.

Les gisements du groupe Kootanie ont donné du charbon dans les formations bouleversées par de violents mouvements terrestres et probablement du pétrole dans les parties plus comprimées et plus stables, par une décomposition différente des mêmes matières. Ce sont donc les strates du Kootanie à 375 pieds de profondeur qu'il faut attaquer. Les puits forés sur l'initiative du gouvernement à Athabasca River, à Athabaska Landing, à Pelican River, à Fort Mac Murray, n'ont pas été assez favorablement choisis pour donner des résultats importants.

Les hauteurs au pied des Rocheuses, à l'ouest et au sud-ouest de Calgary devraient donner de meilleurs rendements par leur structure anticlinale bien marquée. Le "Calgary Petroleum Products Co." a commencé des prospections au sud-ouest de la ville et a trouvé du gaz naturel en grande quantité sur plusieurs points. Le puits Dingman, poussé jusqu'à 1,562 pieds de profondeur, a révélé une nappe d'huile minérale d'un jaune pâle avec des fluorescences verdâtres. La densité est de 0,730 et l'analyse donne 90 pour cent de pétrole, le reste étant de la vaseline. Cette huile, après avoir été filtrée, peut s'employer dans les moteurs. Une autre compagnie, le Mac Dougal-Segur Syndicate, a commencé ses fouilles à Bearpaw-Shales, mais dans un plissement de terrain asymétrique où il est douteux qu'elle obtienne des résultats.

Les groupes Dakota et Kootanie, à 25 milles de Calgary, peuvent être forés avec succès jusqu'à 1,000 pieds de profondeur. De même qu'il y aurait intérêt à étudier sérieusement les terrains situés au nord de la ville. On peut s'inspirer aussi du fait que les affleurements du groupe Dakota sur l'Athabasca River contiennent des huiles lourdes asphaltiques; l'expérience faite au puits Dingman donne à penser qu'au pied des Rocheuses, sur le même horizon, on trouvera de l'huile minérale de grande valeur.

Ces perspectives ont provoqué un boom à Calgary, malgré les médiocres résultats du début. Même chose s'est passée à Athabasca Landing. A Calgary, en novembre dernier, il y avait déjà 16 compagnies constituées, dont la plupart ne savent pas ce que valent les concessions qu'elles ont acquises, ce qui discrédite inévitablement les entreprises sérieuses qui procèdent avec méthode. Il n'en reste pas moins vrai, a dit M. E. H. Cunningham Craig, que le Canada est en passe de devenir un des grands producteurs d'huile minérale du monde si les promesses actuelles se réalisent. Toutes les indications recueillies sont favorables et il est probable que quelques mois de recherches dans des localités bien choisies donneront des certitudes à cet égard.

M. G.

Nouvelles de Ste-Croix

BONS CHEMINS.— Depuis plusieurs semaines, les travaux de macadamisage, dans la route du village sont commencés et se continuent avec ardeur.

DECES.—C'est avec douleur, que nous apprenions, dimanche dernier, la mort subite de Blandine, fille de notre excellent concitoyen, M. Arthur Laliberté. A peine âgée de 18 ans, elle était charmante et bonne dans sa famille où elle mettait la gaieté, et au Couvent de la Congrégation où elle prenait son éducation depuis sa tendre enfance. Ses compagnes d'aujourd'hui comme celles d'hier se rappelleront longtemps cette douce figure et ce bon coeur d'amie. Ses funérailles ont eu lieu hier en cette paroisse, au milieu d'une assistance nombreuse et émue. Sincères sympathies à la famille éprouvée.

SOIREE DRAMATIQUE.— Lundi, le 15 juin aura lieu au Collège Lamennais de Set-Croix une soirée dramatique, donnée par les élèves.

SEANCE.—Aujourd'hui 10 juin a eu lieu, une séance des plus importantes du Conseil de Comté ; sous la présidence de M. le notaire Pouliot préfet, vingt-et-un maires de différentes municipalités étaient réunies.

Parmi les questions discutées, il s'en trouvait une, intéressant au plus haut point la paroisse de Sainte-Croix, car on voulait transporter le chef-lieu du comté à Saint-Flavien. Heureusement tous les maires à l'exception de trois, les plus favorisés par le changement, ont considéré que Ste-Croix, avec sa nouvelle église, son grand couvent et son collège, méritait à plus d'un titre de garder cet avantage. Même, il a été décidé de rebâtir le bureau d'enrégistrement et d'en faire un édifice qui embellira encore l'aspect du village.

EN VOYAGE.—Mademoiselle Léonie Pouliot est partie ces jours derniers pour un voyage de quelques semaines à New-York.

—Mademoiselle Jeanne Legendre de l'hôtel est partie pour Montréal, où elle passera un mois.

DE PASSAGE.—M. Lucien Paré, de Deschambault était de passage ici dimanche dernier.

Quel âge avons-nous ?

Mme D...n'est plus membre de la Société de secours mutuels des artistes lyriques.

Pourquoi cette impitoyable exécution ?

Parce que, lors de son inscription, Mme D...dissimula son âge.

—J'ai trente-neuf ans ! dit-elle.

Les femmes prétendent souvent qu'elles ont trente-neuf ans, mais je crois qu'elles ne les ont jamais. Une enquête fut ouverte..Elle démontra que Mme D....était née avec la république. Et cette pauvre artiste a été rayée des rôles !...

Entre nous, cette condamnation est bien sévère. Depuis quand les femmes, et surtout les actrices, n'ont-elles plus le droit de se rajeunir ? Voyez-vous cette Société de " Secours mutuels" qui commence par obliger ses adhérentes à dire leur âge ?... Drôle de façon de les secourir !

D'ailleurs, quel âge a-t-on ? Quel est notre âge réel ?

A mon avis, nous avons tous trois âges :

1. L'âge que nous donne notre extrait de naissance ;
2. L'âge que les gens nous donnent;
3. L'âge qui est inscrit dans notre destinée et qui est le vrai.

Je m'explique.

Un homme de soixante ans, et qui doit mourir dans dix ans, est plus jeune que cet adolescent qui mourra dans trois mois ; on est jeune ou vieux, non d'après le temps vécu, mais d'après le temps qui reste à vivre....

Mais, peut-être avons-nous aussi l'âge que nous voulons avoir : l'âge est une question de volonté.

Un Chinois avait tapissé sa chambre de pancartes ainsi conçues :

JE SUIS JEUNE
JE SUIS GAI ! JE SUIS HEUREUX!

A quatre-vingt-dix-sept ans, il affirmait encore :

—Je suis jeune !...

Et il l'était..Tant de gens, au contraire, répètent mélancoliquement :

—Je vieillis..Je m'en vais...Au banquet de la vie, infortuné convive, j'apparus un jour et je vais casser ma pipe !..'.

Qu'ils se procurent les pancartes du vieux Chinois. C'est facile..Mais il est peut-être plus difficile d'y croire.

LE POULAILLER

Il nous a été donné de visiter, l'autre jour, le poulailler à " façade de coton,' de l'une de nos maisons d'éducation.

Nous engageons la conversation avec le directeur de la communauté, homme fort intelligent.

—Monsieur le directeur, comment vous trouvez-vous de votre poulailler ?

—Maintenant que les beaux jours sont revenus je m'en trouve assez bien, mais il en a été tout autrement l'hiver dernier. Ah ! quand je songe à ces jours de froid épouvantable où mes poules gelaient dans leur " demeure cotonnée." Quand je me rappelle le déménagement forcé de mes poules pour la cave, je crie gare contre le poulailler trop froid et ses prôneurs ; ces derniers voulant faire croire coûte que coûte que le grand froid est ce qu'il faut à la poule, qu'elle vaut d'autant mieux qu'elle est davantage paralysée par le froid. On dirait, ces adeptes, des stoïciens, mais seulement pour leurs hôtes emplumés.

Cependant, si j'ai éprouvé une si cruelle déception, ce n'est pas que cette construction fût un poulailler quelconque en coton ; au contraire, voyez-le, c'est un " vrai " poulailler froid, au sens officiel du mot. Songez donc, s'il n'était pas selon l'enseignement donné en haut lieu, point de salut possible pour ses habitants. Et moi, je vous prouve, que plus le logement de la poule est conforme aux théories officielles, pire il est.

Je ne croyais pas qu'en voulant donner un abri à mes poules je les introduirais dans un véritable frigorifère : encore un peu et elles étaient gelées à demeure ; heureusement je les ai tirées à temps de cette périlleuse situation. Aussi, ma résolution est-elle prise de jeter loin de moi ce lambeau de coton pour le remplacer par de la planche.

—M. le directeur, nous constatons avec plaisir la justesse de votre appréciation des poulaillers à façade de coton, vous trouvez, vous aussi, le poulailler très froid ridicule, " meurtrier," et vous êtes d'avis que toute personne sensée a vite fait de le vouer à l'abandon.

Nous quittâmes notre hôte, le remerciant de sa franchise et nous le félicitâmes de la résolution pratique qu'il avait prise.

" L'Evénement " du 18 octobre 1913, enregistrait avec satisfaction " l'apparition " d'un nouveau modèle de poulailler—tout en bois celui-là,—que le ministère de l'Agriculture avait fait élever à l'Exposition provinciale de Québec, cette même année 1913. Pourquoi ce nouveau modèle ?

Afin de répondre aux exigences du climat qui oblige à protéger efficacement les poules contre la température inclémente de nos longs et vigoureux hivers. Un grand nombre de personnes d'expérience, comprenant les nécessités de notre climat conclurent naturellement que le poulailler qu'il faut dans la province de Québec est celui tout en bois, et suggérèrent au ministère de l'Agriculture la construction d'un nouveau modèle de poulailler pour le plus grand bien des aviculteurs.

POURQUOI FAUT-IL DONC CONSTRUIRE LE POULAILLER EN BOIS SEULEMENT ? Parce que, de tous les matériaux de construction le bois est celui qui protège le mieux contre le froid. C'est un fait admis en Russie : " La vraie maison russe, celle qui convient au climat, est la maison de bois." (Tissot. " La Russie et les Russes.").

Or, comme le climat de la province de Québec, surtout ce'ui de la région nord-est, est à peu près celui du centre de la Russie, ce qui est convenable à ce pays, l'est naturellement au nôtre.

" Les poulaillers en bois laissent beaucoup moins pénétrer l'air froid en hiver que ceux en brique recouverts en tuile." (Vot l'ier, " Incubation artificielle et la Basse-Cour ").

Le bois possède encore d'autres avantages, comme on va le voir par le fait suivant :

Les Japonais n'emploient que des bois, des bois résineux surtout, dans la construction de leurs maisons ; et cela, parce que cette matière est hydrofuge, presque insensible aux variations hygrométriques, et peu coûteuse. (Dupont, cité dans " Dai Nippon," par De Villaret).

Il ressort donc de toute évidence de ce qui précède, que la conclusion logique qui s'impose, est la suivante : le poulailler à la fois le plus confortable et le plus économique dans la province de Québec, c'est celui construit entièrement en bois.

UN CONVAINCU.

Reponse d'un poete

Paris, 10—M. Edmond Rostand a envoyé le télégramme suivant à l'avocat de Sarah Bernhardt qui avait intenté une action en justice pour s'opposer à la reproduction de " l'Aiglon " en cinématographe.

" J'ai l'honneur de vous informer que je me ferais plutôt couper la main droite que de répondre par la nomination d'un avocat à la citation de Mme Sarah Bernhardt. Aucune force humaine ne pourrait m'obliger à me défendre contre elle. Devant toute autre personne, je maintiendrais un principe qui concerne tous mes confrères, mais devant elle, je m'incline comme tous le feraient. Tous ses désirs sont pour moi des ordres.

" Je lui abandonne si cette compensation satisfait son avocat, tous mes droits sur ces représentations cinématographiques qui semblent tant l'affliger et je lui baise, avec respect et reconnaissance ses doigts, desquels un papier timbré a pourtant la grâce d'un lys." z

Telbury, Ont., 12—(Spéciale).—Le feu a causé pour $100,000 de dommages, hier. Sept édifices ont été complètement rasés par les flammes.

L'abbe D. GOSSELIN

LES ANCIENNES FAMILLES DE L'ILE D'ORLEANS

LA FAMILLE POULIOT

FRANÇOIS.—Ce frère d'Ambroise était l'aîné de la famille. Il préféra être chaloupier plutôt que cultivateur. Cependant, il ne s'éloigna guère de la maison paternelle, car son père lui donna un bel emplacement rectangulaire, sur lequel il construisit boutique et maison. Cette installation ne lui coûta pas cher. Le terrain et les matériaux furent la portion de son héritage, et la main d'œuvre n'exigea d'autres déboursés que son travail. C'est ainsi, que du jour au lendemain, l'on devenait autrefois propriétaire. Cet emplacement a vu défiler cinq titulaires successifs : François—Pouliot, Mme Jean Dumas, François Cinq-Mars, Jean Coulombe, senior, et Jean Coulombe, junior. La maison, bien que octogénaire, peut encore vivre plusieurs siècles. Les années ne l'ont pas vieillie; elle est solide comme dans son jeune temps, et les pics qui la démoliront devront être bien trempés. Du moment qu'elle fut prête à recevoir son maître et seigneur, en 1832, il épousa Julie Audet, une indépendante, une impassible sans égale, une vraie Gauloise, en un mot, aussi solidement charpentée que son mari. Celui-ci,la plupart des paroissiens actuels de Saint-Laurent ne l'ont pas connu, puisqu'il est mort depuis plus de soixante ans. Le portrait le plus ressemblant qu'il ait laissé, non pas sur zinc, mais en chair et en os, est son fils François qui, cependant, était un peu plus grand que son père. Une moitié de sa famille est née dans la maison bâtie sur la terre d'Ambroise qu'il céda plus tard à Mme Jean Dumas, en échange de celle dont le propriétaire actuel est Sévérin Cinq-Mars. Il ne perdait rien à l'échange, mais il s'éloignait davantage de l'église. Pour remédier partiellement à cet inconvénient, on suivait un sentier de tolérance, qui, du chemin de sortie de la famille Chabot aboutissait à cette maison blottie au pied de la côte. C'est là qu'est née l'autre moitié de cette famille, et qu'est décédé François Pouliot, à peine sexagénaire. Je n'étais alors qu'un enfant, mais je me rappelle parfaitement ce décès. La prière du soir, suivant une coutume encore en honneur à la campagne, eut lieu à la maison du paroissien défunt. On m'y conduisit, et je vis pour la première fois un corps sans âme, figé et froid comme une statue de marbre. L'impression que j'éprouvai est restée inoubliable. Il y en a peu d'ailleurs qui se familiarisent avec cette vision, bien qu'elle soit fréquente sur la scène du monde. Il fut le père de dix-neuf enfants, dont cinq moururent en bas âge et que je passe sous silence. Les survivants étaient : François, né en 1833 et marié en 1858 avec Soulanges Lapierre, une nièce de ma mère, portant même prénom et même nom ; Paul, né en 1834, et marié à Chicago ; Pierre, né en 1836 et marié en 1857 avec Luce Ferland, dont le père était marchand, près de la rivière Lafleur, Damase, né en 1837 et marié en 1864 avec Aurélie Lapointe ; Georges, né en 1838, célibataire ; Ferdinand, né en 1839, célibataire lui aussi ; Marie-Anne, née en 1841 ; Achille, né en 1842 et marié avec Caroline Leclerc, en 1865, et avec Emilie Leclerc, en 1981 ; Philomène, née en 1843, et mariée en 1865 avec Pierre Hébert ; Sara, née en 1844 ; Julie, née en 1846 ; Nathalie, née en 1847, et mariée en 1867 avec Pierre Laroche ; Délima, née en 1850, et mariée en 1870 avec Zoel Durocher ; Arzélie, née en 1853, et mariée à Détroit, avec Solime Leblond.

De ces quatorze enfants, presque tous disparus, François n'était pas seulement l'aîné, le portrait assez fidèle de son père, mais celui dont la figure se dessina davantage. Intelligent, il comprit vite que Québec ne devait pas être pour Saint-Laurent moins accessible que l'île aux Coudres. Pratique également, il devina sans effort qu'une ligne entre ces deux stations serait une mine payante. Une simple chaloupe était l'unique machine requise pour l'exploitation, le pilote ne lui coûterait rien, pas même une heure d'apprentissage, puisqu'il savait tenir un gouvernail. Cette science, d'ailleurs, est le patrimoine commun de presque tous les jeunes gens du village de Saint-Laurent, et même des enfants. Ils l'acquièrent, pour ainsi dire, en s'amusant. Il inaugura donc, entre les années 1854 et 1856, un service quotidien que les paroissiens misérables depuis trop longtemps, ne tardèrent pas à apprécier. Par conséquent, personne me peut lui contester le mérite, j'allais dire l'honneur, de leur avoir permis de voisiner avec Québec plus aisément. Sans le mettre en parallèle avec un perceur d'isthmes, je puis bien employer cet attribut puisque tout est relatif en ce monde. On peut, en effet, dans les petites aussi bien que dans les grandes choses, avoir du mérite et même de l'honneur.

La conception d'un mode de transit moins suranné, plus en harmonie avec les intérêts du milieu où l'on vit, ne requiert ni science ni génie, peut germer dans un cerveau quelconque. Il suffit, rigoureusement, pour résoudre le problème, de savoir observer et raisonner dans une certaine mesure. Mais populariser un nouveau transit, se faire le complaisant serviteur d'une clientèle souvent capricieuse et parfois déraisonnable ; faire la navette entre Québec et Saint-Laurent, six fois chaque semaine, un quart de siècle et plus, sans noyer personne ni même subir la plus légère avarie, n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Les paroissiens de la Sainte-Famille en ont malheureusement trop souvent fait l'expérience. Ces courses journalières sur le fleuve, qu'on aurait tort d'assimiler à de simples excursions de pêche, supposent des aptitudes professionnelles, un tempérament " ad hoc ", riche d'énergie passive, souple, et, sur les lèvres, le mot qui désarme et pacifie. Or, les aptitudes et le tempérament, François Pelot, comme disaient les paroissiens pour le distinguer de son père, les possédait au superlatif. Il affectionnait tellement sa besogne, qu'il ne s'en est jamais dégoûté. Il était si bien dans sa vocation, qu'il aurait volontiers attendu la mort, assis à sa place habituelle, la main sur la barre du gouvernail, si le bateau à vapeur n'avait supplanté la chaloupe à voiles. Je puis ajouter, comme dernier trait, qu'il était, non pas un frère, mais un cousin authentique du meunier sans-souci, jamais inquiet du lendemain, toujours d'humeur égale, même lorsqu'il était bourré de commissions, n'hésitant jamais à appareiller, quelque temps qu'il fît, le dernier embarqué, et le premier débarqué. Il montait à bord juste au moment où la chaloupe était sur le point de flotter. Car Saint-Laurent, en ce temps-là, n'avait pas de quai. Un simple coup d'œil lui permettait de constater si la cargaison était également distribuée, ne gênerait pas la marche ; puis, ses matelots volontaires débarrassaient la chaloupe de ses jambes de de fer, hissaient foc, misaine et tapecu, repêchaient le grappin noyé au bout de sa chaîne, et ces préliminaires terminés, on piquait sur Québec. Si le vent d'arrière soufflait, le trajet durait une heure environ. S'il était contraire, il fallait louvoyer, et la chaloupe se promenait d'une rive à l'autre, en suivant une diagonale. Ces bordées successives triplaient presque la distance, sans compter, par surcroît, les douches administrées aux passagers lorsque la mer était démontée. La tête de cette ligne était, à Saint-Laurent, l'anse de l'église, et son terminus, à l'ancien marché Finlay, où accostent présentement les bateaux-passeurs de Lévis, et que l'on appelait alors le Cul-de-Sac. S'il était facile d'y entrer, il ne l'était pas autant d'en sortir et de passer à travers la forêt de mâts qui couvrait la rade. Le détroit de Belle-Isle, embrumé même n'est pas plus périlleux. Un quart d'heure durant, les passagers, conscients qu'un coup de barre maladroit pouvait causer une collision, silencieux, les yeux fixés sur les vaisseaux ancrés pêle-mêle, suivaient anxieusement la manœuvre du timonier. Il fallait passer en avant ou en arrière. Ce problème qu'il devait résoudre en même temps qu'il se posait, exigeait un coup d'œil juste et rapide comme l'éclair qui sillonne la nue. S'il lui arrivait parfois de frôler presque le flanc d'un navire, du moins il glissait sans s'y accrocher. C'est en pareil cas, en présence d'un danger quelconque ou d'un passage difficile, que se révèle le marin habile, expérimenté et maître de ses nerfs.

La chaloupe une fois en dehors du labyrinthe, on respirait plus librement, et la causerie ne tardait pas à commencer. Le mutisme naturel des Anglais est trop surhumain pour les Canadiens Français. Ils ne peuvent même longtemps causer sans rire. Chaque peuple a sa caractéristique nationale, et il serait idiot de la lui reprocher. D'ailleurs, en certaines conjonctures que faire pour tromper l'ennui et passer le temps ? Sinon causer. Les thèmes ne manquaient jamais, surtout en revenant de Québec : incidents d'une journée passée sur le marché, parents ou amis rencontrés au coin d'une rue ou à domicile, aventures fortuites, inventaires des emplettes, et que sais-je ? On s'amusait si bien que les passagers s'étonnaient parfois d'être déjà au terme du voyage.

Tout en manant la barre du gouvernail, François Pilot se mêlait à la conversation, l'orientait dans le sens qui lui plaisait, insérait, en son temps, un mot spirituel, une réflexion originale, qui reposaient les causeurs et les remettaient en verve. Le mot imagé venait spontanément sur ses lèvres, et s'en échappait précédé d'un sourire qui le faisait deviner et apprécier davantage. Ainsi, un jour que le bavardage roulait, sans rien trouver qui vaille, sur la ressemblance d'un paroissien, d'un mot il le portraitura fidèlement. Il ressemble, dit-il, " à un crucifix dépeinturé." Un kodak posé au soleil ne l'eût photographié ni mieux ni plus instantanément. Ceux qui ont connu Z. B., mort depuis longtemps, seront de mon avis.

Trop intelligent pour s'estimer plus qu'il ne valait, il avait cependant son grain de vanité. Un grain, c'est peu de chose, ce n'est presque rien, une simple peccadille, comparativement à tant de nullités, de médiocrités et de sots qui en sont pétris, dont la suffisance et la vanité suintent de la tête aux pieds. Sans compter parmi les meilleurs élèves de Toussaint, un maître d'école comme il n'y en a plus, et dont nous rappellerons en son temps le souvenir, il était sorti avec un bagage élémentaire passable, et même avec le goût de la lecture. Il lisait donc tous les romans populaires qui lui tombaient sous la main, car sa besogne lui laissait des loisirs. Comme il n'avait jamais vu de bibliothèques que par le trou de la serrure, il en vint presque à croire qu'il avait lu tous les livres alors en circulation. C'est, du moins, la prétention qu'il émit un jour au cours d'une discussion. Il commit probablement cette énormité, parce que sa réplique fut irréfléchie.

Bien qu'il ne fût pas le " plus beau des enfants des hommes," qu'il marchât comme s'il était monté sur des échasses, il n'en maria pas moins la plus jolie paroissienne de son temps. Sa physionomie intelligente, éclairée par un sourire séduisant, faisait oublier ses déficits. Il avait d'abord courtisé une jeune fille qu'il désirait bien épouser, mais elle lui fut enlevée par un ancien québecquois que le coroner actuel de Québec a intimement connu. Par son mariage, François Pelot est devenu mon cousin-germain. Lorsque la cérémonie de la grande demande eut lieu, sa future belle-mère, sans être précisément opposée au choix de sa fille, qui " l'aimait comme ça," exprima le regret que le prétendant n'eût d'autre fortune que sa chaloupe, pas même une maisonnette. Il le savait bien, et la réponse ne se fit pas attendre. Qu'à cela ne tienne, répliqua-t-il ! Je puis immédiatement devenir propriétaire " à crédit," comme un Tel que vous connaissez bien. Cette bonne tante n'insista pas, naturellement. L'incident fut clos, et le mariage eut lieu le même jour que celui de sa sœur Philomène qui, elle, épousait Magloire Gosselin, l'un des plus riches cultivateurs de la paroisse.

Les deux époux vécurent heureux, contents de leur sort, ne manquant de rien. Un peu plus tard, ils devinrent même propriétaires d'un emplacement sur lequel ils construisirent une maison, occupée actuellement par un nommé O. Cantin.

Il est bon sans doute de préparer l'avenir, mais on a tort de décourager les jeunes désireux de se marier, même sans autre capital que celui de leur foi en la Providence. Les mariages d'amour pur et simple seront toujours les meilleurs.

Le progrès favorise sans doute le public, mais non pas sans faire des victimes. François Pelot en fit malheureusement l'expérience et fut ruiné, je puis dire, par le phare de Saint-Laurent. Ce fut son premier méfait. Celui-ci, originairement un îlot coiffé d'un long bonnet, lumineux à son extrémité, entouré d'eau à toute heure de la marée, ne pouvait nuire à la popularité de la vieille chaloupe. Mais, quelques années après, l'îlot fut allongé, élargi, relié à la terre ferme et aménagé pour un service de bateaux à vapeur. Ce fut le coup de mort de la chaloupe, car les moteurs à gazoline, qui lui auraient permis de lutter avantageusement, n'étaient pas encore sur le marché. La clientèle la déserta, sauta dans le bateau à vapeur, et son maître, à son grand regret, dût renoncer à un métier qu'il aimait et qui faisait vivre sa famille. Vieilli, usé, déshabitué des travaux manuels, il était trop tard pour recommencer à neuf, changer un genre de vie avec lequel il s'était identifié. Il en fit bravement l'essai, mais ce fut peine perdue. Alors, il céda sa petite maison et s'exila à Chicago, où il avait un frère. Je dis qu'il s'exila, car je n'ai connu aucun paroissien de Saint-Laurent, sauf quelques jeunes étourdis, qui ne soit parti la mort dans l'âme, et qui ait trouvé un narcotique pour endormir les tortures morales d'une nostalgie incurable. Qu'on proteste si j'exagère ! en tout cas, sa paroisse natale n'a pas le droit d'oublier son ancien enfant, ni les services rendus. Je regrette qu'il n'ait pas su tenir un journal. Il avait le don d'observer, il était passablement psychologue, bien qu'il ne connût pas l'exacte signification de cette expression, il perçait sans effort les défauts et les ridicules, en un mot, il possédait les qualités d'un bon mémorialiste. Ce

François Pelot est décédé à Chicago, en 1903, laissant, outre sa femme, deux fils et une fille, baptisée à Saint-Laurent, en 1869, sous le nom de Corinne, et religieuse chez les Sœurs de Sainte-Anne. Il n'est revenu à Saint-Laurent qu'une seule fois, je crois, je ne sais en quelle année. Je me rappelle seulement que c'était pendant les deux mois où l'île d'Orléans est emprisonnée par une ceinture de glaces flottantes. Lorsqu'il repartit, il lui fallut monter en carriole au bout de l'Ile, et traverser en canot le champ de glaces qui se promènent dans le havre de Québec. Il avait déjà perdu l'habitude de ces voyages pénibles aussi, rendu au marché Champlain, il dit à ses amis : "Je considère que, maintenant, je suis à mi-chemin entre Saint-Laurent et Chicago." Cette boutade est presque un instantané, un peu grossi, des anciennes communications entre l'île d'Orléans et Québec, avant la formation du pont de glace. Les temps sont bien changés. Son frère Paul est le deuxième paroissien de Saint-Laurent, émigré à Chicago. Il partit, en 1856, avec son frère Damase, dans l'intention de revenir au bout d'un an ou deux. Mais celui-ci revint seul quatorze mois après. Paul s'attarda, ajourna son retour sans arrière pensée et finit cependant par devenir un citoyen permanent de Chicago, où il a fait souche. Si je suis bien renseigné, cet américanisé, décédé en 1899, n'a revu qu'une seule fois sa famille et sa paroisse natale, Pierre, le seul survivant des garçons, a passé une moitié de sa vie à Saint-Jean, paroisse natale de sa femmes C'est là que sont nés tous ses enfants. Revenu à Saint-Laurent depuis une quinzaine d'années, il occupe la maison de Paul Pouliot, ancien pilote. Ce paroissien est le père de l-abbé Alphonse Pouliot, desservant de Saint Elie, diocèse de Saint-Boniface. Damase aimait trop son village pour céder à la tentation qui fit succomber son frère, travailleur et économe, il ne revint pas les mains vides, bien qu'il n'eût séjourné la-bas que quatroze mois. Il n'était pas millionnaire, sans doute mais son capital était suffisant pour lui permettre de commencer à prêter. Il ne cessa de l'augmenter peu à peu, car il ne perdait pas une minute et ne gaspillait pas un sou, on ne le voyait jamais parmi ceux qui al'aient tous les soirs, niaiser chez le marchand du village. Aussi, lorsqu'il est mort, à peine cinquantenaire, il était depuis longtemps propriétaire, et laissa ses enfants dans l'aisance. La famille compte deux prêtres : l'abbé Napoléon ancien prêtre auxiliaire du Séminaire de Québec, actuellement curé au Cap-Santé, et l'abbé Valère, vicaire à Saint-Malo. Les autres enfants sont : Joseph, Onésime, Edmond, Mme Ovide Filion, décédée il y a quelques années, Mme Ernest Chouinard, Québec, et Mme Joseph Charest, Saint-Roch, Québec. Georges fut toute sa vie, le modèle des serviteurs. Il s'est noyé accidentellement en naviguant sur le lac Michigan.

Ferdinand, chaloupier, comme presque tous ses frères, resta à la maison paternelle, chargé de sa vieille mère et de ses sœurs, qui ne pouvaient tomber en de meilleures mains. Il songeait à se marier, lorsque son genou droit tomba malade, resta rebelle à tous les traitements, et ne put jamais le desservir sans un auxilliaire artificiel. Ce fut probablement la raison qui le determina à vendre son emplacement, et à rebâtir une nouvelle maison, voisine de celle de Eugène Gosselin, à quelques perches de l'église : Comme sa coupe n'était pas suffisamment pleine, les dernières années de sa vie, qui prit fin en 1892, furent empoisonnées par des inquiétudes qu'il était impuissant à contrôler.

Achille était peut-être celui des enfants qui, par son franc et son sans gêne, rappelait davantage sa mère. Il se survit à St. Laurent dans la personne d'un fils, chaloupier comme lui.

Les seuls survivants de cette nombreuse famille sont : Pierre, qui sera bientôt octogénaire, Délima, Arzélie et Nathalie. C'est ainsi que, tour-à-tour, nous passons tous sur la scène du monde, repartont après une courte apparition.

SIMON :—Ce frère d'Ambroise et de François était chaloupier comme celui-ci, la maison qu'il a bâtie et où il est mort, encore bien portante et rajeunie même, est assise sur le bord du rivage si proche du fleuve que les vagues, à l'époque des hautes marées du printemps viennent sans cérémonie frapper à la porte. Elle compte deux étages, le premier est la boutique où les chaloupes sont mises en chantier, le seconde est le sanctuaire de la famille. l'emplacement sur lequel elle est bâtie est un morceau détaché de la terre de Ignace Bouffard. L'ancien quai, qui la touchait presque et lui servait de rempart contre les assauts du fleuve miné par l'humidité, s'est affaissé graduellement après avoir duré une dizaine d'années. Lorsqu'une chaloupe sortait de la boutique, on s'installait là, en plein air, pour compléter sa toilette, l'embellir autant que possible, afin de séduire plus sûrement les acheteurs.

Comme tous les membres de la confrérie des chaloupiers, Simon Pouliot aimait la mer, ne pouvait se lasser du spectacle varié que présente le fleuve à toute heure du jour. Ce plaisir ne lui coûtait rien, pas même une légère perte de temps, car sa maison valait un observatoire. Tout en pliant et ajustant une planche du bordage, en rapprochant les deux pinces d'un sergent, ou en enfonçant une carvelle, il n'oubliait jamais un coup d'œil sur le fleuve. Bien que les goélettes soient presque toutes sœurs, par l'apparence, au moins, qu'elles aient le même teint, les mêmes voiles blanches, il les connaissait toutes par leur nom. Celle qui montait était "la Roger Savard", cette autre qui descendait était la "Price", une troisième était "la Jean Collard", de la Malbaie, une quatrième "la Johnny Guay," de Chicoutimi, et ainsi de suite, Il distinguait, par un je ne sais quoi, toutes les goélettes de la Côte-nord, depuis la Baie Saint-Paul jusqu'à la Baie-des-Mille vaches. "Si leur nombre eût été plus limité, ce fait ne serait qu'ordinaire ; mais on sait qu'en ce temps-là la famille des goélettes canadiennes formait une flottille considérable. Il fournissait, il est vrai , à plusieurs d'entre elles, des petites chaloupes qu'on attachait à l'arrière Steamers, vaisseaux à voiles, goélettes, chaloupes, et même le long canot de son voisin, bondé de bois ramassé sur la grève, il voyait et regardait passser tout ce monde-là le soir, sa journée finie, il aurait pu dresser la liste de tout ce qui avait remué sur le fleuve.

Tel a été, en somme, le genre de vie de ce paroissien, toujours en excellente humeur, malgré les contrariétés inévitables, préoccupé du lendemain seulement dans la mesure recommandée par l'Evangile. Sans être riche, il n'a jamais manqué de rien jusqu'à sa mort arrivée trop tôt. Sa famille, en effet, encore jeune, était incapable de se suffire à elle-même, lorsque son chef partit. La Providence, toujours à son poste, fit sa besogne accoutumée, et assura l'avenir par le mariage de l'une des filles. Onésime, l'aîné des garçons, aurait peut-être pu continuer son père, prendre sur ses épaules le fardeau que le chef était dorénavant impuissant à porter. mais la mort de son père l'avait surpris sans préparation à ce rôle pour lequel, d'ailleurs, il n'était pas suffisamment trempé.

De son mariage avec Luce Pouliot, en 1844, Simon eut dix enfants : Luce, née en 1846, et mariée avec Ernest Tesesier ; Onésime, né en 1884, et décédé célibataire, à Escanaba ; Arthémise, née en 1850 et mariée en 1872 avec Joseph Lapointe, pilote ; Georgiana, née en 1853, et mariée en 1881 avec Octave Lavoie ; Siméon. né en 1855, et marié à Escanaba, avec Eugénie Patoine, née à Québec ; Philippe, né en 1857, et marié avec Luce Vaillancourt ; Charles né en 1859, adopté par Pierre Lapierre, et décédé célibataire en 1893 ; Elizabeth, née en 1861, et mariée avec Charles Delage ; Luce et Ophélia mariée avec Louis Santerre.

Cette famille Pouliot n'est plus représentée à S.-Laurent que par Arthémise.

CHARLES.—Il était, je crois, plus jeune que ses frères Ambroise, François et Simon. Né en 1815 ; élève finishsant du Petit Séminaire de Québec en 1883 ; il comptait huit confrères de classe, tous morts avant lui : Pantaléon Forgues, ancien régistrateur de Bellechasse ; J. Johnson, notaire ; Edouard Bélanger, prêtre ; Jean Langevin, premier évêque de Rimouski ; V. Ringuet, médecin ; Ls. Bernard, ancien curé de Ste-Claire ; William Fournier, avocat ; J. Lespérance médecin ; Thomas Larouche, prêtre.

Ordonné en 1841, il fit son noviciat à la Malbaie. En 1842, il était nommé missionnaire résidentiel à la Baie des Ha! Ha!, alors presque aussi inaccessible que la Baie d'Hudson ; puis en 1844, il était appelé à la cure de S.-Irénée tout court, à cette époque déjà lointaine. Cette paroisse, qu'il desservit douze ans, fut sa première cure proprement dite et sa dernière. Il s'y plaisait pourtant, il était aimé de ses paroissiens, et ne les aurait peut-être jamais quittés, sans l'incident qui termina brusquement sa carrière pastorale en 1855 ou 1856.

Je n'ai ni l'intention ni la tentation de faire l'historique de cet épisode. Je n'ai non plus, ni mission ni autorité pour instituer une enquête qui n'a plus sa raison d'être, qui n'aboutirait à rien, puisque ceux qu'il faudrait assigner comme témoins sont tous morts depuis longtemps. La première grosse difficulté insurmontable pour moi, du moins, serait de ressusciter tout ce monde-là. D'ailleurs, je ne connais que les principales circonstances de cette affaire qui ne sera mise en lumière qu'au jugement général par Celui qui sait tout sans avoir besoin d'enquêter.

Ce que je sais pertinemment, et ce qu'il suffit de rappeler, c'est que M. Pouliot, après avoir chanté la grand'messe, comme les dimanches précédents, éprouva un malaise subit après les ablutions. Il se crut empoisonné, et cette pensée l'obséda d'autant plus qu'un paroissien lui avait dit, la veille, en causant d'une certaine affaire : "Ne craignez-vous pas, M. le curé, d'être empoisonné ?" la messe hâtivement terminée, il retourna à la sacristie et on le traita au lait, en attendant l'arrivée du médecin. Lorsque celui-ci fut rendu, la réaction était commencée et l'empoisonnement présumé était contrôlé. Comme le malade était sûrement réchappé, personne ne réclama une enquête qui, probablement n'aurait eu d'autre résultat pratique que de prolonger le malaise général et les commérages. Les uns continuèrent donc de croire à un réel empoisonnement, et les autres restèrent incrédules. Ces deux opinions, sans être également probables s'expliquent parfaitement et n'ont pas lieu d'étonner. Le curé démissionna peu après, quitta son poste sitôt qu'il fut suffisamment rétabli, et le silence se fit peu à peu sur ce malheureux incident. Cependant, il ne se remit jamais complètement du choc nerveux éprouvé en cette circonstance, et après avoir temporairement repris l'exercice du ministère, il devint, en 1858, un pensionnaire de la caisse ecclésiastique, jusqu'à sa mort, arrivée subitement en 1897.

La tentative d'empoisonnement, si elle eut lieu—rata si bien qu'il est mort octogénaire.

Cependant, ce qui lui aida plus que l'empoisonnement—à vivre longuement, c'est le régime sévère qu'il a régulièrement suivi quarante ans durant. Sa messe dite, quand il le voulait bien, et son bréviaire récité, débarrassé de tout souci, il n'avait qu'à se laisser vivre Les Lévisiens et les Québecois d'autrefois se rappellent sans doute la figure de ce vieux prêtre, n'oubliant jamais son parapluie, circulant sur le train d'un promeneur, causant avec les connaissances qu'il croisait sur la rue, entrant un instant chez les marchands qu'il comptait parmi ses amis. Le lendemain il recommençait, et pour lui, non seulement les jours se suivaient, mais se ressemblaient. Grâce à ces promenades journalières, son teint était plus jeune que son âge, ses jambes et son estomac ne vieillissaient que lentement. Celui-ci aurait même pu en faire un centenaire, si le cœur eût voulu continuer sa fonction aussi longtemps. Il cessa de battre au moment où son propriétaire remontait l'horloge.

Lorsque M. Pouliot était curé de Saint-Irénée, il descendait à Saint-Laurent une fois l'an à l'époque de la retraite ecclésiastique. S'il y passait un dimanche, il y chantait la grand'messe ce jour-là et les paroissiens étaient enchantés de le revoir et de l'entendre, car il possédait une superbe voix de ténor. Il paraissait bien à l'autel, et je me rappelle avoir plusieurs fois entendu la remarque qu'il célébrait dignement, sans précipitation ni lenteur. Notre peuple est très bon juge en pareille matière, il a le sentiment des nuances à un haut dégré, et s'exprime généralement d'une manière très originale. S'il en avait le temps, il ne repartait jamais sans visiter la plupart des familles du village, heureuses de causer avec lui un instant. Encore une coutume qui tend à disparaître !

Je ne l'ai jamais entendu prêcher, mais je sais qu'il parlait avec feu, avec facilité et qu'il débitait avec une certaine éloquence un sermon appris par coeur. Sa voix nette, harmonieuse et sonore favorisait son débit. L'expérience prouve d'ailleurs que celui qui est bien doué sous ce rapport, peut charmer son auditoire, même en enflant des phrases vides, et plus ou moins littéraires. On m'a rapporté que, devant prêcher un certain dimanche, dans je ne sais plus quelle paroisse, deux de ses compagnons de collège ne manquèrent pas l'occasion d'aller entendre le jeune prédicateur qui, à leur grande surprise, s'en tira "cum laude". Il n'avait pas le talent littéraire et oratoire de l'un d'eux, devenu plus tard premier ministre de la province de Québec, il était incapable d'improviser avec le même bonheur, mais cet orateur, plus académicien que tribun, dût s'avouer qu'il n'aurait pas mieux prêché sur une matière de sa compétence. Si les orateurs de tout âge et de toute couleur haranguaient le même auditoire sur des sujets qui ne passionnent guère, tous les huit jours invariablement, ils ne seraient pas moins vite usés que les curés qui, en outre, ont le désavantage de ne pas avoir une presse à leur dévotion. Ni querelle ni contestation sur ce point, puisque nous sommes frères. Le clergé paroissial n'est nullement inférieur aux discoureurs laïques, parle aussi correctement qu'eux. S'ils sont fiers, avec raison, d'un Chapleau, le clergé ne l'est pas moins de son Lafléche. Notre poète national Octave Crémazie, qui a longtemps séjourné à Paris et au Havre et entendu une foule de prédicateurs français, écrit dans l'une de ses lettres, qu'ils ne sont pas plus furieux que les curés canadiens. Cette appréciation est un hommage indirect à ces derniers, que je ne suis pas fâché de rappeler avant de terminer cette digression.

L'ancien curé de Saint-Irénée-les-Bains, cousin germain de l'abbé Pascal Pouliot, ancien curé de Saint-Gervais, est décédé à l'hospice S.-Joseph de la Délivrance et ses restes mortels reposent dans l'église de Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

(A suivre)

D. GOSSELIN, Ptre.

Il faut bien savoir à quoi s'en tenir !...

Maman.—Qu'est-ce que tu fais là Lilie, plantée devant le thermomètre

Lilie.—Je regarde si j'ai chaud !

Les PILULES MORO

Réussissent toujours.

L'affaiblissement du corps peut dépendre de motifs divers. Il peut provenir des suites de maladies, d'une convalescence difficile ou de bien d'autres causes. Mais, dans tous les cas, les effets sont les mêmes et la marche à suivre pour obtenir la guérison est toujours la même.

Il faut prendre les Pilules Moro pour se débarrasser des effets de cette débilité.

Leur succès est presque invariable dans tous les cas où elles ont été essayées.

UNE LETTRE INTERESSANTE:

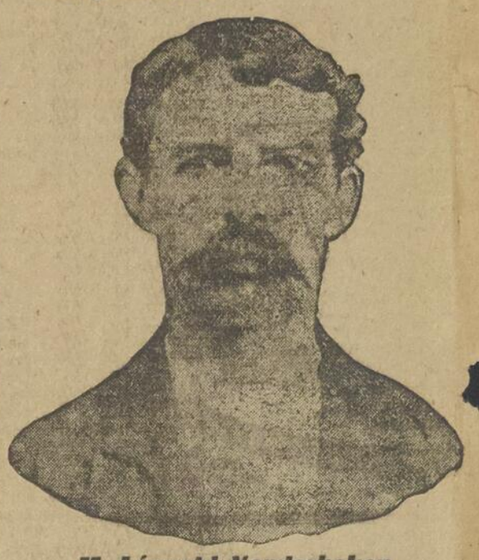
Compagnie Médicale Moro,
272 rue Saint-Denis, Montréal.

Messieurs,

Je n'ai pas voulu vous écrire avant d'être parfaitement sûr de ma guérison, et maintenant qu'il n'y a plus à en douter, je vous envoie cette lettre de reconnaissance dont vous pourrez vous servir pour faire connaître à tout le monde le merveilleux effet de votre médicament.

Les commencements du mal dont j'ai souffert ont été très inquiétants, ma femme et mes voisins en étaient effrayés lorsqu'ils voyaient ces attaques me prendre. D'abord j'éprouvais tout à coup des sueurs dans tout le corps, qui me mettaient dans un grand état de faiblesse, et puis bientôt ma tête commençait à tourner ; il me fallait me soutenir à quelque chose pour ne pas tomber brusquement à terre. Aussitôt assis ou couché, je m'évanouissais et je restais sans connaissance durant quelques minutes. Puis, je revenais à moi tellement fatigué qu'il m'était impossible de me livrer à aucun travail. Durant plusieurs jours ensuite, je restais pâle, les yeux cernés, la tête vide et incapable de m'appliquer à la moindre chose. Je restais sur ma chaise, le visage hagard et perdu au point que ma femme avait peur de me voir devenir fou.

Après mes repas aussi je me sentais souvent pris de douleurs pesantes un peu au-dessous du creux de l'estomac, avec une barre qui me serrait, en même temps que j'avais des gargouillements et des palpitations. Aussitôt après avoir mangé, rien ne passait et j'étais pris de tremblements et de vertiges ; on aurait dit que tout me restait dans la gorge.



M. Léopold Venderbeken

Enfin, je me décidai à soumettre mon cas aux médecins de votre compagnie qui m'ont envoyé la prescription d'un bon régime et de l'emploi des Pilules Moro. Ces pilules ont eu un effet merveilleux et m'ont ramené à la vie. Ma santé générale a pris un mieux immédiat, mes forces se sont rétablies et les douleurs d'estomac ont rapidement cessé. Quant à mes attaques de vertiges et d'éblouissements, elles se sont espacées petit à petit et, depuis six mois, je n'en ai plus eu une seule ; je suis bien sûr d'en être totalement guéri. Je ne sens plus de douleurs au creux de l'estomac ni dans les jambes, ni dans le côté ; l'appétit est bon, la digestion facile et la constipation a disparu. Quand je pense à tout ce que j'ai souffert! Ah! que je suis fier de pouvoir proclamer combien je suis heureux d'être soulagé; il me semble que je suis ressuscité." — Votre dévoué, LEOPOLD VENDERBEKEN, Beaver Dale, Pa.

CONSULTATIONS GRATUITES. — Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro ne demandent rien pour leurs consultations et donnent à l'homme malade qui s'adresse à eux une opinion honnête sur son état et lui indiquent le moyen de se guérir.

Leurs bureaux, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal, sont ouverts tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les mardi et samedi et jusqu'à 6 heures les autres jours.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c pour une boite, $2.50 pour six boites. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

Les Pilules Moro sont une spécialité pour les hommes.

EN USAGE DEPUIS PLUS DE TRENTE ANS !

-:-VIGORA-:-

A prouvé qu'il était le spécifique le plus efficace pour la guérison des maladies qui affectent les chevaux . . . . . .

Petite Rivière, Québec.

Monsieur J. B. Morin.

Mon cheval toussait depuis plusieurs mois et je craignais le soufflé, j'ai essayé différents remèdes et aucun ne lui faisait du bien. Sur le conseil d'un ami je lui ai donné du **Vigora**. Le premier flacon l'a soulagé et un deuxième l'a guéri complètement: il travaille à l'ouvrage.

GUSTAVE NOEL.



Ste. Foye, Québec.

Monsieur B. Morin,

Je dois à votre **Vigora** la guérison de l'un de mes chevaux qui souffrait de la toux et aussi du soufflé (de la pousse). Après traitement avec ce fameux remède, mon cheval est devenu aussi bien et aussi fort qu'avant.

STANISLAS HAMEL,
St. Scuveur de Québec.

Des centaines de témoignages semblables reçus de toutes les parties du Canada affirment sa valeur réelle.

ECRIVEZ POUR CIRCULAIRES ET TOUS RENSEIGNEMENTS CHEZ **J. B. MORIN,** 318 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.



EMPOIS CHINOIS

16 Onces 10 Cents

Empêche le fer à repasser de coller et donne à vos toiles les plus fines une blancheur égale—ce fini immaculé que désire toute personne soigneuse de sa toilette.

L'Empois Chinois a pour effet de rendre le repassage l'un des devoirs domestiques les moins fatigants, et les résultats sont tellement satisfaisants que vous éprouvez réellement de la jouissance à produire le beau fini égal que vous pouvez arriver à produire au moyen de l'Empois Chinois.

Et, une autre raison pour laquelle la femme qui a déjà employé l'Empois Chinois insiste constamment pour l'obtenir, c'est cette odeur exquise et de propreté qui s'imprègne dans le linge.

Demandez l'Empois Chinois à votre épicier.

OCEAN MILLS, Montréal.



Ecrivez pour faire venir la brochure gratuite intitulée "Suggestions pour les Lavages Faits à la Maison." Elle est remplie d'idées pratiques.

LE NOUVEAU CLAVIGRAPHE OLIVER No 7

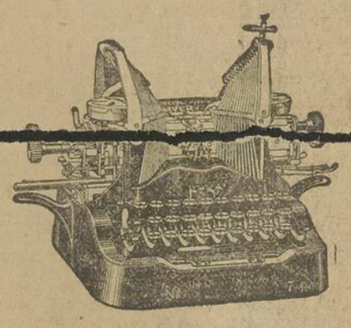
The OLIVER Typewriter No. 7

Nous annonçons un ton énant modèle—lOliver No 7—un clavigraphe d'une excellence insurpassable, avec ses méthodes d'opération automatique et ses perfectionnements qui atteignent le zénith du progrès dans la fabrication des clav graphes. C'est une merveille de beauté, de vitesse et d'action facile. C'est le clavigraphe ité à l'extrême limite d'efficacité.

L'Oliver No 7 renferme à la fois toutes les innova- ns antérieures et un nouveau mécanisme automati- e comme on n'en a jamais vu dans aucun clavigraphe. est un prodigieux saut qui place l'Oliver dix ans en ant de so temps. Il est si léger de touche, si facile à conduire q e les experts en sont étonnés. C'est un modèle qui signifie pour le clavigraphiste une agréable facilité d'opération.

C'est un modèle qui assure la meilleure clavigraphie un plus long et un meilleur service.

Le No 7 est maintenant exposé et en vente dans toutes les agences Oliver aux Etats-Unis.



Le nouveau clavigraphe et ses a- n : m de nouvelles adoptions que nous pouvons en énumérer ici.

Le clavier à coussins d'amortissement avec ses clefs d'ancrage et les nouvelles méthodes d'opération automatique signifient moins de travail pour les mains, moins d'absorption pour les yeux, moins d'effort manuel et mental.

Avec toutes ces étonnantes améliorations mécaniques, nous avons fait la plus belle et la plus symétrique machine. A tous les points de vue, l'Oliver No. 7 atteint le superlatif de l'excellence.

Rien de ce qui peut être désirez n'a été omis. Les nouvelles commodités, les nouveaux perfectionnements qui se trouvent dans le No. 7 représentent un énorme débouché et augmente considérablement sa valeur mais le prix n'en a pas été élevé d'un sou. Nous maintenons même notre système de vente à cents par jour, comme pour les modèles antérieurs.

L'Oliver No. 7, avec son fameux caractère d'imprimerie, si on en fait la demande, se vend sans charge additionnelle.

C'est votre intérêt d'examiner la nouvelle machine avant d'acheter un clavigraphe. Remarquez sa beauté sa vitesse,son action facile, ses étonnantes méthodes d'opération automatique.

C'est un fait significatif que le clavigraphe qui introduit des mémorables innovations telles que la visibilité de l'écriture, la lecture facile, le caractère d'imprimerie, soit aussi le premier à presenter des méthodes d'opération automatique.

The OLIVER Typewriter Co.

Oliver Typewriter Building CHICAGO

SIROP D'ANIS GAUVIN



QUAND BÉBÉ FAIT SES DENTS.

La dentition du Bébé est accompagnée de malaises, de souffrances auxquels les mères sont anxieuses d'apporter un prompt soulagement. C'est à cette période toujours redoutée que l'on appréciera les bienfaisants effets du

Sirop d'Anis GAUVIN pour les Enfants

Une Attestation entre mille.

Cher M. Gauvin, Veuillez trouver ci-inclus un mandat pour deux bouteilles de votre fameux Sirop d'Anis Gauvin que nous trouvons indispensable pour les enfants. Mme Jno. J. Lefebvre 450, 17th Ave. Vancouver C. A.

EN VENTE PARTOUT 25c LA BOUTEILLE



CONTRE LA MIGRAINE : Il n'y a pas de remede plus efficace que les CACHETS GAUVIN. 25c la boite. En vente partout.

J. A. E. GAUVIN,

Pharmacien-Chimiste, - MONTREAL

Le testament de Lord Sfrathcona

IL EST DEPOSE CE MATIN AU GREFFE DES TUTELLES, A MONTREAL.— LES DISPOSITIONS QU'IL CONTIENT.

Montréal, 15.—Le testament de feu Lord Strathcona a été déposé ce matin au greffe des tuelles.

Le défunt lègue la plus grande partie de sa fortune à a fi'le Madame Margaret Charlotte Howard, veuve de feu le Dr Howard, 27 rue Queen Ann, Londres. Il lègue 500,000 livres, soit deux mi lions, à ses deux nièces, Margaret M. Smith et Elisa J. Grant, le revenu de 20,000 livres à son fils, Hardisty Smith, toutes ses propriétés et ses terres de Pictou, N.-E., et 25,000 livres, soit 125,000 livres ; à l'université de Kingston, 20,000 livres ; puis une srie de bienfaisances à diverses institutions, depuis £176,000 à £5,000.

Il lègue $5,000 au principal Peterson de M Gill ; un million au royal Victoria College, $5,000 à M. C. MacKay et en plus il annule toutes les dettes de succcessions de Cartwright et White ainsi que les dettes de l'hon. George E. Foster, son ami.

La guerre parait inevitable

Athènes, 15.—La guerre parait inévitable entre la Grèce et la Turquie, s'il faut en croire le journal "Hestia.' qui est considéré comme le porte-parole de la majorité de l'opinion publique en Grèce

Le gouvernement n'a pas encore été informé de ce que sera la réponse de la Sublime Porte à la note dans laquelle la Grèce demande réparation pour les mauvais traitements infligés aux Grecs en Turquie.

On croit ici que, selon son antique coutume, la Turquie se contentera de vagues promesses ou de dénégations et demandera du délai pour régler cette question.

Mais l'opinion publique est fortement opposée à ces tactiques dilatoires et à ces atermoiements, dit le journal "Hestia," et elle va forcer le gouvernement grec à exiger que ces persécutions cessent, sinon la guerre éclatera sans tarder.

On rapporte qu'il y a eu plusieurs rencontres entre les Turcs et les Chrétiens sur le littoral asiatique que les Turcs concentrent actuellement leurs armes et leurs munitions sur divers points.

On dit que les Turcs ont capturé plusieurs navires chargés de réfugiés Grecs.

L'inspection d'un tunnel

Montréal, 12—(De notre correspondant)—Sir William MacKenzie, président du C. N. R., accompagné de MM. D. B. Hanna, gérant général, H. K. Wickstead, ingénieur en chef et L. C. Fritch, a fait l'inspection des travaux du tunnel sous la montagne, M. L. P. Brown, ingénieur en chef des travaux du tunnel, accompagnait les visiteurs. Sir Wm. MacKenzie,après s'être rendu compte que les travaux sont avancés, est absolument d'avis qu'à l'automne prochain, les voies permanentes pourront être posées entre la rivière des Prairies et la rue Dorchester.

Une grande partie du tunnel a été ouverte à sa largeur normale de 30 pieds; la hauteur devra être portée partout à 22 pieds et c'est déjà fait sur une grande partie de la longueur. Sir Wm. MacKenzie est reparti hier soir pour Toronto, très satisfait de son inspection.

Dans le port de New-York

QUATRE MILLE ENFANTS VIVENT A BORD DE CHALANDS ET NE RECOIVENT AUCUNE INSTRUCTION

New-York, 11.—(Spéciale).—Du témoignage de Mlle Mary Oakley Hay, devant la United States Industrial Commission, il résulte que quatre mille enfants vivant à bord des chalands, dans le port de New-York ou à proximité, ne fréquentent aucune école. Ils sont absolument illettrés car leurs parents, souvent illettrés eux-mêmes, ne peuvent pas leur donner même une instruction rudimentaire.

"Et non seulement ces enfants ne vont jamais à l'école, dit Mlle Oakley Hay, mais encore ils sont soumis à l'influence des mauvais sujets qui errent sur les quais de tous les ports."

Il prend la poudre d'escampette

UN FAUSSAIRE ARRETE A MONTREAL POUR FAUX ET AMENE A LA BAIE S.-PAUL, S'EVADE

Baie S.-Paul, 13.—(De notre correspondant, par téléphone).—Joseph Guay, qui demeure ici et qui a été arêté la semaine dernière à Montréal, sur une accusation de faux, a été amené hier à la Baie S.-Paul. Il a été placé sous la garde d'un constable. Guay a profité des ténèbres de la nuit pour prendre la poudre d'escampette. La police a immédiatement commencé ses recherches, ce matin,

SOUMISSIONS POUR DRAGAGE

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour dragage, Beauport, Qué.," seront reçues à ce bureau jusqu'à 4.00., mardi, le 16 juin 1914, pour les travaux de dragage requis à Beauport, Québec.

Les soumissions devront être libellées sur les formules que le ministère fournit à cette fin et devront porter les signatures réelles des soumissionnaires.

On peut se procurer les devis et formules de soumissions combinés en s'adressant au Sécrétaire du ministère des Travaux publics à Ottawa. Les soumissions devront comprendre le remorquage des dragues et de leurs accessoires au site des travaux, aller et retour.

Les dragues et tout autre outillage qu'on aura l'intention d'employer pour l'exécution de ces travaux, devront avoir été enregistrés au Canada à l'époque de l'envoi de cette soumission au ministère, ou ils devront avoir été construits au Canada après la réception de cette soumission.

Les entrepreneurs devront être prêts à commencer les travaux dans le cours des trente jours qui suivront la date de l'avis les informant que leur soumission a été acceptée.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics, égal à cinq pour cent (5 p. c.) du montant de la soumission, mais dans nul cas le chèque ne devra être moindre que quinze cents dollars. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat, sur demande de ce faire, ou s'il ne remplit pas intégralement son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par Ordre.
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 9 juin 1914.

N.-B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication— 62838.
11-689B-11-12-13

REGLEMENTS POUR HOMESTEAD

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, a la Saskatchewan ou dans l'Aberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, par la mère, le fils, la sœur, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'ivelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à 9 milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui, son père, sa mère, son fils, sa fille ou par son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à coté de son homestead. Prix $3.00 l'acre. Devoir—Devra résider six mois par année au cours de ces trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemtion pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur

N.-B.—La publication non autorisée de cette anno-ce ne sera pas payée!

Excursions de Colons

A LA RECHERCHE DE FOYERS 1914

Manitoba
askatchewan
Alberta

Tous les mardis jusqu'au 27 ocrobre 1914

Billets bons pour deux mois

Trains spéciaux pour colons
Mardi les 21 et 28 Avril 1914

Pour tous renseignements s'adresser à 30, rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, Québec.

G. J. P. MOORE.

Agence générale de chemins de fer et paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.
Ou à E. J. HEBERT, Premier Ass.-Agent-Général, Dépt. des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, P. Q.

CANADIAN GOVERNMENT RAILWAYS
INTERCOLONIAL
PRINCE EDWARD ISLAND RY.

Service direct entre Montréal, Québec, Riv. du Loup, Campbellton et Halifax.

EXPRESS MARITIME

Départ de Montmagny 15.11, tous les jours pour Campbellton, excepté le samedi pour St-John, Halifax, et Sydney, Prince Edward Island Newfoundland.

Pour aller à New-York

CHARS-DORTOIRS TOUS LES JOURS

On sert les repas sur tous les trains de cette ligne

DEPART DE LEVIS

8.00 a.m. —Pour Portland, Sherbrooke et toutes les stations locales tous les jours, excepté le dimanche.

3.30 p.m. —Pour New-York et Boston et les stations de la voie principales tous les jours, connectant à Sherbrooke avec le Pullman quotidien pour Boston. Pour Chaudière Valley et les directions de Mégantic, tous les jours, excepté le dimanche.

Le bateau traverse de Québec 30 minutes avant le départ du train.

Le bagage est reçu et examiné du côté de Lévis.

Pour informations ultérieures et réserve du Pullman, s'adresser à F. S. Stocking, C. et D. P. agent 32 rue St-Louis agent pour Thos. Cook & Son et toutes les lignes de paquebots océaniques.

Fabriqué au Canada
Par des Canadiens
Pour les Canadiens

avec le premier choix de genièvre et de grain canadien, le

Gin Croix Rouge



est pur, exempt de toute addition d'alcools d'industrie toujours sujets à caution.

Le Gin Croix Rouge
vieillit deux ans et plus en entrepôt avant d'être livré à la consommation.

Chaque flacon de GIN CROIX ROUGE est revêtu du Timbre de Contrôle Officiel du Gouvernement.

EN VENTE PARTOUT

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE,
AGENTS
MONTREAL.



L'Anglais DANS UN Coup d'Œil

Pour les Français

VOICI un nouveau système des principes les plus simples, pour l'instruction par soi-même. Par Henry M. Barbour. Cette méthode est connue pour être la meilleure, pour apprendre l'anglais sans maître, qui a jamais été publiée. Elle explique, simplement et complètement, les différents tons des lettres, donne un vocabulaire suffisant ordonné, des mots le plus communément employés, simplifie la grammaire, et donne un assez grand nombre d'exercices en expressions faciles, comprenant la plupart de celles nécessaires dans la conversation ordinaire. La prononciation de tous les mots anglais est rendue en français. Ce livre est concis, explicite, pratique, et complet.

12mo, couverture en carton. Prix, 25 cts expédié franco a n'importe quelle adresse sur réception du prix. Département L. "LE PEUPLE," Montmagny.

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m. jeudi le 2 juillet 1914, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un édifice de détention pour les passagers de troisième classe, à Grosse-Ile, P. Q." lesquelles soumissions seront pour la construction de cet édifice.

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de MM. J. A. Tremblay, ingénieur de district, Montmagny, P. Q., et A. Dupuis, ingénieur de district, Québec, P. Q.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences : s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre.

R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 8 juin, 1914.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication. 50328. 10-653B-10-17-24

EPICIERS EN GROS

Marchands de Vins et Liqueurs et manufacturiers, attention spéciale apportée aux commandes par malle.

Québec Preserving Co.

35, rue Smith, Québec. Tél. 2461

JOS- THIBAULT

MANUFACTURIER

MONTMAGNY, ... Québec

VOUS AV Z BESOIN DITES-VOUS ?

D'UNE GLACIERE
D'UNE BROUETTE
D'UN ESCABEAU.
D'USTENSILES EN BOIS

Achetez donc toujours de nous ou demandez à votre quincailler les glacières, les brouettes ou autres ustensiles en bois manufacturés à Montmagny.

" VOTRE ARGENT VOUS REVIENDRA "

TOUJOURS EN MAINS :

Portes, Chassis, Moulures, Barreaux et Poteaux pour escaliers, etc., etc.

ECRIVEZ POUR LES PRIX.

Le témoignage du capt. Kendall est contredit

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

On a continué, hier après-midi, dans la salle des Assises Criminelles l'enquête maritime sur le désastre de l'Empress of Ireland. Deux témoins seulement ont été entendus, et encore ce ne sont pas deux témoignages complets qui ont été rendus. M. Haigh, représentant des propriétaires du Storstad, qui est en même temps l'un des plus brillants avocats qui fassent partie de cette enquête, sinon le plus brillant, a posé des transquestions au témoin Kendall, puis M. Tuftenes, premier officier à bord du "Storstad" a commencé à rendre son témoignage et c'est M. Haigh qui lui a fait subir son examen en chef. La séance, commencée à 2.15 et non à deux heures comme le voulait Lord Mersey, s'est ajournée à 5.15 h., ce qui revient à dire qu'elle a duré trois heures. Elle a été reprise à 10 heures ce matin.

Les incidents ont été rares à la séance d'hier après-midi. Une foule beaucoup plus considérable que celle du matin assistait à cette reprise de l'enquête et elle en a suivi toutes les délibérations avec beaucoup d'attention. Le temps était triste et sombre comme le matin et souvent la pluie tombait à torrents au-dehors.

Le capitaine Kendall a répondu avec beaucoup d'assurance aux questions de M. Haigh, l'avocat du "Storstad", ne donnant que la réponse juste et pas un seul mot de plus. Les questions de M. Haigh et celles de M. Newcombe lui ont fourni une couple de fois de plus l'occasion de raconter les différents incidents du désastre, mais il n'a cependant pas donné aucun détail nouveau qui vaille la peine d'être signalé. Quand son témoignage fut terminé, le capitaine Kendall alla s'asseoir dans la boîte des petits jurés, où se trouvent quelques journalistes, et il suivit avec beaucoup d'attention le témoignage de son successeur dans la boîte. Il passa son temps à noter les principales déclarations de ce dernier. Il n'y a aucun doute que ces notes ont été très utiles aux transquestions qui ont été posées au témoin qui a comparu de nouveau ce matin ; come nous l'avons déjà dit, le second témoin entendu a été M. Tuftenes, premier officier à bord du "Storstad". Son témoignage a été assez intéressant en ce qu'il est le premier à nous donner la version de l'un des membres de l'équipage du "Storstad" qui ont vu l'accident. M. Tuftenes est un homme très blond, de taille ordinaire ; il porte une moustache très blonde, aussi, et son teint semble être brûlé par le grand air de la mer. C'est un Norvégien, mais il parle assez bien l'anglais, bien que souvent il ne soit pas très intelligible.

Il a rendu un bon témoignage, en autant que le "Storstad" est concerné. Il a contredit certaines déclarations du capitaine Kendall, entre autres celles qui ont trait aux coups de sifflets qui ont été donnés lorsque apparurent les lumières des deux navires dans le lointain. Or on sait que ces signaux de un, deux ou trois coups ont des significations très importantes au point de vue de la navigation, et il faudra établir, par d'autres témoins, lequel des deux a dit la vérité dans toute cette affaire.

Il est de plus en plus évident que Lord Mersey ne veut pas que les choses trainent en longueur. Il permet toutes les questions qui peuvent amener quelque éclaircissement dans l'affaire, mais il ne veut pas cependant que l'on fasse répéter aux témoins des choses qu'ils ont déjà dites cent fois. On s'en est aperçu, hier, lorsqu'il a demandé à Mtre Gibsone, représentant de l'Institut des Marins, où il voulait en venir avec ses questions et lorsqu'il a ramené M. Newcombe à l'ordre alors que celui-ci commençait à poser au capitaine Kendall une série de questions auxquelles le témoin avait déjà répondu plusieurs fois. — L'assistance s'est beaucoup amusée de ces rappels à l'ordre de Lord Mersey et de la mine un peu déconfite de MM. Newcombe et Gibsone. Ceux-ci ont cependant fait bonne contenance devant les rires et tout s'est passé pour le mieux.

Les rires provoqués par les remarques de Lord Mersey ont été à peu près les seuls incidents de la séance d'hier après-midi. A part cela, tout s'est passé dans l'ordre le plus parfait, et les assistants ont écouté en silence et avec beaucoup d'attention l'audition des témoignages et les diverses discussions qui ont été soulevées au cours de la séance.

L'enquête soulève beaucoup d'intérêt à Québec et rarement nous avons vu autant d'animation dans les couloirs du palais de justice. De nombreux témoins attendent, dans le corridor attenant à la salle des Assises Criminelles le moment d'être appelés et il est évident que si l'on questionne aussi longuement tous les témoins qu'on l'a fait pour le capitaine Kendall et M. Tuftenes, l'enquête n'est pas près de se terminer. Nous croyons savoir cependant de bonne source que, après l'audition des témoignages, les plus importants des deux côtés on procédera ensuite rapidement à l'audition des autres témoignages qui ne feront que confirmer les premiers, puis on consacrera un peu plus de temps aux plaidoiries des avocats.

Au début de la séance, M. Newcombe déclare que M. Vaulx, d'Ottawa, est arrivé à Québec, et qu'il l'assistera dans son travail.

M. Aspinall, proteste contre un entrefilet paru au sujet du capt. Kendall dans un journal anglais de Québec.

On continue ensuite le témoignage du Capt. Kendall et il est transquestionné par M. Haigh, procureur des propriétaires du "Storstad". Il déclare que sa montre avait été changée d'heure à la Pointe-au-Père. Il n'a pas de document donnant le nombre d'hommes qui étaient en devoir au moment de l'accident. Le navire, l'"Empress" — s'est approché à environ un mille près de la bouée de Pointe-au-Père et y est resté environ dix minutes.

M. Haigh demande au témoin de donner. sur une carte, la position exacte des deux navires au moment où ils se sont frappés. Le témoin se rend à cette demande et indique l'endroit au moyen d'un crayon, avec des chiffres. Au moment de l'accident, la proue du navire était à nord 72-est.

Le capt. Kendall ne peut dire à quelle distance le "Storstad" se trouvait de l'Empress quand l'accident est arrivé et il est difficile de juger cette distance par la sirène. Quand l'Empress donna ordre au Storstad de changer sa course, il suivait lui-même la même course, et gardait la même vitesse.

Le témoin déclare que lorsque les deux navires s'aperçurent pour la première fois, la distance était trop grande pour qu'il fût question de collision. Quand l'Empress changea sa course, c'était pour se diriger davantage vers le Storstad, mais cela n'augmentait pas les risques du Storstad. Nous étions alors, dit le témoin, à environ 4½ milles de Pointe au Père. Quand les deux navires vinrent en contact, le Storstad ne sembla demeurer dans la blessure qu'un moment et sembla faire vitesse en arrière. L'Empress était alors complètement arrêté. Le Storstad allait alors à environ 10 noeuds et ne pouvait raisonnablement faire machine arrière alors qu'il était à 100 pieds de distance.

"J'ai pris charge de l'Empress cette année à Halifax le 1 mai ; j'ai fait une expérience à Liverpool cette année et c'est ce qui me fait dire que le vaisseau peut faire machine en arrière en 2 minutes. Je suis positif de pouvoir renverser les machineries de mon navire en 2 minutes. J'ai changé la course de mon navire avant d'avoir vu les lumières vertes du "Storstad." Lorsque je vis le brouillard qui s'avançait de terre, je compris qu'il pouvait y avoir danger. Mon navire était lui-même en sûreté, mais il ne l'était pas en autant que je ne savais pas que l'autre vaisseau allait faire. Je ne vis les lumières vertes du "Storstad" que lorsque mon navire fut complètement arrêté".

On demande au témoin d'expliquer pourquoi le Storstad a changé sa course de 7 points. Le témoin ne peut donner de raison juste, mais déclare cependant que, le Storstad, se croyait près du rivage, entre le banc de brume et ce dernier, et voyant la bouée de Cock Point a voulu prendre le large et se diriger vers cette dernière. Le brouillad a duré environ dix minutes avant l'acscident.

"J'étais sur le pont, dit le témoin au moment de l'accident et j'étais supposé devoir y rester jusqu'au jour pour y être remplacé par le premier officier."

Une longue discussion s'éleva ensuite au sujet du changement de la course des deux navires et le témoin Kendall ne peut donner d'explication raisonnable au sujet du changement de course du "Storstad".

Le procureur des représentants de ce dernier navire lui pose une série de questions au sujet de l'endroit exact où le navire a été frappé. Le capt. Kendall répond de nouveau que c'est sur une ligne entre les deux cheminées, mais il ne peut donner l'endroit précis. Si l'empress eût été en mouvement au moment de l'accident et que le Storstad eût avancé plus ou moins vite, l'Empress eût pu être coupé en deux.

Le témoin raconte ensuite ce qui s'est passé lorsque les deux navires se sont aperçus et il énumère les coups de sifflet donnés. Il déclare qu'il arrêta son navire après son second coup de sifflet. Ils s'écoula environ 2 minutes entre le premier et le second coup de sifflet et une minute entre le 3 et le 4e. Les deux premiers signaux furent de trois petits coups et les deux autres furent de deux coups prolongés.

Le témoin, à la demande de M. Haigh, raconte de nouveau ce qui s'est passé lorsque l'accident se fût produit. C'est absolument ce qu'il a déclaré dans son témoignage d'hier matin. Lord Mersey lui demande combien il s'est écoulé de temps entre le moment où il vit le Storstad et le moment de l'accident. Il répond qu'il s'est écoulé 6 ou 7 secondes et que les seuls ordres qu'il a pu alors donner sont : "Faites machine en arrière", faites machines en arrière".

Au sujet de la conversation qu'il a eue avec le capitaine du Storstad sur le pont du navire, il dit avoir déclaré au capitaine : "Si j'avais pu faire machine en arrière, vous ne m'auriez pas frappé".

Le témoin continue en disant : "Je ne me rappelle pas avoir rencontré de navire vers 10 heures la veille de l'accident. Je n'ai jamais eu connaissance que l'on ait changé le gouvernail du navire et d'après moi, le navire fonctionnait très bien et répondait très bien au mouvement de la machinerie.

Lord Mersey demande à M. Gibsone, représentant de l'Institut des Marins, s'il a quelques questions à poser. Ce dernier répond n'avoir aucune question à poser, mais il se plaint de ce qu'il n'y avait pas à bord de l'Empress assez d'hommes capables pour manoeuvrer les chaloupes de sauvetage. Lord Mersey déclare à M. Gibsone qu'il doit poser des questions au témoin dans ce sens s'il veut avoir des éclaircissements dans ce sens. M. Newocmbe intervient ici et lut quelques articles des règlements du Pacifique Canadien au sujet des conditions à remplir chez les hommes de l'équipage. Il demande si ces conditions ont été remplies à bord de l'Empress et le capitaine Kendall réplique qu'elles l'ont été à la lettre en autant qu'il est à sa connaissance. M. Meredith lui pose d'autres questions qui amènent des réponses absolument semblables à celles qu'il a données à M. Aspinall et à M. Haigh.

En réponse à ce dernier, le témoin dit avoir déposé son pilote à la Pointe au Père à 1.20 h. a. m. A deux reprises différentes, le navire a ralenti sa vitesse d'environ 8 noeuds à partir de la Pointe au Père. En réponse à M. Gibsone, il répond qu'il est faux qu'il n'y avait que 8 hommes en tout en devoir sur un total de 59, qui auraient dû l'être, au moment de l'accident. On avait pratiqué le "boat-drill" la dernière fois à Québec, le samedi qui a précédé le départ, c'est à dire le lendemain de l'arrivée du navire à Québec. Les membres de l'équipage ont répondu très rapidement à l'appel pour le sauvetage. Il ne peut pas dire si ces derniers ont cherché de préférence à sauver leur vie au lieu de sauver celle des passagers, mais il ne le croit pas.

M. TUFTENES, premier officier du "Storstad" est le témoin suivant. Il dit : "J'étais premier officier à bord du Storstad" depuis cinq ou six semaines. J'étais sur le pont au moment de la collision. J'avais l'heure de Sydney. Le troisième officier, l'homme à la roue, et deux matelots étaient sur le pont. Près de Metis Point, nous allions à neuf noeuds. — Nous avions environ 1100 tonnes de charbon à bord. Il était alors 12.30 h. a. m. Sur une distance de six milles, en bas de Metis Point, nous avons gardé la même vitesse. Nous changeâmes ensuite notre course et nous allâmes ouest demi sud sur une distance d'environ cinq milles. Nous avons d'abord vu la lumière du grand mât de l'Empress, puis six ou sept minutes après nous avons vu ses lumières vertes. L'Empress était alors à une distance d'environ 3 milles. Nous avons cessé de voir ces lumières vertes quand l'Empress changea sa course. C'est ce dernier navire qui a d'abord été enveloppé par le brouillard.

L'Empress lança alors un signal qui était un long coup. Nous répondîmes de même. Deux minutes après je donnai ordre d'arrêter les machines.

Le Storstad alla alors à une vitesse d'environ cinq milles. J'entendis l'Empress lancer des signaux de 3 coups mais je ne me rappelle pas combien de fois et je suis certain que l'Empress n'a pas donné de signal de 3 coups. Je donnai alors l'ordre de diriger le navire vers le pont. Je donnai ordre ensuite de lancer deux signaux de longs coups. Nous allâmes ensuite à petite vitesse en avant pour empêcher le navire d'être emporté par le courant. Je ne considérais pas alors qu'il y avait aucun danger pour la collision. Le capitaine monta sur le pont du navire mais je ne me rappelle plus ce qu'il m'a dit. L'Empress était à environ une longueur ou deux longueurs de notre bateau quand je vis ses lumières vertes pour la seconde fois. J'entendis les cris du commandant de l'Empress de faire machine en arrière, mais il était trop tard et notre capitaine répondit : "Nous allons à pleine vitesse en avant" car la collision venait de se produire.

Tout comme le capitaine Kendall, le témoin indique sur une carte la position exacte des deux navires lorsque la collision s'est produite.—.

Avant la collision, notre navire fit machine en arrière durant environ deux minutes. Le fait d'avoir fait machine en arrière n'a pas dû changer notre course de plus de un demi-point. Je ne puis dire si notre navire fut endommagé en bas de la ligne de flottaison.

Il y avait 4 bateaux de sauvetage à bord du "Storstad" et leur capacité est de plus de 100 personnes. Notre équipage est de 36 hommes. Nos 4 bateaux de sauvetage furent lancés à la mer et je ne me rappelle pas combien de personnes nous sauvâmes. Tous nos bateaux firent deux voyages, excepté l'un d'entre eux, qui en fit trois. Quelques membres de l'équipage de l'Empress of Ireland refusèrent de se rendre sur le lieu du désastre en disant que le bateau qu'on leur donnait était trop lourd. Les matelots du Storstad firent deux voyages avec ce bateau et ramenèrent environ 30 survivants. Je ne me rappelle pas à quelle distance notre bateau recula lorsque la collision se produisit, mais tout ce que je sais c'est que nous ne fîmes pas machine en arrière après le choc et que ce n'est que le contrecoup de l'Empress qui nous fit reculer."

Le témoignage de M. Tuftenes prit fin vers 5.15 heures, et M. Aspinall au nom du Pacifique Canadien, se leva pour transquestionner le témoin, mais lord Mersey proposa d'ajourner la séance à ce matin, à 10.30 heures. alors que l'on transquestionnera le témoin entendu hier après-midi.

Le Japon et les Etats-Unis

Washington, 16.—On s'attend à ce que le Japon demande à ce que l'on règle bientôt la question de Californie, où les Japonais sont traités sur un pied de non-égalité, en violation du traité conclu entre le Japon et les Etats-Unis.

Cette question avait déjà été agitée l'année dernière, entre les deux gouvernements et avait failli amener entre eux des relations plus que tendues. Finalement, après l'échange de plusieurs notes diplomatiques, on abandonna l'affaire.

La dernière note avait été envoyée par le Japon le 26 août, et le secrétaire d'Etat n'y avait même pas répondu.

LE TEMOIGNAGE DU CAPITAINE ANDERSON

L'enquête maritime sur le désastre de "l'Empress of Ireland" s'est continuée ce matin à 10 heures dans la salle des assises criminelles.

On a continué le témoignage de M. Tuftenes. Il a été transquestionné par M. Aspinall. Le témoin déclare qu'il a 33 ans et qu'il a son certicat de premier officier depuis 7 ans. Le "Storstad" transportait du charbon entre Montréal et Sydney. On travaillait souvent la nuit au déchargement du charbon. Il ne sait pas si le capitaine du navire recevait un bonus quand il faisait un voyage rapide. Le témoin sourit en disant cela et M. Aspinall lui demande la signification de ce sourire.

M. Haigh intervient ici et dit qu'on devra t poser cette question au capitaine du "Storstad" qui est ici présent. On le lui demande et le capitaine répond que c'est faux.

Le témoin continue en disant qu'il est faux que le navire ait marché dans la brume au moins une heure avant la collision. Il était environ 1.30 heures de Sydney, quand nous avons vu les premières lumières de "l'Empress." Le "Storstad" a changé sa course environ un quart d'heure après avoir aperçu "l'Empress." A la vitesse où nous allions, dit le témoin nous parcourions 4 milles en ¼ d'heure.

Nous voulûmes alors passer "l'Empress" de babord à babord. Je suis positif que "l'Empress" a donné un signal d'un long coup.

J'ai ralenti ma vitesse dès que j'ai vu les lumières de "l'Empress." Peu après, le premier long coup de sifflet, j'ai entendu "l'Empress" lancer trois petits coups de sifflet.

Quand on ralentit les machines il faut un certain temps pour amortir la vitesse. Quand nous avons changé notre course, nous avons dirigé le navire vers le port, mais ce n'est pas cela qui a pu amener la collision. Le courant agit souvent sur un côté du navire sans agir sur l'autre quand l'autre est stationnaire. Je suis positif que "l'Empress" n'a pas donné deux longs coups de sifflet. J'ai été désappointé de voir que le "Storstad" ne répondait pas au mouvement quand je l'ai dirigé vers le port.

Nous avons fait environ 1 mille après avoir entendu les trois petits coups de "l'Empress" et ce dernier navire allait à une vitesse d'environ 8 ou 10 milles. Nous avions alors notre droit de passage, c'est-à-dire que nous avons le droit de garder notre course et une vitesse modérée.

Nous avons donné deux longs coups de sifflet et j'ai ordonné ensuite machine en avant.

Le témoin admet que deux longs coups signifient que le navire est stationnaire et qu'il a lancé son navire en avant tout de suite après.

Il continue en disant que lorsque le capitaine est monté sur le pont, la collision était alors inévitable. Il n'a appelé le capitaine que 8 ou 10 minutes après que le brouillard est commencé, car il croyait que le brouillard se disperserait. Le capitaine est arrivé si tard sur le pont que je n'ai pu même l'informer qu'il y avait un navire dans les environs. Généralement on appelle toujours le capitaine dès qu'on aperçoit un brouillard.)

Je ne me rappelle pas ce que le capitaine a dit en arrivant sur le pont, mais je me rappelle qu'il a fait faire machine en arrière. Il l'aurait fait avant si on l'avait appelé.

L'avant du "Storstad" a pénétré environ à 12 pieds de profondeur dans "l'Empress." Je suis persuadé que "l'Empress" était en mouvement au moment de l'accident."

On suspend de nouveau les délibérations pour permettre au témoin de faire un plan de la position exacte des navires. Le témoin prend beaucoup de temps pour faire ce plan. D'après le témoignage du capt. Kendall, l'accident s'est produit à 4½ noeuds de Cock Point, et d'après M. Tuftenes, c'est à 3½. Le témoin dit que le brouillard qu'il y avait alors sur le fleuve est la cause de cette erreur entre les deux versions.

"Le premier ordre que j'ai donné, dit le témoin, c'est d'aller à petite vitesse, puis 2 minutes après, arrêt complet, puis petite vitesse en avant et ensuite pleine vitesse arrière. Je n'ai aucun blâme à faire à aucun membre en particu'ier car je n'ai reconnu personne. Nous avons envoyé 15 ou 16 de nos hommes pour aller au sauvetage des passagers sur nos chaloupes. Nous avons ensuite donné 8 hommes pour les chaloupes de sauvetage de "l'Empress." Notre équipage est de 36 hommes et nous avions alors 30 hommes qui auraient pu faire le travail de sauvetage. Il est faux que nous n'ayons envoyé que deux hommes sur une chaloupe de sauvetage.

Un survivant m'a dit à bord du "Storstad" que des hommes venant de "l'Empress" avaient refusé d'opérer le sauvetage, mais je n'ai pu passer de remarques au sujet de ces personnes car on ne m'a pas dit si c'étaient des membres de l'équipage ou des passagers. Nous avons opéré le sauvetage au moyen de cordes et d'échelles.

En réponse à M. Haigh, le témoin dit que la vitesse moyenne du "Storstad" a toujours été de 10 milles. Près de Métis Point, le temps était très clair la veille de l'accident. Je ne puis pas dire, continue le témoin, si "l'Empress" était arrêté ou non quand j'ai vu ses premières lumières. J'ai entendu "l'Empress" lancer un long coup de sifflet (signal de mouvement) alors qu'il était dans le brouillard. Quand nous avons arrêté nos machines nous ne pouvions savoir où le navire allait s'arrêter. Avant la collision, nous n'avons entendu aucun signal de "l'Empress" à tribord. Il est entendu que la règle de tribord nous donne droit de conserver notre course.

"Je crois que le brouillard a duré environ 10 minutes entre le moment où nous avons vu "l'Empress" et celui de l'accident. A ce premier moment, nous ne voyions aucun navire dans les environs. J'ai vu des étincelles s'échapper de "l'Empress" par suite du fait de la rencontre des vapeurs des deux navires.'

Le témoignage de M. Tuftenes est terminé et l'on appelle tout de suite le capt. Anderson, du "Storstad."

Le capt. Anderson dit : "J'étais capitaine du "Storstad" au moment de l'accident et je le suis depuis 3 ans. Je suis descendu à ma cabine vers 11 heures du soir. Le temps était calme et clair. Le second officier était en surveillance et devait être remplacé par le premier et le troisième officier. Un peu avant 3 heures, le premier officier vint me dire qu'il y avait un peu de brouillard. Je lui demandai si on voyait Pointe-au-Père. Il répondit : Très peu. Je montai immédiatement sur le pont et vis que le steamer allait d'ouest par sud. Je vis ensuite les lumières du grand mât de "l'Empress" et ensuite les lumières vertes. **L'Empress était à peu près à 2 longueurs lorsque je le vis pour la première fois. Je donnai ordre de faire pleine vitesse arrière.**

"Cela prit à peu près une demi minute et changea notre course d'environ un point, à la vitesse où nous filions."

Le témoin est ici appelé à faire un plan du lieu du désastre et de la position des navires. Il l'exécute et Lord Mersey lui demande aussi d'indiquer sur un plan la marche des navires. Le capt. Anderson reconstitue la scène à l'aide de deux petits bateaux en carton sur une carte de navigation.

M. Haigh demande de marquer la position exacte des navires au moment de l'accident d'après le plan du témoin.

Lorsque je suis monté sur le pont, j'ai entendu deux coups du "Storstad" mais je n'ai entendu aucun coup de sifflet de l'"Empress". Je n'ai presque pas ressenti le choc de la collision. **La vitesse de l'Empress était d'environ une dizaine de milles au moment de l'accident et la vitesse de mon navire était d'environ un mille. Il est faux de dire que l'Empress était stationnaire, au moment de l'accident, comme l'a dit Kendall.**

Tout de suite après l'accident, j'ai donné ordre d'examiner la blessure pour voir si nous pouvions flotter. Puis je donnai ordre de faire petite vitesse avant vers le port au moment de la collision, j'ai entendu quelqu'un crier : Ne faites pas vitesse en arrière. **Dès que la collision se produisit, je mis pleine vitesse en avant.**

J'ai répondu au capt. Kendall qui me disait de faire pleine vitesse avant mais je ne sais pas s'il m'a entendu. **J'ai fait tout ce que je pouvais faire pour garder la proue de mon navire dans la blessure. Il est impossible que la course de l'Empress ait été nord 72 est magnétique, comme l'a dit le capt. Kendall.** Après l'accident, le Storstad s'est approché à environ une longueur de bateau de l'Empress et il est faux que nous nous soyons tenu à une distance d'environ 3-4 de mille.

Nos bateaux de sauvetage ont fait deux voyages et un autre en a fait trois. Nous avons fait des voyages sur le lieu de l'accident tant que nous avons pu trouver des survivants. Quelques hommes venant d'à bord de "l'Empress" ont refusé de manoeuvrer une chaloupe de sauvetage sous prétexte qu'elle était trop lourde. Mes hommes ont pris cette chaloupe sur mon ordre et ont ramené des survivants. Nous avons donné aux survivants tout ce que nous avions et nous avons transporté dans les cabines et les chambres des officiers ceux qui étaient malades."

Le témoin donne certains renseignements au sujet de son navire. Il jauge 10,000 tonnes. Sa meilleure vitesse est d'environ 10 noeuds et de 6 noeuds quand le navire est chargé. Si mon navire eût frappé "l'Empress" alors qu'il allait à pleine vitesse, nous aurions passé au travers ou presque.

En réponse à Mtre Aspinall, le capt. Anderson dit qu'il navigue sur le S.-Laurent depuis 7 ans. Dans les cas où il y a du brouillard. mon officier a coutume de m'appeler tout de suite. Il ne l'a pas fait dans ce cas. Mes ordres n'ont donc pas été remplis à la lettre. En arrivant sur le pont, dit-il j'ai donné ordre de faire machine en arrière, mais je l'aurais fait auparavant si on m'avait appelé. On aurait pu peut-être éviter ainsi une collision. Quant à moi, j'ai tout de suite fait machine en arrière dès que j'ai vu que nous avions un navire près de nous. Il est un ordre permanent qui veut que notre navire ne change pas sa course dans un brouillard, car c'est dangereux pour une collision.

Le témoin admet qu'il y a eu négligence de la part de "l'Empress' si ce dernier a lancé des signaux de trois coups (signe d'arrêt) tout en continuant sa course, comme l'a dit le premier officier du "Storstad." Il répète de nouveau qu'il a fait pleine vitesse en avant au moment de la collision et qu'il a répondu ainsi au capt. Kendall qui lui criait d'agir ainsi. Si les négligences dont on accuse "l'Empress" sont vraies, les officiers de ce navire n'ont aucune explication raisonnable à présenter.

M. Newcombe pose au témoin certaines questions qui l'amènent à répéter ses déclarations précédentes. M. Gibsone lui pose aussi quelques questions au sujet de l'équipement du navire, du fonctionnement des machines, de la cargaison du navire au moment de l'accident, du nombre de membres de l'équipage, etc. Le témoin répond qu'il n'y avait rien de défectueux et que tout s'est passé régulièrement.

A 1 heure, la séance est ajournée à 2.30 heures, alors que M. Haigh procureur du "Storstad," retransquestionnera le capt. Anderson. Il est inutile de dire que la déclaration du capt. Anderson, disant que la collision eût pu peut-être été évitée si son premier officier l'avait appelé sur le pont dès que le brouillard commença, a fait sensation. Il a répété cette déclaration à deux reprises différentes, à Sir A. B. Routhier et à M. Aspinall. Le capt. Anderson a aussi déclaré que "l'Empress" marchait à une bonne vitesse quand l'accident est arrivé et que le "Storstad" a conservé sa proue dans la blessure de "l'Empress" après l'accident. Cela contredit du tout au tout le témoignage du capt. Kendall et il faudra évidemment découvrir lequel des deux a dit la vérité. Le capt. Anderson a de plus lancé certaines accusations déjà portées contre des membres de l'équipage de "l'Empress," disant que ceux-ci ont refusé d'aller au secours des naufragés en disant que la chaloupe qu'on leur donnait était trop lourde.

M. Eusèbe Belleau, C. R., bâtonnier du Barreau de Québec, représente le gouvernement fédéral, avec M. Newcombe, sous-ministre de la Justice, à cette enquête.

Mtre Labori et le Pacifique Canadien

Dans son numéro de mai, le "Je sais Tout" a publié la fin de l'article que Mtre Labori a écrit spécialement pour ce journal, sur ses impressions lors de son voyage au Canada l'été dernier, où il était délégué pour prendre part à la convention du barreau américain à Montréal.

L'éminent avocat, dans des colonnes pleines d'intérêt, raconte aux lecteurs de "Je sais Tout" les diverses péripéties du voyage qu'il a accompli à travers notre pays sur la ligne du Pacifique Canadien, pour laquelle il a force louanges.

Il se dit émerveillé de la progression rapide du Canada et confiant dans sa prospérité future. Il donne une description intéressante des villes de l'ouest et de la masse imposante de la chaîne des Rocheuses qu'il a traversée dans sa partie la plus pittoresque.

Mtre Labori termine en disant qu'il se féliciterait si ces courtes notes pouvaient engager quelques-uns de ses compatriotes à aller par delà l'Atlantique modifier la notion un peu trop sombre qu'il se font parfois de l'Amérique et des habitants.

Le renflouement de l'Empress of Ireland

CETTE OPERATION SERAIT POSSIBLE ET C'EST LA ST. LAWRENCE STEVEDORE CO., DE QUEBEC QUI EST CHARGEE DE CETTE ENTREPRISE DIFFICILE

Rimouski, 16.—(Spéciale).—On va entreprendre incessamment le renflouement de "l'Empress of Ireland." C'est la Saint Lawrence Stevedore, de Québec qui est chargée de cette tâche difficile. Vingt hommes sont arrivés pour se mettre à l'oeuvre sans retard. Le travail, ca'cule-t-on, durera trois ou quatre mois. Le chef de l'équipe ne sait pas encore si on aura recours à l'air comprimé ou si l'on devra vider le vaisseau de sa cargaison pour y introduire des réservoirs étanches qui seront ensuite vidés. Ces réservoirs seraient introduits par les dalles qui servent au chargement. Par ce dernier moyen on compte réussir à faire flotter "l'Empress." M. Waterspon, un américain qui a déjà renfloué le "Bavarian,' fa't partie de la Saint Lawrence Stevedore Company.

Marche de Montreal

Montréal, 17 juin 1914.

Le marché du fromage a été ferme et le fromage coloré de l'Ouest s'est vendu de 12⅝ à 13⅛cts et le fromage blanc de l'Ouest de 12⅝ à 12¾. On a reçu mardi, 8,882 boîtes de fromage.

Le marché du beurre s'est amélioré. On cote de 23¼ cts à 25 cts la livre celui de plus belle qnualité, venant des crêmeries. On a reçu mardi, 238 paquets de beurre.

Le marché local des oeufs est passable. La demande est bonne. Les oeufs sont en bonnes quantités et les demandes assez satisfaisantes. On paie les oeufs de choix de 24 cts à 27c la douzaine et les oeufs frais de 22½ à 23 cts la douzaine. Il a été reçu, aujourd'hui, 4,019 caisses d'oeufs.

Il n'y a aucun changement dans la condition du marché pour les produits du sirop d'érable. Les prix sont fermes et la demande bonne. La consommation cette année est considérable et le commerce est très actif. On cote le sirop d'érable en boîtes de 8 livres, de 50 cts à 60cts ; en boîtes de 10 lbs, de 70 cts à 75 cts et en boîtes de 11 livres de 75 cts à 85 cts. Le sucre d'érable vaut de 8½ cts à 9½cts la livre.

eLs patates en sac, se vendent actuellement assez bien. On cote, celles venant des Montagnes Vertes, par grandes quantités de $1.15 cts à $1.20 cts le sac ; en petites quantités, on les paie $1.35 à $1.40 le sac. Les marques de Québec, se vendent de $1.05 à $1.10 le sac.

eL marché des fèves est actuellement peu actif, mais vu que les approvisionnements ne sont pas considérables, le ton du marché est ferme et les fèves canadiennes pat lot de char, se paient de $1.80 à $1.85 le boisseau. Les fèves autrichiennes, par grandes quantités, se vendent de $2.00 à $2.05 le boisseau:.

Le marché local pour le foin pressé est assez actif. On cote, No 1, $16.00 à $16.50 ; No 2, Extra, $15.00 à $15.50 ; No 2, $14.00 à $14.50 ; No 3, $13.50 à $14fl.00, le trèfle mêlé de $11.00 à $12.00 par tonne, en lot de char.

Ancône, 16.—Partout les ouvriers ont repris leur travail, mais la troupe et l'infanterie de marine font des patrouilles dans les rues.

La ville est occupée militairement.

Marchés de Québec

Québec, 17 juin 1914.

Dans les grains et farines, le commerce est devenu un peu plus calme, par suite de l'avancement de la saison, mis on peut dire qu'il est encore satisfaisant actuellement. eLs commandes sont encore bonnes. Le seul changement enregistré cette semaine, a trait au blé-d"Inde qui vaut 85 cts.

Chez les marchands de provisions en gros, les affires sont un peu moins animées qu'elles n'étaient dans la dernières quinzaines. Tout de même le lard subit ue bonne demande et les arrivages limités font que les prix se maintiennent fermes. Il règne de l'activité dans les viandes fumées. Le jambon se vend bien. Aucun changement n'affecte les différentes cotes, cette semaine.

Nous remarquons quelques changements dans les prix du pétrole et des huitres, au cours de ces derniers huit jours. L'astral, au char, que l'on payait 20½ le gallon vaut 20 cts et au quart 20½c. Le gazoline a baissé de deux centins et vaut, au drum, de 18½cts à 19cts le gallon et par un baril, de 21½ à 22 cts. Dans les cotes de huiles, l'huile de lin crue, pure, vaut de 60 cts à 70 cts le gallon et l'huile de lin bouillie pure de 65 cts à 75 cts le gallon.

On remarque que les arrivages de beurre sont assez considérables depuis une quinzaine, et une baisse de un centin la livre a affecté les prix. Le beurre de crêmeries de choix, vaut de 24cts, le beurre de second choix vaut de 24cts, le beurre de second choix, 23cts et le beurre frais de laiterie 22 cts. Les prix du fromage restent fermes. La demande pour les oeufs est assez bonne et les arrivages sont en bon nombre. On paie encore les oeufs frais 23 cts et 24 cts la douzaine.

Grains et Farines		
Avoine 34 lbs ord.	.0.48	0.50
Orge ord. par 48 lbs	0.80	0.90
Orge à drèche	0.00	0.00
Blé-d'Inde		0 85
Sarrasin	1.10	1.10
Pois	2.00	2.40
Fèves	2 00	2 25
Farines :—		
Patente d'hiver	5.25	5.25
Patente Man.	5.75	6.00
Stght. Roller	4.90	5.00
Extra p. brl.	4.25	4.50
Superfine p. brl.	4.00	4.00
Far. de boulg. ass. brl.		5.50
Patent Hung. 98 lbs	2.80	2.90
Far. fortes a levains	2.55	2.65
Patent d'Ontario	2 40	2 50
Straight Roller		2.30
Extra	1.90	1.90
Superfine	1.85	1.85
Fine	1.80	1.80
Son, par 100 lbs.		1.30
Gru blanc	1.45	1.60
Moulée d'avoine	1.50	1.65
Avoine roulée	2.25	2.25
Barley	3.25	3.25
Farine de blé-d'Inde	1 70	1 75
PROVISIONS		
Boeuf salé mess 200 brl.	26.00	26.00
Lard short cut brl	28.00	28.50
Lard Clear Back	27.50	
Clearfat		26 50
Saindoux canadien lbs	2 60	2 80
Saindoux, composé, seau	2 20	2 30
Porc abattu p. 100 lbs	12.50	13.50
Cottolene seau 20 lbs	0.12	0.00
Saindoux chaudière 3 lb	0.13	0 15
Saindoux chaud, 5 lbs	.12⅝	15½
Saindoux chaud. 10 lbs.	0.10¾	0.15⅜
Petits jambons	0.18½	0.19
Gros jambons	0.16½	
Pic-Nics jambons	0.14	
Epaules roulées	0.15½	
Bacon	0.15	0.16½
Produits de la Ferme		
Beurre :—		
Frais de laiterie		0 22
Crêmeries de choix, la lb		0 24
Second choix, la lb		0 23
Fromage :—		
Coloré vieux	0.00	0.17
Nouveau, coloré		0.15
Oeufs frais	0 23	0 24
Sucre d'érable, liv	.08¼	0 10
Sirop d'érable, gal.	1 00	1 20
Pommes de terre—		
Par lot de char, sac		0 85
Fèves blanc triées, pr 60 l.	2 00	2 25
Yellow Eye		3 50
Prov de Québec		3 75
Poisson		
Foin pressé No 1, ton		16 00
Hareng No. 1 Spring		0.00
Morue sèche cwt		8 50
Truites		13 00
Saumon No. 1		16.00
Saumon, No 2		14.50
Saumon No. 3		13.00
Huile Morue		0 30
Huile Loup Marin		0 40
HUILE		
Huile de morue gal.	0.35	0.40
Huile de Marsouin	0.40	0.50
Huile loup-marin, raffin.	0.45	0.50
Huile blanch. ord	0.42	0.41
Huile de lard extra gl.	1.00	1.25
Huile de lard No. 1	0.90	1.10
Huile olive pr machine	1.00	1.10
Huile olive à lumière	0.85	0.90
Huile de palme	0.00	0.90
Huile de lin crue pure	0.62	0.92
Huile de lin bouil. gal.	0.65	0.95
Huile de baleine	0.70	0.76
Huilep ied boeuf le gal.	0.80	0.90
Peaux inspectées		
Prix pay



Au Magasin Fashionable

La grande demande du jour consiste dans les étoffes RATINE, nous les avons en laine et coton.

Soie fantaisie, soie brochee, soie rayée.

A des prix modérés.

J. G. BITTNER.

RUE ST-JEAN-BAPTISTE - - MONTMAGNY

Nouvelles Locales

La Procession du Très Saint Sacrement

"Lorsque Jésus, près de quitter la [terre,
"Prit en pitié ses enfants malheureux,
"L'Eucharistie est le divin mystère,
"Qu'Il inventa pour rester avec eux."

.....Et ne se contentant pas d'établir "chez nous" sa demeure, le bon Maître, dans son amour infini, veut, chaque année, ainsi qu'autrefois, dans les contrées de l'Asie, passer au milieu de son peuple, et accompagné d'une foule de fidèles adorateurs, lui formant un royal cortège, répandre partout ses grâces et ses bénédictions. Au passage de Jésus, que de malades ont recouvré la santé ! que de pécheurs ont senti leur coeur se fondre de repentir ! dans combien d'âmes blessées son regard divin n'a-t-il pas fait descendre la paix et le bonheur ! !...Aussi la procession du Saint-Sacrement est-elle, avec raison, considérée par notre population foncièrement chrétienne, comme une source abondante de faveurs célestes et n'épargne-t-elle rien pour rendre plus imposante cette fête du foi des rois.

Cette année, la marche triomphale du Saint-Sacrement surpassa en grandeur et en beauté, s'il se peut, celle des années précédentes. Chacun avait rivalisé de zèle pour faire plus agréable à Jésus sa visite au milieu de nous et plus nombreux le cortège de ses heureux sujets. Ah ! les fauteurs de la révolte, les apôtres parfois plus ignorants que coupables, d'une prétendue égalité, pouvaient être témoins de ces grandes manifestations de la foi catholique, ils comprendraient que la seule véritable fraternité se trouve auprès de Celui qui se fit notre ami, notre Frère à tous. Ici formant sa cour, le précédant ou marchant à sa suite, le pauvre et le riche, l'ignorant et le savant, le vieillard et l'enfant, les laïques et les religieux se confondaient dans une même foule comme de leurs coeurs montaient à leurs lèvres les mêmes paroles de louange et d'amour.

"Nous t'adorons, ô radieuse Hostie". C'est ainsi que par les rues bordées de sapins, pavoisées de drapeaux où les couleurs de la vieille France et de la Mère Patrie d'adoption se confondaient avec l'emblème canadien, le divin Roi, porté par son ministre, s'avança, bénissant les maisons que l'on avait décorées, en son honneur, et sur le seuil desquelles s'agenouillaient les personnes ne pouvant prendre part au défilé pieux. Les accords mélodieux de la fanfare alternaient avec les chants liturgiques que des voix puissantes redisaient à Jésus-Hostie. Deux fois le cortège s'arrêta durant le parcours, d'abord, chez M. W. Pion, où un trône entouré de "chérubins ailés" avait été préparé pour le Roi du Ciel. Pendant qu'en un choeur harmonieux, les petits orphelins de l'Hospice redirent les chants eucharistiques, Jésus bénit la foule agenouillée....."Béni soit Dieu dans ses anges et dans ses saints"..... Et de nouveau, la procession se met en marche, pour faire halte à la résidence de M. Alfred Laprise, où non moins splendide, était le reposoir où Jésus, escorté d'une charmante garde d'honneur allait séjourner quelque temps. Les enfants de Marie, sous la direction de leur dévouée maîtresse de choeur, firent ici les frais du chant. Leur programme fut très bien exécuté. M. A. Laprise chanta aussi avec beaucoup d'âme "O Salutaris".....Jésus a béni une dernière fois ses enfants, ces demeures où le ciel semblait avoir prêté un peu de ses charmes à la terre, tant les reposoirs préparés pour son Roi étaient resplendissants de beauté.....en vain nous redisons : "Reste avec nous"....le divin Prisonnier va de nouveau s'enfermer dans sa cellule dorée, mais les grâces qu'elle a semées sur son passage, ainsi qu'un parfum du ciel, demeureront, souvenir vivant, dans les coeurs de ses fidèles de Montmagny.

M. le curé, qui avait présidé l'office du matin voulut encore chanter les vêpres solennelles du Saint-Sacrement, au soir de ce jour béni, bénissant une seconde fois, au nom de Jésus, la foule qui, considérable, remplissait la nef de l'église paroissiale, où les plus splendides parures avaient été disposées par des mains habiles.

Que tous ceux qui ont contribué à rehausser en quelque manière l'éclat de cette belle fête soient remerciés et félicités.

Que MM. Pion et Laprise, en particulier reçoivent les plus sincères félicitations : ils étaient on ne peut plus splendides les palais temporaires que chacun d'eux avait élevé à la gloire du Dieu que les cieux ne peuvent contenir et auquel nous redisons avec le cantique : "Bénis-nous Seigneur".

PAULE.

BON POSTE DE COMMERCE—avec assortiment général de magasin de campagne près d'une manufacture et d'une beurrerie. Emplacement d'un arpent en superficie. Bonnes bâtisses : maison, hangar, grange. excellent jardin potager.

S'adresser à.

JOS HEBERT, N. P.,
13 mars n.o. Montmagny.

Mlles Antoinette Bouchard, fille de M. J. O. Bouchard, et Béatrice Jean, de Saint-François, ont obtenu toutes deux, "avec distinction", leur diplôme "senior", à l'Académie de Musique de Saint-Pascal. Nos félicitations à ces jeunes filles et à leurs maîtresses, les religieuses du couvent de Saint-François.

—Mme Isaac Rogers et son fils, de Quincy, Mass., est en visite chez sa soeur, Mme Vve Narcisse Fournier et autres parents.

Au commencement de cette semaine, il nous a été donné d'admirer, dans la vaste salle de musique du Pensionnat des Dames de la Congrégation les divers ouvrages de couture, tricots, broderies, exécutés par les élèves durant le cours de l'année scolaire. Les travaux vraiment magnifiques que, sous les doigts habiles de nos jeunes amies, la "vaillante aiguille" a produits, justifient bien cette parole du poète à sa fille : "Laisse-toi conseiller par l'aiguille ouvrière". Oui, petites amies, écoutez bien toujours les sages avis que vous donne la fine tige d'acier qui vous est une aide si précieuse. Elle vous a fait, grâce à l'habile direction de vos maîtresses dévouées, accomplir les merveilles que nous sommes heureuse d'admirer et pour lesquelles, nous vous félicitons bien cordialement.... Pendant qu'elle courait sur l'étoffe légère, ne vous a-t-elle pas parlé de travail, d'ordre et de sacrifice ? ?.... Si dis-traites ou préoccupées,, vous n'avez pas compris son muet, mais éloquent langage, écoutez-la bien, maintenant surtout qu'a sonné l'heure joyeuse du retour au foyer paternel. Elle vous dira que le mot vacances est synonime de repos, mais non de désoeuvrement, que, partant, dans les jours qui les composent, on doit, à côté de la récréation, faire la part de l'étude et du travail. Ne délaissez pas durant les mois de vacances, la charmante compagne qu'est votre aiguille ; qu'elle continue à vous prêter son précieux concours.... et....si vous êtes attentives à sa voix, vous accomplirez non seulement des chefs-d'oeuvre d'art, mais des oeuvres d'un caractère plus artistique encore, parce que, immortelles, vous travaillerez pour les pauvres, vous serez les petites ouvrières du bon Dieu.....Sur ce, à toutes : "Bonnes et heureuses vacances".

A VENDRE.—Excellente machine à coudre, à bonnes conditions.

S'adresser à
Mme EDMOND LETOURNEAU.
Montmagny.

MAISON A VENDRE

Ceux qui désirent acheter une maison confortable, avec emplacement, hangar à bois, RUE ST-AUGUSTIN, pourront s'adresser à
M. ALPHONSE E. RICHARD,
Montmagny.

19-6—3 fs.

M. Johnny Galibois et ses jeunes filles, de Saint-Pierre, étaient, mardi, en automobile, de passage dans notre ville.

N'OUBLIEZ PAS ! !

C'est lundi, le 29 juin, qu'aura lieu la soirée dramatique et musicale donnée par un groupe d'amateurs de Québec avec le concours de l'orchestre de Montmagny. Nous donnons ci-après le programme de cette soirée, pour laquelle vous devez vous hâter d'acheter vos billets, car ils se vendent rapidement. Le plan de la salle, comme nous l'avons précédemment annoncé, est chez M. Amédée Côté.

PROGRAMME

1. Orchestre, Lyric . . . Ouverture
2. Tableau,
2 Orchestre, Postman . . . . Marche
4.—Le Revenant . . . . . 1er acte
5.—Intermède (valse)
6.—Le Revenant . . . . 2ème Acte
Souvenir de Bucalossi
7.—Stances à Lakme, (Solo vocal) . .
J. L. Vézina
8.—Le Revenant . . . . 3ème Acte
9.—Orchestre, Presto . . . . . Galop
10.—Dialogue Comique "On demande un acteur".
Dieu Sauve le Roi

"LE REVENANT"

Distribution

Maurice, (Le Revenant) . . . . . MM. Nap. Martineau
Docteur D'Autremont . . Alb. Dubeau
Louis, (Son fils) . . . . . Eug. Pion
Antoine, (domestique) . . Alp. Boutet

Synopsis :

1.—Tableau . . . L'Emprisonnement
1er acte . . . . . Le Revenant
2ème acte . . . . . L'oeil de Cain
3ème Acte Départ de Maurice (Le Sacrifice du docteur).
Dialogue :
ON DEMANDE UN ACTEUR
Par MM. Alp. Boutet et Alb. Dubeau.
Sièges réservés 35 cts. Admission 25c
SPECIALE
Représentation à 4 hrs P. M. Pour les enfants. Prix 10 cts.

PENSEE.— Il y a des jours où le devoir a l'air si grognon ! !.....Ne regardons pas sa figure.
(Mme A. BARRATIN.)

La distribution des prix au collège des Frères du Sacré-Coeur et au pensionnat des Dames de la Congrégation ont eu lieu vendredi. Nous en donnerons la semaine prochaine, une liste complète.

MARIAGE.—Lundi, a été béni par M. le curé Marois, le mariage de M. Arthur Boulet à Mlle Aldéa Boulet.

M. François Boulet servait de témoin à son fils et la mariée était accompagnée de son père, M. Philémon Boulet.

Pendant la messe nuptiale, il y eut musique et chant par le choeur des Enfants de Marie. L'autel de la Sainte Vierge, sous les multiples rayonnements des lumières, auxquelles se mêlaient des fleurs variées, était tout resplendissant et la statue de la Madone semblait sourire au bonheur des heureux époux.

Nous faisons des voeux pour que ce bonheur dure toujours.

LES PERSONNES QUI ONT DES CHAPEAUX A FAIRE GARNIR OU REPARER SERONT SERVIES A SOUHAIT CHEZ

Mme NARCISSE LEMIEUX,
Rue Saint-Jean-Baptiste.

On nous dit que le 14 juillet prochain, il y aura dans le joli parterre, sur la propriété de M. de Lottinville, un " euchre " au profit de l'Oeuvre de l'Ecole Apostolique. Nous sommes persuadé qu'il y aura foule à cette réunion, ou tout en faisant une bonne oeuvre, on sera certain de s'amuser.

Dimanche, le 28 du courant, si la température est favorable, il y aura, au "kiosque" chez M. Jos. Thibault, un concert donné par l'Harmonie de Montmagny. Nul doute qu'on se rendra en foule, applaudir nos musiciens.

Le Rév. Frère Théogène, des Frères du Saint-Sacrement, de Montréal, était cette semaine, en visite chez son père, M. Johnny Boulet et autres parents.

M. l'abbé Lefebvre est revenu, jeudi du Lac Aylmer, où il était allé assister à un conventum de ses confrères du Séminaire.

NAISSANCES.—M. et Mme Florian Lacombe font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 11 du courant, sous les noms de Joseph-Isidore-Florian.

Parrain, M. Isidore Lacombe, grand-père, marraine, Mme Adélard Caron, tante de l'enfant, représentée par Mme Vve E. Lislois.

Le 16, l'épouse de M. François Gaulin, une fille, Marie-Jeanne-Gabrielle-Ida.

Parrain, M. Joachim Gaulin, oncle ; marraine, Mlle Ida Bernatchez, cousine de l'enfant.

Nos collégiens de Sainte-Anne, Lévis et Québec sont arrivés, tout joyeux dans leurs familles. A tous, nous souhaitons bonnes et heureuses vacances.

Aujourd'hui, fête du Sacré-Coeur de Jésus, une grand'messe solennelle, à laquelle assistaient en corps les élèves du collège des Frères du Sacré-Coeur, a été chantée dans l'église paroissiale.

Nos maisons d'éducation ont fermé leurs portes et, tout radieux de bonheur collégiens et conventines ont repris le chemin du foyer. A nos jeunes amis ainsi qu'à leurs dévoués professeurs et institutrices, nous souhaitons : Bonnes vacances !

NOUVELLE BOUTIQUE DE FERBLANTIER-PLOMBIER-COUVREUR

M. Léon Letellier informe le public qu'il vient d'ouvrir une boutique de ferblantier-couvreur et plombeur dans l'ancienne boulangerie de Louis Lemieux, rue St-Jean-Baptiste. Il fera une spécialité pour installation de fournaises à eau chaude et air chaud.

Tout ouvrage garanti pour donner la plus entière satisfaction.

3fs, 19, 26, 3 juillet.

Avantageux pour les Cultivateurs

Nous achètons la laine lavée au prix de 25 cts la livre, en échange de toutes sortes de marchandises, chez

n.-o. J. A. CARON.

Nombreux les fidèles vont dans la chapelle de l'Hospice, adorer le Saint-Sacrement exposé pendant les exercices des Quarante-Heures commencés, hier, dans cette institution.

AVIS AUX AUTOMOBILISTES

Vous trouverez la gazoline " White Rose " en vente chez **M. Nap. Létourneau, rue de la Gare.**

Cette gazoline est reconnue comme étant la meilleure.

COUR ST-THOMAS No. 955

A l'assemblée régulière du 31 mai dernier, la résolution suivante a été adoptée à l'occasion de la mort du confrère Napoléon Boulet.

Proposé par Confrère Edouard Normand, secondé par Confrère Thomas Lacombe, et résolu que cette Cour No 955 de l'Ordre des Forestiers Canadiens, a appris avec chagrin la mort de l'un de ses membres, Frère Napoléon Boulet, que le défunt était connu pour son honorabilité, son zèle à accommplir ses devoirs civils et religieux, et son esprit de dévouement, que notre sincère sympathie soit assurée à l'épouse éplorée de notre cher disparu, et que copie de cette résolution soit transmise à l'épouse du défunt, au journal de l'Ordre et aux journaux publiés dans cette ville.—Adopté.

L. E. COTE,
1f. 19 juin Sec.-Arch.

COMMIS DEMANDE

On demande un jeune homme actif, connaissant un peu l'anglais, de préférence résidant à Montmagny, pour servir au comptoir dans notre magasin, rue du Dépôt.

Bon salaire payé à un jeune homme compétent.

SIMACK, FRERES,
n.-o. Montmagny.

Mesdames, venez voir notre assortiment de Lotion, Crêmes, Parfums, etc. et accessoires de toilette.

Pharmacie MICHON.

Ventes Spéciales de Juin

C'est avec plaisir que nous pouvons annoncer aux dames et demoiselles, que notre assortiment de TISSUS pour ROBES, costumes d'été, manteaux, est au complet et que nous pourrons leur offrir un choix plus varié que par les saisons passées.

Aussi un lot de CHAPEAUX DE PAILLE pour enfants, à des prix excessivement bas.

CHEZ

J. A. CARON

RUE DE LA FABRIQUE
MONTMAGNY

MOLASSINE MEAL

POUR COCHONS

Les Porcs nourris à la " MOLASSINE MEAL " sont propres au marchés trois semaines plus tôt que l'ordinaire.

Les propriétés antiseptiques et vermifuges de la " MOLASSINE MEAL " détruisent positivement les vers et rendent le porc capable de tirer profit de tout ce qu'il mange.

Les vers sont une question très sérieuse par rapport aux porcs et tous les ans il en crève un grand nombre pris de ce mal. " MOLASSINE MEAL" remédie à ces pertes considérables en détruisant les vers.

La " MOLASSINE MEAL " conserve les truies de reproduction dans des conditions premières et leur permet de nourrir abondamment leurs petits d'un lait riche et pur.

Les cochons appesantissent très rapidement et leur viande est dans de telles conditions que les prix les plus hauts peuvent être obtenus.

La " MOLASSINE MEAL " changera la perte ordinaire de porcs en un profit considérable.

DIRECTIONS.

Pour chaque 100 livres que l'animal pèse, remplacez de une à une et demie livres de nourriture ordinaire, par jour avec de la " MOLASSINE MEAL" mélangez parfaitement et servez trois fois par jour.

Important.— On devra se rappeler que l'usage de la"MOLASSINE MEAL' n'augmente pas la quantité ordinaire de nourriture requise. La quantité de " MOLASSINE MEAL " donnée dans chaque cas remplace la même somme de nourriture ordinaire.

The Molassine Co., Ltd.,
Toronto, Ont.

Messieurs :

Nous sommes heureux de vous faire part des excellents résultats que nous avons obtenus en employant la " MOLASSINE MEAL.'

(Signé) Hastings & Frère.

L'extrait ci-dessus est pris dans une lettre de Messieurs Hastings frères au sujet du prix supplémentaire en or qu'ils gagneront avec " Claude " un taureau Hampshire de deux ans et pesant 700 livres. " Claude " mangea 3 livres de " MOLASSINE MEAL " par jour et gagna le premier prix à l'exposition nationale du Canada en 1912.

Seul agent pour le comté de Montmagny. J. A. CARON.

DISTRIBUTEURS :
Saint-Pierre: Alphonse Létourneau.
Cap Saint-Ignace : Pierre Morin.

J'invite mes pratiques et le public à venir faire poser à moitié prix pendant le mois de juin.

JOS. BOUFFARD,
Artiste,
Rue S.-Jean-Baptiste, Montmagny.

Dernier choix de parfums à la mode et d'articles de toilette à la Pharmacie du **DR GAGNON.**

Vous pouvez vous procurer de bonnes recettes pour faire d'excellentes liqueurs pour l'été à la pharmacie du

Docteur JOS. L. GAGNON,

GUERRE AUX MOUCHES

Papier collant, pyramides et "poison" pour les mouches en quantité à la

Pharmacie du Dr GAGNON.

Nouvel assortiment de papeterie : cahiers, livrets de poche, livres de comptes et jolies cartes postales à **La Pharmacie du Dr GAGNON.**

L'animal le plus dangereux de la Création, c'est la Mouche.

Débarrassez-vous-en, en employant l'Aerozone.

A. E. MICHON,
Pharmacien,
Montmagny.

LA CUISINE BOURGEOISE

Annette.—Dis donc, ma mie, où as-tu appris à devenir aussi habile cuisinière qu'excellente musicienne ?

Louise.— L'indiscrète question ! mais tout simplement en suivant les instructions données dans l'utile petit livre : "La Nouvelle Cuisinière Canadienne".

Annette.—Où puis-je me procurer ce volume ?

Louise.—Aux bureaux du "Peuple" pour le prix de 35 cts.

Lots à bâtir

Onze magnifiques terrains à vendre en la ville de Montmagny, dans l'endroit appelé " Le Parc." Conditions faciles.

S'adresser à
MAURICE ROUSSEAU,
j. n. o. Avocat.

Assurance-Vie
Assurance-Feu

"L'Agence Générale d'Affaires" DE MONTMAGNY

Collections,
Informations
Générales

Montmagny, 12 juin 1914.

Au public du District de Montmagny.

Messieurs. — " L'Agence Générale d'Affaires, de Montmagny," dans la pensée de ses promoteurs, " est d'être généralement utile " ; elle doit être dans notre District ce que les caisses d'épargnes, les caisses d'économies ou de bienfaisance, etc., sont appelées à réaliser dans le rayonnement de leur sphère respective. A ces caisses, la garde des deniers du peuple ; à notre Agence, permettez-nous de le dire humblement, les renseignements dont il a besoin dans la gouverne de ses affaires ; c'est là son but primordial.

Pour aujourd'hui, considérons un sujet qui trouve son application tous les jours. Nous voulons parler des contrats sous seing privé. Pour illustrer notre pensée, prenons comme type du contrat, celui de l'achat ou de la vente des chevaux. Mais, tout ce que nous pouvons dire de l'achat où la vente d'un cheval, nous pouvons également le dire pour l'achat ou la vente de toute autre chose.

A l'heure actuelle, la vente ou l'achat des chevaux, dans la province de Québec, se fait encore verbalement. L'expérience nous démontre malheureusement que ces contrats verbaux sont, dans la plupart des cas, des nids à procès. Et qui dit procès, dit la ruine des familles dans maints et maints cas.

Avec un contrat par écrit fait en double, un double restant entre les mains de l'acheteur et l'autre entre les mains du vendeur, beaucoup de dangers et d'inconvénient disparaissent. Dans ce marché par écrit, fait de votre main, vous y mentionnez la date et le lieu où il est fait, la somme convenue, de même que les conditions ou conventions intervenues entre les parties. Advenant alors un procès, chose qui n'arrive que trop fréquemment et d'une façon par trop coûteuse dans les contrats verbaux de ce genre, les droits du vendeur ou ceux de l'acheteur sont beaucoup moins en danger de se perdre, une partie au procès ne pouvant produire de témoins pour contredire un écrit valablement fat. C'est d'ailleurs ce que l'Article du Code Civil dit :

. . . . . .

Art. 1234.—" Dans aucun cas la preuve testimoniale ne peut être admise pour contredire ou changer les termes d'un écrit valablement fait.'

. . . . . .

Donc, pour tout ce qui est arrêté dans un marché par écrit, pas n'est besoin de témoins ; conséquemment aussi pas de frais de voyage et d'hôtel à payer. Et très souvent l'on verra des procès évits, grâce à la prévoyance des parties qui ont en mains un écrit valablement fait.

Donc, l'importance de dresser un papier sous seing privé, dans l'achat ou la vente d'un cheval, saute aux yeux des moins clairvoyants. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans la province d'Ontario. Nul marché de ce genre ne s'y fait sans qu'il y ait un papier fait en double. C'est aussi de cette façon que se font dans notre province, les ventes ou achats d'instruments d'agriculture, machines à coudre, etc. Ce qui se fait alors dans ces cas devrait également se faire pour tout marché. Et, advenant un procès, le marché par écrit sera toujours produit au dossier de la cause et admis en preuve ; tandis que la preuve par témoins n'est admise que dans certains cas limités par l'article 1233 du Code Civil.

BILLETS PROMISSOIRES

Quant au paiement avec délai, le vendeur ou créancier devrait toujours se faire donner un billet promissoire par l'acheteur ou débiteur pour la totalité ou la balance de la somme à payer. Ceci complète le marché et offre de grands avantages :

1o.—Il fixe d'une manière certaine la somme à être payée, le lieu où elle doit être payée ;

2o.—Ne se prescrit qu'au bout de cinq ans ; les témoins peuvent être absents, malades ou morts, peu importe ; le billet est là et ne souffre pas de changement ni de contradiction.

3o.—Advenant le cas où vous devez prendre une action pour vous faire payer d'un billet, la chose se simplifie singulièrement en votre faveur. Si votre débiteur ne se défend pas, ne produit pas défense au greffe de la Cour, le Protonotaire rend lui-même jugement en votre faveur, et ce, même entre deux termes de Cour. Voici, du reste, l'Article 532 du Code de Procédure Civile :

. . . . . .

Art. 532 C P.—Si le défendeur est en défaut de comparaître ou de se défendre, le juge ou le protonotaire peut, en terme de la Cour, rendre jugement dans les actions énumérées dans les paragraphes suivants, de la manière y indiquée :

1o.—Sans preuve, après inscription pour jugement, sur vu de la pièce qui fait la base de l'action, dans toute action fondée sur acte authentique, lettre de change, billet, écrit ou acte sous seing privé, etc.

Donc, l'on voit que les délais et les retards, qui sont fréquents dans les causes devant le juge ou le tribunal, n'ont pas lieu lorsqu'il s'agit d'une action pour le recouvrement du paiement d'un billet, et, les garanties de réussite sont certaines dans tous les cas ou à peu près.

Comme conclusion de cet article, ce serait une louable innovation, surtout pour nos amis, les cultivateurs, que cette manière de faire les marchés sous seing privé et d'exiger des billets promissoires dans le paiement d'iceux.

Bien à vous,

" L'Agence Générale d'Affaires,"
DE MONTMAGNY
Gérant : A BERNATCHEZ, Montmagny

AU BON MARCHÉ

- UNE GRANDE VENTE DE JUPONS -

Il y en a assez à économiser pour qu'il vaille la peine de farie un voyage spécial au magasin cette semaine.

Jupons blancs pour dames pour . 59c.
Jupons blancs brodé pour . $1.25
Jupons blanc brode pour . . $1 99
Broderie de 18 pouces pour . 25c

Geo. E. Fournier RUE DE LA GARE Montmagny

LUNETTERIE DE PRECISION

CHEZ **J. E. GAGNON,** L'OPTICIEN SPECIALISTE

Les verres toriques avec monture IDEALE, une spécialité. Attention toute spéciale aux ordonnances des oculistes. Prix raisonnables.

160 RUE S.-JEAN, QUEBEC, TELEPHONE 868.

ACHETEZ VOS PARFUMS DE

La Maison J. E. LIVERNOIS, Limitée

RUE ST-JEAN, Québec

Qui se fera un plaisir d'expédier gratuitement sa dernière " Liste de prix " de

PARFUMS ET D'ARTICLES DE TOILETTE

à toutes les personnes qui lui en feront la demande.